



RAPPORT ANNUEL 2004

 **BCV**
votre confiance nous engage

EN BREF

CHIFFRES CLÉS (en CHF millions)

	2003	2004	Variation (%)
Total du bilan	34 252	32 295	-5,7
Total des revenus	943	944	+0,1
Bénéfice brut	389	399	+2,5
Bénéfice net	157	337	+114,1
Masse en dépôt	60 248	64 071	+6,3
Ratios (%)			
Charges/Produits*	71	67	
ROE	6,5	12,4	
Ratio de fonds propres BRI – Tier 1	13,4	16,5	
Ratio de fonds propres BRI – Tier 2	15,1	17,4	

* Hors amortissements du goodwill

En 2004, le Groupe BCV a ...

- confirmé son redressement financier:
 - le bénéfice net a progressé de 114,1% à CHF 336,6 millions;
 - le taux de couverture en fonds propres, calculé selon les règles de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB), a progressé de 156,3% à 184,6%;
 - la notation par l'agence S&P a été améliorée: elle passe de A- avec perspective négative à A- avec perspective stable;
- finalisé l'effort de recentrage de ses activités:
 - la BCV est sortie complètement de plusieurs secteurs d'activité (financement naval et de négoce de pétrole);
 - la stratégie de désengagement des filiales à l'étranger s'est terminée par la vente de BCV Finance (France);
 - la filiale bancaire CEPY à Yverdon-les-Bains est intégrée dès le début de l'année 2005 à la maison mère;
- défini une charte d'entreprise, fondée sur trois valeurs essentielles: la responsabilité, la performance et la proximité;
- élaboré et proposé avec le Conseil d'Etat du Canton de Vaud une solution pour le rachat du capital participation;
- conclu avec l'Etat de Vaud une convention pour régler l'échange d'informations entre les deux parties;
- optimisé son organisation en créant une nouvelle Division services regroupant la plupart des départements et secteurs de la Banque qui soutiennent les activités de front, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

➤ SOMMAIRE

Message du Président du Conseil d'administration	2
Message du Président de la Direction générale	3
Les membres de la Direction générale	4
Chiffres clés – évolution sur 5 ans	7
Aperçu BCV	9
Environnement économique	12
BCV dans l'année	16
Evolution des affaires du Groupe	16
Faits et événements clés	17
Points financiers marquants	18
Corporate Center : réorganisation et transformation en profondeur	18
Evolution de la marche des affaires dans les filiales principales	19
Orientation stratégique	21
La BCV et ses missions	23
Contribuer au développement de l'économie cantonale	23
Répondre aux besoins de ses clients	25
Créer de la plus-value pour les actionnaires	26
Etre un employeur de référence	26
Avoir un rôle actif dans la société civile	27
Revue des secteurs d'activité	30
Banque de détail	30
Banque des entreprises	32
Gestion de fortune	34
Trading	37
Informations aux investisseurs	41
Données financières	43
Gouvernement d'entreprise	100
Organigramme BCV	125
Conformité	126
Gestion des risques	128
Organisation du réseau	135

➤ MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2004 a confirmé nos espoirs. La BCV a terminé son repositionnement stratégique et financier. Avec un niveau confortable de fonds propres, un bilan mieux équilibré, des métiers bien profilés et une gestion des risques professionnelle et moderne, le Groupe est prêt à relever les défis importants des prochaines années.

La BCV dispose d'une gouvernance d'entreprise moderne. Le Conseil d'administration travaille de façon complémentaire avec la Direction générale et les autres entités de la Banque. L'exercice 2003 avait été très soutenu ; le Conseil d'administration a adapté aujourd'hui son rythme de travail, aidé en cela par des comités constitués en son sein qui facilitent ses prises de décision. Dès lors, le Conseil d'administration pourra se concentrer sur sa principale tâche : construire la BCV de demain.

En 2004, une partie importante de son travail a consisté à clarifier les relations avec l'actionnaire majoritaire, l'Etat de Vaud. L'exercice sous revue a ainsi été marqué, en septembre 2004, par la signature d'une convention d'information qui formalise les échanges d'information entre la Banque et l'Etat. Elle garantit aussi la transparence envers les autres actionnaires et partenaires de la BCV. Par ailleurs, la convention d'information satisfait largement les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire et de l'initiative parlementaire qui en est issue.

En ce qui concerne la structure du capital et selon ce qui avait été annoncé aux actionnaires, la Banque et le Conseil d'Etat du Canton de Vaud ont proposé une solution pour le rachat des bons de participation émis par la Banque. Cette opération correspond à l'esprit de la recapitalisation de 2003 et satisfait les intérêts de l'Etat de Vaud, des actionnaires minoritaires, des porteurs de bons minoritaires et de la Banque. Pour la Banque, elle assure le respect des exigences réglementaires en matière de couverture de fonds propres étant donné que le rachat sera réalisé sans contrainte de temps.

Dans les mois à venir, le Conseil d'administration va intensifier sa réflexion sur l'évolution de deux ressources stratégiques majeures du Groupe BCV : les talents humains et l'informatique. Elles sont vitales si la BCV veut, à terme, se positionner dans un environnement en mutation rapide, répondre efficacement à une concurrence agressive et anticiper les besoins toujours plus exigeants de notre clientèle. D'une part, la BCV veut être un employeur de référence en conservant un niveau élevé de qualité de ses collaborateurs actuels et en sachant en attirer de nouveaux pour stimuler la créativité de la Banque. D'autre part, sa stratégie informatique doit permettre d'adapter sa plate-forme et ses outils à ses besoins. Pour la BCV, il s'agit en effet de rester techniquement compétitive à long terme. Plus sûre, plus solide, plus transparente, plus talentueuse, mieux outillée : la BCV de demain se construit pas à pas afin de toujours mieux servir ses clients et de créer de la valeur pour ses actionnaires. Les premiers résultats sont là. Ils nous permettent de vous remercier de votre confiance en proposant à l'Assemblée générale le versement d'un dividende en progression.



Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration

Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration

➤ MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'année 2004 a été un excellent cru pour la BCV ! De bons résultats, tant opérationnels que financiers, le confirment.

Le recentrage stratégique est accompli. La Banque s'est complètement désengagée des affaires de financement de négoce pétrolier et de financement naval ainsi que de la plupart des filiales de gestion de fortune à l'étranger. Elle a aussi poursuivi avec succès la réduction du volume de crédits compromis. Ce faisant, elle a diminué son niveau de risques, ce qui lui permet d'envisager son action future avec plus de sérénité. Une gestion plus active et plus équilibrée de son bilan lui donne enfin une meilleure marge de sécurité financière.

Par ailleurs, les décisions prises cette année, en matière d'organisation et de lancement de nouveaux projets et de nouveaux produits, donnent à la BCV un nouvel élan opérationnel. C'est en reprenant l'initiative sur ses marchés que la BCV entend, en 2005 et dans les années à venir, affirmer le rôle

majeur qu'elle n'a jamais cessé de jouer dans l'économie vaudoise. Un rôle qui se conjugue en termes de responsabilité par rapport à sa mission, de performance quant à ses résultats et de proximité avec les Vaudois.

Créatrice de valeur pour ses actionnaires et pour le canton, proche des habitants comme des entreprises, la BCV s'est fixé un objectif clair : devenir la meilleure banque universelle du canton de Vaud. Les clients sont au centre de ses préoccupations. Pour satisfaire leurs besoins en perpétuelle évolution, la Banque continuera à focaliser ses efforts sur ses métiers de base, qui sont la banque de détail, la banque des entreprises, la gestion de fortune et le trading.

Tous les projets que nous voulons mener à bien en 2005, dans les domaines de la relation avec nos clients, des produits, de la gestion des crédits ou encore dans l'informatique, s'intègrent dans cette vision. Ils sont destinés à mieux positionner la BCV dans un environnement compétitif. Ils tendent aussi à affirmer la Banque face à une concurrence

toujours plus agressive. Ainsi, les projets et les initiatives que la BCV lance visent à lui permettre de développer de nouvelles affaires tout en améliorant la qualité du service aux clients. Les principaux artisans de cette amélioration opérationnelle de la BCV sont les collaborateurs de la Banque. Leur créativité, leur sens de l'innovation, leur intégrité, leur ouverture et leur faculté de se rapprocher du client seront mis à l'épreuve.

La construction de la BCV de demain n'est bien sûr pas achevée. En revanche, ses fondations ont été consolidées. Elles lui permettront de faire face aux défis des marchés bancaires de demain.



Alexandre Zeller, Président de la Direction générale

Alexandre Zeller, Président de la Direction générale

➤ LES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



▲ **Alexandre Zeller,**
Président de la Direction générale



▲ **Pascal Kiener,**
Directeur général, Division finance et risques



▲ **Olivier Cavaleri,**
Directeur général, Division trading



▲ **Jacques R. Meyer,**
Directeur général, Division réseau



▲ **Philippe Sauthier,**
Directeur général, Division services



▲ **Christopher E. Preston,**
Directeur général, Division gestion privée et institutionnelle



▲ **Jean-François Schwarz,**
Directeur général, Division entreprises



Banque Cantonale Vaudoise

CHIFFRES CLÉS – ÉVOLUTION SUR 5 ANS

	2000	2001	2002	2003	2004
Bilan au 31 décembre (en CHF millions)					
Total du bilan	37 963	36 104	35 138	34 252	32 295
Avances à la clientèle	26 038	25 986	25 026	23 208	22 112
Dépôts de la clientèle et emprunts	27 700	27 499	27 208	25 683	24 566
Fonds propres	2 664	1 499	1 167	2 563	2 920
Masse en dépôt* (en CHF milliards)					
	63,1	55,3	54,8	60,2	64,1
Postes clés du compte de résultat (en CHF millions)					
Total des revenus	978	840	858	943	944
Charges d'exploitation	505	510	539	554	546
Bénéfice brut	474	330	320	389	399
Amortissements	97	101	108	151	86
Correctif de valeurs, provisions et pertes	220	1 226	1 184	77	44
Résultat net	166	-381	-1 200	157	337
Effectif total**					
en unités de travail à plein temps	2 243	2 393	2 679	2 483	2 423
Montants des actifs pondérés au 31 décembre (en CHF millions), BRI					
	24 774	22 288	20 361	18 464	17 224
Ratios (en %)					
Fonds propres/Total du bilan	7,0	4,2	3,3	7,5	9,0
Ratios de fonds propres BRI – Tier 1	10,1	6,4	5,5	13,4	16,5
Ratios de fonds propres BRI – Tier 2	11,9	8,7	7,5	15,1	17,4
Taux de couverture de fonds propres CFB	123	88	76	156	185
Bénéfice brut/Fonds propres	17,8	22,0	27,4	15,2	13,7
Charges/Produits***	61	72	75	71	67
Bénéfice brut par employé (en CHF milliers)	211	138	119	157	165
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	6,6	N/A	N/A	6,5	12,4
Rating Standard & Poor's (S&P)					
Engagements à long terme	N/A	A- stable	A- négatif	A- négatif	A- stable
Engagements à court terme	N/A	A- 2	A- 2	A- 2	A- 2

* Dès 2002, données selon la nouvelle norme DEC-CFB 2002

** Y compris les effectifs d'Unicile dès l'exercice 2002

*** Hors amortissements du goodwill

N. B.: Le changement de la méthode de consolidation d'Unicile, intervenu durant l'exercice 2002 à la suite de l'acquisition des parts minoritaires, n'influence pas de manière importante le résultat. En revanche, il y a un impact sur les différentes rubriques composant ledit résultat.

Près de chez vous, à votre écoute.

 Banque
Cantonale
Vaudoise

ACCUEIL



➤ APERÇU BCV

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 67,65% de son capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du Canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 modifiée le 25 juin 2002 (LBCV). La BCV est entièrement soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne bénéficient pas de la garantie de l'Etat, à l'exception d'une garantie limitée accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), une institution gérée par la Banque.

En termes de taille de bilan, la BCV est classée parmi les cinq premières banques universelles en Suisse et est la seconde banque cantonale du pays. Elle pratique les activités de banque de détail (avec un réseau de 69 points de vente répartis dans tout le canton de Vaud), de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle), de banque des entreprises et de trading.

Selon l'article 4 de la LBCV, la mission cantonale de la Banque est de contribuer « dans les différentes régions du Canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques ». De plus, la BCV « contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton ». Au sens plus large du terme, la BCV a pour mission de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence pour ses collaborateurs, et d'être un acteur responsable et actif dans la société civile en général.

Ces dernières années, la BCV s'est développée en étendant considérablement ses activités traditionnelles par croissance interne et externe. Dans la seconde moitié des années 90, après avoir repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995, la BCV

s'est engagée dans une stratégie de diversification, notamment dans la banque d'affaires et la banque de trading. Cela s'est notamment traduit par une forte croissance de la taille de son bilan, qui est passé d'environ CHF 15 milliards au début des années 1990 à plus de CHF 35 milliards dix ans plus tard. Par ailleurs, la masse sous gestion du Groupe BCV est passée de CHF 28 milliards en 1996 à plus de CHF 64 milliards aujourd'hui.

Le Groupe BCV se concentre désormais sur ses métiers de base, la banque de détail, la banque des entreprises, la gestion de fortune et le trading.

En 2001 et en 2002, suite à des analyses détaillées du portefeuille de crédits, d'importantes provisions ont dû être constituées : cela a occasionné des pertes significatives et une baisse substantielle du niveau de fonds propres. Pour renforcer les capacités financières de la Banque, cette dernière a été recapitalisée à deux reprises. L'Etat de Vaud a largement souscrit, en 2002 et au début de l'année 2003, à ces deux opérations.

Ces deux dernières années, sous l'impulsion de nouveaux organes, le Groupe BCV a appliqué avec succès sa stratégie de recentrage. La Banque se concentre désormais sur ses quatre métiers de base ainsi que sur certaines activités spécialisées dont le potentiel de croissance et de rentabilité sont attrayants. Tout en améliorant sa productivité par la maîtrise de ses charges de fonctionnement, la rationalisation des processus de travail et l'optimisation de ses ressources financières, elle cherche à croître dans le cadre d'une gestion saine et professionnelle de ses risques.

Le Groupe BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Dans cet objectif, elle conduit aujourd'hui ses activités en se concentrant sur trois valeurs essentielles, la responsabilité, la performance et la proximité.

*Au cœur de notre mission,
le client.*



➤ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

UNE ÉCONOMIE MONDIALE HÉSITANTE

En 2004, sous l'impulsion des Etats-Unis et de la Chine, dont le Produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 9,5%, la croissance économique a été, jusqu'au dernier trimestre, stimulée par la hausse des investissements et de la consommation privée. Pendant l'année sous revue, le PIB mondial a progressé de l'ordre de 4%. Ce rythme est supérieur à sa croissance moyenne à long terme, qui est de 3,3%. Dans le détail, les économies américaine (+4,4%) et japonaise (+2,9%) ont été plus dynamiques que celles des pays européens (+1,8%) où la conjoncture intérieure est restée à la traîne.

Dans un climat économique où l'inflation est très modérée et où les taux d'intérêt restent bas, la dynamique de croissance a cependant ralenti en fin d'année 2004. Cela s'explique principalement par un durcissement des politiques fiscales aux Etats-Unis et en Europe, des banques centrales moins accommodantes, la flambée des prix du pétrole, le recul du cours du dollar et des consommateurs généralement plus prudents. En conséquence, les prévisions pour 2005 sont plus réservées. Elles misent sur une croissance du PIB des Etats-Unis à 3,5%, au Japon de 1,5% et dans les pays européens de 1,6%. Reposant sur une large assise, la reprise économique mondiale ne devrait cependant pas être hypothéquée par les incertitudes sur le cours du dollar et sur celui du baril de pétrole.

APRÈS UN BON DÉBUT, EN 2004, LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE SUISSE SE MODÈRE

Globalement, les conditions-cadres mondiales aux niveaux économique et monétaire sont toujours favorables pour la Suisse.

En 2004, celle-ci en a d'ailleurs profité : son PIB a augmenté de 1,8%. Ce redressement conjoncturel a été alimenté par une forte progression des exportations (+4,9%) et des importations (+5,9%) de biens ainsi que par une hausse sensible des investissements (+4,6%) dans la construction et l'équipement industriel. En revanche, les consommateurs ont été nettement plus timides : les dépenses des ménages n'ont progressé que de 1,5%. Enfin, les programmes d'économies budgétaires se reflètent dans la stabilité des dépenses de l'Etat et des collectivités publiques (+0,8%).

En fin d'année, la faiblesse du dollar et le tassement de la croissance dans la zone euro tempèrent la reprise de l'économie suisse.

Pendant l'année, les prix sont restés très bas. Le renchérissement annuel moyen s'est inscrit à 0,8%. Les taux d'intérêt sont restés également à un niveau très bas, le Libor trois mois sur franc suisse s'établissant, par exemple, en moyenne à 0,5%. Cependant, le regain de croissance a suscité des craintes d'une reprise des tendances inflationnistes. Dès lors et dans le sillage de quelques autres banques centrales, la Banque nationale suisse (BNS) a légèrement resserré ses conditions en juin et en septembre. Pour autant, ses responsables ont annoncé en fin d'année qu'ils tiendraient compte du ralentissement conjoncturel pour faire une pause dans le cycle de hausse des taux.

Un fléchissement conjoncturel est en effet apparu au dernier trimestre de 2004. Il s'explique par la faiblesse du dollar, le tassement de la croissance dans la zone euro et, en ce qui concerne plus particulièrement la Suisse, par la situation peu favorable du marché du travail. En 2005, le rythme de croissance de l'économie sera donc plus mesuré : selon les prévisions, l'augmentation du PIB va osciller entre 1,5% et 1,8%. Toutes ses composantes devraient fléchir, notamment les exportations, les importations et la

demande intérieure. Les investissements, en particulier dans la construction, devraient aussi ralentir. Dans ces conditions, malgré un renchérissement qui demeurera sous contrôle et des taux d'intérêt qui resteront à bas niveau, le rythme de la croissance économique ne sera pas suffisant pour contribuer à calmer les tensions sur le marché du travail. Le taux de chômage, qui a été de 3,9% en 2004, ne devrait donc diminuer que marginalement à 3,7% en 2005.

UNE ÉCONOMIE VAUDOISE EN ÉVOLUTION CONTRASTÉE

Optimisme modéré pour le secteur industriel

Le réveil du secteur industriel est un bon signe pour l'économie cantonale.

Depuis la mi-2002, l'évolution de l'indice synthétique de la marche des affaires dans l'industrie vaudoise, publié par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), montrait que ce secteur était déconnecté de l'indice suisse. La situation a changé en 2004. Cet indicateur, fortement influencé par le comportement et les attentes des industries vaudoises d'exportation (électronique, industrie de précision, machines, chimie), a changé d'orientation. A la fin de 2004, il a terminé l'année dans une zone positive, reflétant ainsi les attentes optimistes des principaux industriels du canton.

Cette évolution réjouissante reflète la forte progression des exportations des entreprises vaudoises hors des frontières suisses en 2004. A fin septembre 2004, celles-ci avaient progressé de 7,1%. Stimulé par le rebond de croissance de l'économie suisse, et notamment par celui des exportations, le secteur industriel vaudois a donc rattrapé son retard pendant l'année sous revue.

Même si le réveil du secteur industriel est un bon signe pour l'économie cantonale, il ne représente que 12% des emplois vaudois. De plus, au niveau du canton, il faut relativiser l'importance des exportations hors des frontières suisses. Elles ne représentent que 5% du volume total de ce que l'industrie vaudoise livre hors des frontières cantonales. Selon le Service cantonal de recherches statistiques (SCRIS), le solde est expédié vers les autres cantons suisses et, à concurrence de 75%, vers ceux de Suisse alémanique. L'industrie vaudoise est donc toujours très dépendante de l'évolution conjoncturelle de l'économie suisse.

Activité soutenue dans la construction

La construction est une activité qui représente 7% des emplois vaudois. Dans ce secteur, les différents indices ont progressé. Ils ont retrouvé le niveau des valeurs moyennes de ces dix dernières années. Ainsi, les demandes de permis de construire ont été en constante augmentation au cours de l'année. Lausanne est, par exemple, une des cinq grandes villes suisses où la construction de nouveaux logements a fortement progressé en 2004. Mais le regain conjoncturel dans la construction n'aura fait que stabiliser le déséquilibre entre l'offre et la demande.

Ainsi, le marché du logement est resté très tendu toute l'année. Le taux de vacance cantonal s'est stabilisé à 0,6% alors qu'il est considéré comme normal à un niveau de 1,5%. Cette situation pèse sur les prix. Ces derniers ont été constamment orientés à la hausse en 2004. Malgré la hausse de l'offre, qui devrait continuer en 2005, le consultant spécialisé Wüest & Partner, ne prévoit pour l'année à venir qu'un ralentissement de la hausse des prix.

Situation contrastée dans le tertiaire

L'économie vaudoise est dominée par le secteur tertiaire (administration, services, commerce et tourisme), qui représente 75% des 307 000 emplois. Selon l'enquête conjoncturelle 2004/2005, réalisée par la CVCI en fin d'année, 84% des entreprises de services ont considéré la marche de leurs affaires comme satisfaisante à bonne en 2004. A peu près autant d'entreprises pensent qu'il en ira de même en 2005.

Dans l'hôtellerie et la restauration, la situation a été plutôt morose en termes de chiffres d'affaires. Mais les professionnels nuancent ce constat en indiquant que le secteur de l'hôtellerie a redressé la tête en 2004 après une année 2003 difficile, alors que le secteur de la restauration continue à enregistrer un recul de ses affaires.

Enfin, la marge d'autofinancement des sociétés de services est considérée comme satisfaisante à bonne pour 76% d'entre elles. Mais près de six sur dix n'ont rien investi en 2004 et autant resteront sur la réserve en 2005. Cet attentisme se reflète notamment dans le fait que, par exemple, les avances à la clientèle de la BCV sont restées très stables dans toutes les branches des services en 2004.

Marché du travail difficile

Du côté de l'emploi, la situation est restée très tendue tout au long de l'année. Plusieurs conflits du travail ont illustré le fait que le marché de l'emploi cantonal est difficile. En 2004, le taux de chômage s'est ainsi stabilisé autour de 5,5%, à un niveau nettement plus élevé que la moyenne suisse (3,9%). C'est dans le tertiaire, plus précisément dans les emplois de bureau, dans l'hôtellerie, dans la restauration et dans les professions de la vente que le chômage a progressé le plus fortement (+33% en 2004). De fait, interrogées par la CVCI, les entreprises de services restent très prudentes. Six à sept entreprises sur dix de ce secteur n'embaucheront pas en 2005. Comme en 2004, elles choisiront la stabilité de leurs effectifs.

Les efforts de la promotion économique

Pendant l'année sous revue, les responsables vaudois du développement économique ont multiplié leurs efforts pour profiler le canton comme site d'accueil pour des entreprises suisses ou étrangères. En 2004, 90 implantations de diverse importance ont été réalisées avec une création directe de 341 emplois. Outre des entreprises du secteur financier ou des centres administratifs, le canton a ainsi connu l'arrivée de plusieurs grands groupes internationaux de la distribution, celle d'un groupe indien actif dans l'industrie alimentaire et l'implantation de plusieurs sociétés de la biotechnologie et des techniques médicales. Dans ce dernier secteur, comme dans celui des technologies de l'information, le Développement économique vaudois (DEV) est particulièrement actif depuis quelques années. Un pôle de compétences dans les industries de la biotechnologie s'est ainsi structuré autour de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Cela explique l'intérêt croissant d'entreprises de biotechnologie étrangères pour des sites vaudois.

**Le canton de Vaud se profile
comme un site d'accueil de choix
pour les entreprises étrangères.**

La BCV mise sur la continuité

En 2005, compte tenu des spécificités cantonales, le taux de croissance de l'économie vaudoise sera probablement plus modéré que celui de la Suisse. Les spécialistes de la Banque estiment qu'il devrait se situer à environ 1%. Dans ce contexte, le Groupe BCV anticipe pour l'année à venir une progression modérée de ses affaires. Cette estimation se fonde essentiellement sur une conjoncture globale stable, en Suisse et dans le canton de Vaud, sur une reprise modérée dans la demande de crédits, sur un dynamisme continu du marché immobilier et une légère progression des marchés boursiers. L'économie vaudoise étant suffisamment diversifiée, le Groupe pourra profiter de toutes les opportunités possibles pour développer ses activités sur des axes de croissance spécifiques.

Sources : publications de l'OCDE, du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), de la Banque nationale suisse (BNS), du Centre conjoncturel de l'Université de Zurich (KOF), du Centre romand d'économie appliquée (CREA), du Service cantonal de statistiques (SCRIS) et recherche BCV.

En ligne avec vos investissements.



➤ BCV DANS L'ANNÉE

ÉVOLUTION DES AFFAIRES DU GROUPE

La Banque a maintenu le cap stratégique qu'elle s'était fixé. A savoir, finaliser son recentrage, rétablir des bases financières saines et relancer la dynamisation de ses métiers de base. Les efforts de redressement, commencés en 2003, se sont traduits en 2004 par une amélioration significative de la plupart des indicateurs financiers du Groupe.

Le volume d'affaires du Groupe BCV est marqué par une baisse du bilan de 5,7% principalement liée aux désengagements stratégiques. Au niveau des affaires de crédits, la Banque a maintenu ses parts de marché des crédits hypothécaires à CHF 15,7 milliards dans un environnement très compétitif alors que le volume des crédits commerciaux a légèrement reculé à l'instar de toute l'industrie bancaire. La Banque a poursuivi avec succès sa stratégie de réduction des crédits compromis en diminuant leur volume d'environ CHF 1 milliard. Dans les affaires d'épargne, la Banque connaît une croissance positive de 1,3% en ligne avec le marché reflétant l'évolution favorable de celui-ci et la confiance continue de la clientèle. Le Groupe a aussi enregistré une croissance réjouissante de sa masse en dépôt de CHF 60,2 à 64,1 milliards.

Hors désengagements stratégiques, la croissance en 2004 est restée saine.

Le total des produits ordinaires du Groupe s'est maintenu à CHF 944,2 millions malgré des baisses de revenus provoquées par les désengagements effectués durant l'année. Hors désengagements, le Groupe enregistre une augmentation de 4,7% des produits ordinaires, reflétant ainsi le bon développement de la marche de ses affaires dans les métiers traditionnels.

Le produit des opérations d'intérêts augmente légèrement à CHF 424,2 millions, l'apport de nouvelles affaires ainsi qu'une réduction des besoins de financement couplée à une meilleure gestion du bilan ont pu compenser les pertes de revenus liées aux désengagements.

Pour sa part, le résultat des opérations de commissions progresse de manière très satisfaisante de 3,6% à CHF 298,5 millions. La croissance des revenus de la Gestion privée, en particulier pour la Banque Piquet & Cie et ceux de la Gestion institutionnelle, reste positive malgré un ralentissement enregistré au début du troisième trimestre. Le faible degré de volatilité des marchés financiers se traduit par un recul de 23% à CHF 84 millions du résultat de négoce.

La réduction des charges a permis d'améliorer le ratio des charges sur revenus (*Cost Income ratio*) de 71% en 2003 à 67% en 2004. Cet effort de réduction s'applique aussi bien aux effectifs qu'aux coûts. Le maintien des revenus et la réduction des coûts permet au Groupe de réaliser un bénéfice brut en augmentation (+2,5%) à CHF 398,6 millions, et ce malgré les diminutions liées aux désengagements.

Dans le cadre de sa politique de valorisation de prêts compromis, le Groupe BCV a enregistré une réduction significative du besoin en provisions, dont l'effet net se traduit par des dissolutions de provisions contribuant pour l'essentiel aux produits extraordinaires de CHF 170,3 millions. Après l'attribution de CHF 80,9 millions à la réserve pour risques bancaires généraux, le résultat net du Groupe s'établit à CHF 336,6 millions.

Au niveau de la maison mère :

La **Division réseau** a entrepris la dynamisation du réseau de distribution de la Banque et le renforcement de ses points de ventes. Elle a mis un accent particulier sur la formation de ses collaborateurs et sur la promotion des ventes croisées avec les autres secteurs d'activité. Son effort de fidélisation de sa clientèle se traduit dans les faits par un niveau élevé de transformations d'hypothèques à taux variables en taux fixes. De plus, le repositionnement du site de courtage en ligne e-Sider.com ainsi que la finalisation du parc bancaire ont amélioré la qualité de l'offre à la clientèle. En termes financiers, les revenus ainsi que le résultat net ont légèrement progressé.

La **Division entreprises** a terminé avec succès la mise en œuvre du désengagement stratégique commencé en 2003. Hors désengagement, les efforts de la Division dans le but de générer de nouvelles affaires se soldent par un maintien des volumes de crédits dans tous les segments de clientèle. L'application systématique de prix ajustés au risque a partiellement compensé les pertes liées aux désengagements stratégiques. De plus, elle a mis en place des nouveaux processus de gestion des crédits pour réduire les temps de traitement et mieux maîtriser les risques crédits.

La **Division gestion privée et institutionnelle** a finalisé la restructuration de ses filiales à l'étranger. Ses performances ont été optimisées et sa rentabilité a sensiblement augmenté. Sous l'impulsion d'un nouveau responsable de Division, elle a affiné sa stratégie et ainsi amélioré ses positions dans le domaine de la gestion institutionnelle et auprès des tiers-gérants. La gamme de produits à l'attention de la clientèle privée a été enrichie de nouveaux mandats de gestion visant une performance absolue. De nouvelles compétences ont été développées dans les domaines de la prévoyance et des conseils financiers.

Dans le négoce, la **Division trading** poursuit avec succès sa politique de diversification des revenus en intensifiant ses efforts de ventes en produits structurés. Le lancement de nouveaux produits en warrants va renforcer la présence de la Division sur le marché suisse. La Division enregistre un succès avec sa nouvelle plate-forme en ligne (e-Forex) sur les marchés des changes. La faible volatilité des marchés financiers ainsi qu'une prise de risque très modérée sont les facteurs essentiels qui expliquent le recul des revenus de la Division.

FAITS ET ÉVÉNEMENTS CLÉS

Les désengagements dans les affaires de crédits

Les désengagements qui avaient été annoncés en 2003 dans le domaine des crédits (financement naval et de négoce de pétrole, certains crédits hors Vaud) ont été réalisés avec succès. Ils ont aussi été conclus en respectant le calendrier que s'était fixé le Groupe et dans des conditions financières très favorables. Cela contribue à réduire durablement le profil de risque de la Banque et à améliorer le taux de couverture de fonds propres.

Les désengagements des filiales

Après avoir vendu sa participation en Grèce et mis sa filiale italienne en liquidation, le Groupe BCV a vendu BCV Finance France. Avec cette dernière décision, la BCV a achevé sa phase de recentrage.

Convention entre l'Etat de Vaud et la BCV

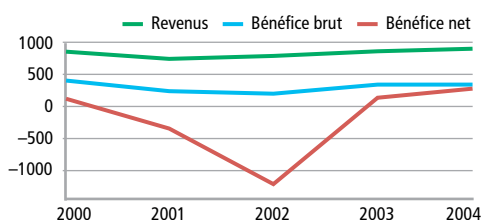
Dans une logique de transparence accrue, la BCV et l'Etat de Vaud ont conclu le 13 septembre 2004 une convention d'information. Conformément à ce qui avait été inscrit dans les Statuts et annoncé aux actionnaires de la BCV lors de l'Assemblée générale du 28 avril 2004, ce texte règle l'échange d'informations qui doit avoir lieu entre les deux parties pour qu'elles remplissent au mieux leurs obligations légales respectives.

Proposition de rachat des bons de participation

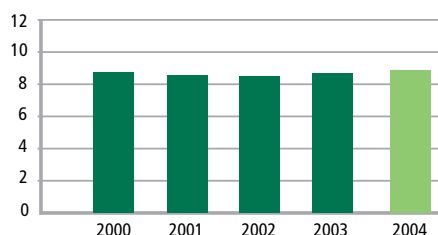
Lors de la recapitalisation de 2003, le Conseil d'Etat a considéré que sa participation était un soutien financier consenti à la Banque pour l'aider à surmonter une période difficile et qu'il souhaitait diminuer à terme son engagement. Dans cet esprit et fondé sur une situation financière clairement améliorée, la BCV a proposé conjointement avec le Conseil d'Etat du Canton de Vaud une solution pour l'avenir des bons de participation qui satisfait les intérêts de l'Etat de Vaud, des actionnaires minoritaires, des porteurs de bons minoritaires et de la Banque. L'opération prévoit d'abord la conversion en actions des bons de participation (0,16% du capital-participation) détenus par les porteurs de bons minoritaires, puis le rachat, progressif mais sans calendrier fixé, par la Banque des bons de participation détenus par l'Etat. Cette offre rémunère, au moyen du versement d'une prime, la prise de risque du Canton de Vaud lors de la recapitalisation du Groupe. Le volume et le calendrier des rachats seront dictés par la capacité financière de la BCV à assumer une telle opération.

POINTS FINANCIERS MARQUANTS

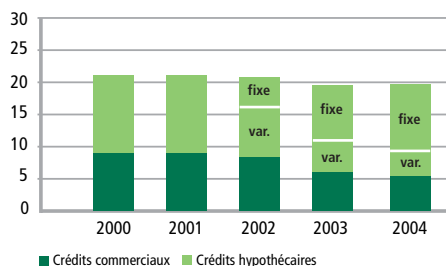
Revenus, bénéfice brut, bénéfice net en CHF millions



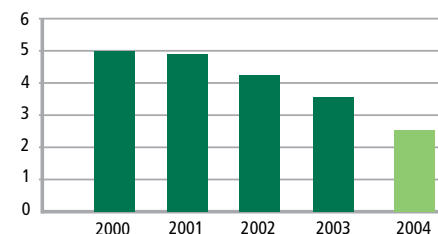
Epargne en CHF milliards



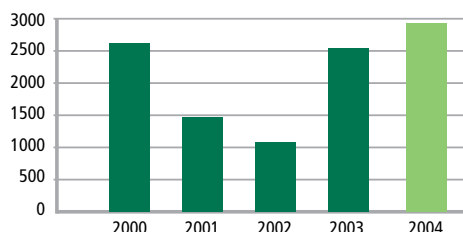
Crédits aux clients en CHF milliards hors prêts compromis



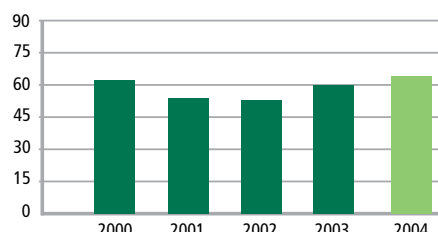
Prêts compromis en CHF milliards



Fonds propres en CHF millions



Masse en dépôt en CHF milliards



CORPORATE CENTER: RÉORGANISATION ET TRANSFORMATION EN PROFONDEUR

Le Corporate Center de la maison mère occupe 648 collaborateurs et comprend la Direction générale, l'Etat-major, la Division services et la Division finance et risques.

L'**Etat-major** rattaché au Président de la Direction générale est composé du Département des ressources humaines, du Secrétariat général et d'un adjoint du Président de la Direction générale. Notons qu'afin de renforcer sa communication auprès des médias, un poste de porte-parole a été créé au sein du Secrétariat général. Dans l'application de son nouveau modèle de gestion des ressources humaines, le Département des ressources humaines peut déjà tirer un bilan positif. Son introduction a permis à la Banque de focaliser son modèle de gestion de ressources humaines sur les aspects de performance, tout en mettant l'accent sur la responsabilisation du collaborateur.

La **Division services** avec 387 personnes a été créée afin de centraliser sous un même toit les différentes fonctions de soutien et de service aux unités de front. Elle comprend les unités de l'ancienne Division logistique, soit la Direction du système d'information, le Département de l'immobilier, les Back-offices de négociation et de paiements. De plus, plusieurs activités de l'Etat-major lui ont été nouvellement rattachées. C'est le cas des Départements juridique, compliance et de la communication. Cette réorganisation permet à l'Etat-major de simplifier sa gestion et d'améliorer la supervision du Groupe. Quant à la Division services, cette mesure lui permet d'offrir un soutien intégré et d'améliorer la qualité de son service. La Division assure aussi la liaison entre la Banque et la société informatique Unicible qui est détenue à 100% par le Groupe. Parmi les réalisations en 2004, cette Division a continué de gérer la vente d'immeubles pour CHF 108 millions (207 objets). De plus, elle a mené avec succès le processus de contrôle lié aux normes CDB (Convention de Diligence des Banques) ainsi qu'un projet visant à diminuer le taux d'erreurs du Back-office de 0,5% à 0,2%.

En ce qui concerne la **Division finance et risques**, elle a d'une part poursuivi le renforcement des compétences par le recrutement de spécialistes très qualifiés dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des risques, de l'ALM, et du controlling et, d'autre part, mené des projets importants de transformation afin d'améliorer la gestion financière du Groupe (Bâle II, organisation Controlling, stratégie ALM et gestion intégrée des risques). En outre, elle occupe une équipe de 55 personnes au Département des affaires spéciales ayant pour mission de traiter les dossiers liés aux prêts compromis de la Banque. En 2004, le Département des affaires spéciales a réussi à réduire le montant de ces prêts compromis d'environ CHF 800 millions et a aussi contribué de manière active à la valorisation de ces mêmes crédits permettant des récupérations sur provisions de plus de CHF 100 millions.

ÉVOLUTION DE LA MARCHÉ DES AFFAIRES DANS LES FILIALES PRINCIPALES

Unicible

Créée en 1992, Unicible capitalise plus de 10 ans d'expérience dans le traitement et l'exploitation des systèmes informatiques en adéquation avec le métier de ses clients. Les prestations qu'elle offre à ses clients comprennent l'outsourcing total ou partiel de l'informatique d'une entreprise, les télécommunications, les solutions de sécurité ainsi que la prise en charge de l'ensemble de la chaîne de production de documents papiers et électroniques. Unicible est également spécialisée dans l'édition, l'intégration, le conseil et la mise en place de solutions bancaires. Les services associés à ces prestations se déclinent sur quatre niveaux, le conseil, la conception, le développement et la maintenance. D'importants mandats ont été menés à bien comme des évolutions et de nouvelles fonctionnalités importantes sur le progiciel OSIRIS ainsi que le développement de l'application de gestion des processus crédit front et back « GPC » qui comprend la dématérialisation de l'ensemble du dossier crédit. De nouvelles prestations ont pu également être développées. Parmi elles, l'output management, permettant aux clients de choisir une solution complète couvrant, outre l'impression proprement dite, la composition de documents, leur regroupement ainsi que leur mise sous pli et l'archivage électronique, dont la consultation se fait à distance via internet (dématérialisation, banque restante par exemple). De plus, les banques cantonales du Valais, de Genève et de Neuchâtel ont renouvelé leur collaboration et marqué ainsi leur confiance à Unicible qui gère, depuis plus de dix ans, leurs systèmes informatiques.

De nouveaux clients ont été séduits par les prestations d'Unicible. Des contrats importants ont été signés avec des sociétés telles que LeShop.ch, leader suisse des supermarchés en ligne et la banque privée Anker. Le total des produits ayant fortement progressé de 14,6%, la bonne maîtrise des coûts permet à Unicible de clore l'année 2004 sur une hausse de 108,2% de son résultat net à CHF 20 millions.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Yverdon-les-Bains (CEPY)

La CEPY est une filiale bancaire du Groupe BCV située dans le Nord vaudois et spécialisée dans les affaires hypothécaires, la collecte de l'épargne et les affaires commerciales avec les PME. Dans le cadre de la stratégie de rationalisation de ses coûts et de la recherche continue de synergies entre les différentes activités du Groupe BCV, la décision a été prise de transférer les activités de la CEPY à la maison mère.

GEP

GEP est la société de direction spécialisée dans l'administration de fonds de placements immobiliers du Groupe BCV. Fondée en 1953, GEP est dotée d'un capital-actions de CHF 1,5 million. Elle administre le Fonds Immobilier Romand FIR dont la fortune totale s'élevait à CHF 532 millions à fin 2004. Issu du regroupement des fonds FIR, FIR 1970 et CLAIR_LOGIS, le FIR est exclusivement investi en Suisse romande dans l'immobilier d'habitation. Avec plus de 120 immeubles et 2900 logements, il se situe parmi les principaux acteurs du marché immobilier régional. Coté à la SWX, le fonds FIR a enregistré une performance positive de 11,8% en 2004, ce qui le place parmi les plus performants dans sa catégorie. En conséquence, le total des produits a progressé de 59,7% à CHF 9,3 millions et le résultat net a passé de CHF 2,3 millions en 2003 à CHF 5 millions en 2004.

Sogiom

Société de gestion immobilière, Sogiom est depuis 2002 une filiale à 100% de la BCV. Active sur le marché immobilier romand, dans l'administration des PPE, les expertises immobilières, l'étude de la direction de travaux, elle gère pour le compte de tiers plus de 10 000 baux. Fin 2004, l'exercice comptable s'est soldé par une hausse du résultat net de 7,9%, à CHF 1,2 million.

BCV Finance France

Lors de la publication de ses résultats semestriels en 2004, le Groupe BCV avait annoncé son intention de se désengager de BCV Finance France. Cette décision s'inscrit dans le contexte du recentrage stratégique de ses activités sur ses métiers de base. Le Groupe BCV a étudié attentivement plusieurs offres d'acquisition. Il s'est prononcé pour celle du groupe VIEL & Cie, un des leaders mondiaux de l'intermédiation financière.

Banque Piguet & Cie SA

La Banque a continué de croître sa masse sous gestion, de 18,7% à CHF 3,9 milliards, en poursuivant l'acquisition de nouveaux clients principalement au Moyen-Orient et en Amérique latine ainsi qu'en Suisse et en Europe. La Banque Piguet & Cie avait déjà par le passé développé sa palette de produits alternatifs, une tendance qui se poursuit en 2004 et contribue à améliorer la performance des dépôts sous gestion de ses clients. La Banque Piguet & Cie a vu le total de ses produits s'améliorer de 2,3% à CHF 41,8 millions et son bénéfice net se maintenir à CHF 8 millions. Confiant dans le bon développement de la Banque Piguet & Cie, le Groupe BCV a augmenté le montant de sa participation de 65% en 2003 à 79% en 2004.

A&G

Assesores y Gestores Financieros a été fondé en 1987 et se dédie à la gestion de fortune de clients privés et institutionnels. La BCV détient une part de 50% du capital-social de A&G. Cette société a vu augmenter le total de ses produits de 48,2% à CHF 6,5 millions ainsi que son bénéfice net de 206% à CHF 1,8 million.

Gérifonds

Par rapport à fin 2003, la masse sous administration des 70 fonds de placements mobiliers de droit suisse a progressé de plus de 8% pour atteindre CHF 13 693 millions. Durant la même période, la fortune sous gestion des 38 fonds mobiliers de droit suisse et luxembourgeois a enregistré une hausse de 17%, à CHF 4438 millions. Un nouveau logiciel d'administration de fonds plus performant et possédant un large club d'utilisateurs a été mis en production avec succès le 1^{er} février 2004.

ORIENTATION STRATÉGIQUE : APRÈS LE RECENTRAGE, LE GROUPE VA DÉSORMAIS CONCENTRER SES EFFORTS SUR LA DYNAMISATION DE SES MÉTIERS DE BASE

Le recentrage ayant été finalisé en 2004, le Groupe entre maintenant dans une nouvelle phase de développement. La BCV veut dynamiser ses métiers de base, à savoir la banque de détail, le service aux entreprises, la gestion de fortunes privées et institutionnelles ainsi que le négoce de titres et de devises. Elle entend concrétiser son développement en se focalisant sur les axes principaux stratégiques suivants :

Promotion des produits et des services

Après une période privilégiant les mesures d'urgences pour assurer la pérennité du Groupe, la BCV peut se redonner comme objectif le développement de sa palette de produits dans tous ses secteurs d'activités. Par conséquent, 2005 sera « l'Année des produits » avec le lancement d'un certain nombre de produits tels que, par exemple, le Protec+ lancé en janvier 2005. Une première mesure consiste à favoriser les ventes croisées entre les Divisions du Groupe. Cet effort s'accompagnera de l'amélioration et de l'optimisation qualitative des produits et des services proposés à la clientèle. Pour appuyer ces mesures, le développement des canaux alternatifs de distribution sera renforcé.

Se rapprocher de la clientèle

Tout en renforçant la proximité relationnelle avec sa clientèle existante, la croissance visée est sélective. En effet, une segmentation plus détaillée de la clientèle du Groupe devra permettre d'identifier de nouvelles poches de croissance et de maîtriser la prise de risque. Cette approche sélective de croissance favorise l'application d'une politique de prix différenciée.

Les projets de transformation

Afin de poursuivre la professionnalisation de sa gestion et d'améliorer ses perspectives bénéficiaires à long terme, la Banque va continuer ses efforts de transformation. Fin 2004, le projet concernant l'optimisation de la gestion des processus de crédits (projet GPC) a été mis en place. Un grand effort de dynamisation de l'approche client et de la distribution a été lancé dans trois Divisions de front (la Division réseau, la Division gestion privée et institutionnelle et la Division entreprises). De plus, diverses initiatives importantes dans le but d'améliorer la gestion financière et l'ALM ont également été lancées. Finalement, le Groupe a commencé une réflexion sur la gestion des talents ainsi que sur les développements en matière de plate-forme informatique.

Amélioration de la performance financière

La Banque vise une croissance de ses revenus dans ses métiers traditionnels tout en entendant maîtriser sa prise de risque. En outre, elle veut créer, de manière durable, de la valeur pour l'actionnaire. Elle entend atteindre, dans les trois prochaines années, un niveau de rendement net moyen sur ses fonds propres (ROE) de 11% à 12% par an. De plus, le ratio des charges sur revenus (*Cost Income ratio*) devra s'établir aux environs de 60% à 63%. L'objectif pour la marge d'intérêt (produit net des intérêts/taille moyenne du bilan) est d'atteindre un niveau supérieur à 1,5%.

Des prestations adaptées à chacun.



➤ LA BCV ET SES MISSIONS

Le Groupe BCV doit remplir plusieurs missions :

- contribuer, selon la LBCV (Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise), au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et des corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton ;
- répondre aux besoins de ses clients en matière de prestations bancaires et financières ;
- créer durablement de la valeur pour ses actionnaires ;
- être un employeur de référence ;
- assumer un rôle actif dans la société civile.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CANTONALE

Cette partie de sa mission découle de l'article 4 de la Loi sur la BCV, qui stipule que la BCV doit contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques. La BCV doit aussi contribuer à satisfaire aux besoins en crédits hypothécaires du canton. La BCV est au service de tous ses clients ; les particuliers en représentent la plus grande part. La Banque a un taux de pénétration important auprès des Vaudoises et des Vaudois. Globalement, près d'un habitant

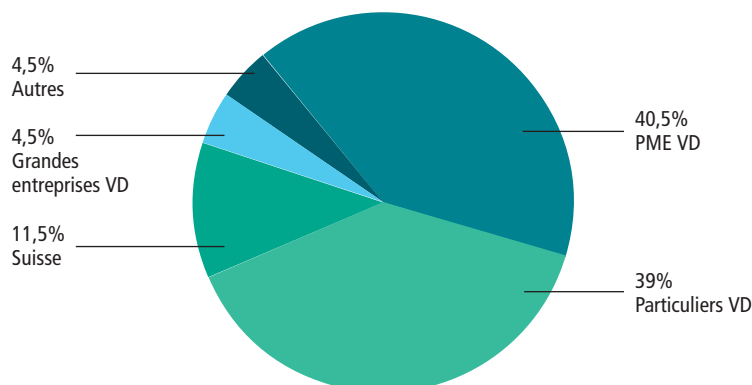
La BCV est le partenaire bancaire de sept entreprises sur dix du canton.

du canton sur deux est un de ses clients. Selon les régions, la proportion varie entre 38% dans l'ouest vaudois et 57% dans le nord du canton. Consciente de sa responsabilité envers les Vaudois, la BCV leur a accordé 39% de ses crédits en 2004. Elle cultive une relation de proximité avec eux, basée entre autres, sur un réseau de distribution étoffé de 69 points de vente, 13 sites entièrement automatisés et du plus grand parc d'automates bancaires dans le canton avec 140 appareils, ce qui représente près de la moitié du parc vaudois, tous opérateurs confondus.

La Banque est aussi au service de la structure entrepreneuriale cantonale, c'est-à-dire des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises (PME) et des grandes entreprises du canton de Vaud, dont elle est la partenaire bancaire dans sept cas sur dix. La densité de son réseau de distribution permet à ses collaborateurs d'atteindre n'importe quelle entreprise dans le canton en moins de 20 minutes. En 2004, la Banque a accordé une grande partie de ses avances (soit 45%, répartis entre 40,5% aux PME vaudoises et 4,5% aux grandes entreprises du canton) à cette clientèle, auprès de laquelle elle a maintenu ses positions malgré une vive concurrence et une faible demande (voir graphique ci-dessous).

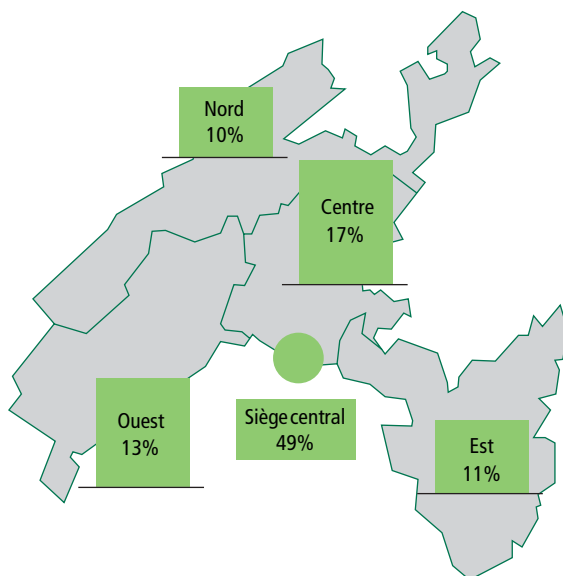
La Banque est aussi au service de la structure entrepreneuriale cantonale, c'est-à-dire des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises (PME) et des grandes entreprises du canton de Vaud, dont elle est la partenaire bancaire dans sept cas sur dix. La densité de son réseau de distribution permet à ses collaborateurs d'atteindre n'importe quelle entreprise dans le canton en moins de 20 minutes. En 2004, la Banque a accordé une grande partie de ses avances (soit 45%, répartis entre 40,5% aux PME vaudoises et 4,5% aux grandes entreprises du canton) à cette clientèle, auprès de laquelle elle a maintenu ses positions malgré une vive concurrence et une faible demande (voir graphique ci-dessous).

Répartition des crédits clientèle au bilan, CHF 22,1 milliards



D'une année à l'autre, la répartition des crédits de la BCV est restée la même entre les particuliers et les différentes catégories d'entreprises. En ce qui concerne ces dernières, la répartition entre les différentes régions du canton est équitablement faite (voir graphique ci-dessous).

Répartition géographique des crédits



De même, dans le respect de sa mission, la BCV accorde des avances aux différents secteurs économiques d'activité. Parmi ces derniers, l'immobilier et la construction représentent cependant une proportion importante des avances accordées par la Banque. Cela reflète d'ailleurs l'importance qu'a le domaine du bâtiment pour l'économie vaudoise.

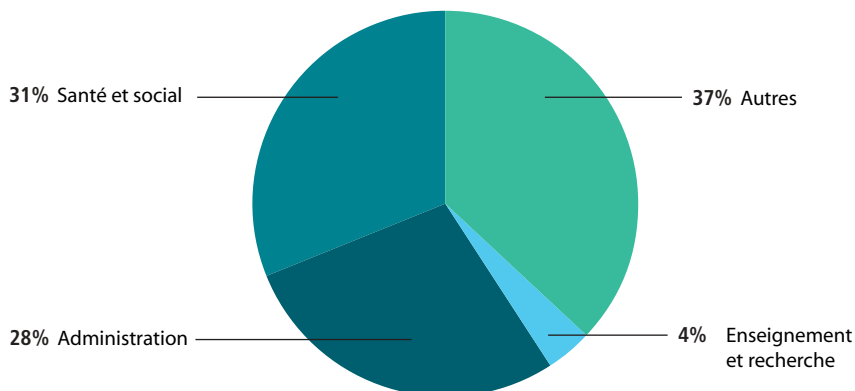
Ces deux secteurs d'activité représentent ainsi 48% des avances de la BCV aux entreprises du canton. Pour sa part, le commerce représente 20% des avances. Les autres secteurs sont représentés de la manière suivante : industrie, 9% ; agriculture, 7% ; activités financières, 5% ; hôtellerie/restauration, 5% ; autres activités (transport, énergie, extraction, etc.), 6%.

La BCV est présente dans toutes les régions du canton en matière de crédits.

Enfin, conformément à sa mission, la Banque est active sur le segment spécifique des collectivités publiques qui regroupe les avances aux entités de l'administration, au secteur de la santé et du social, à celui de l'enseignement et de la recherche et à d'autres domaines (par exemple, les organisations internationales).

La Banque accorde environ 4% du total de ses avances aux collectivités publiques ainsi définies. Rapportées à toutes les avances commerciales aux différentes entreprises, cette proportion monte à environ 15%. Elles se répartissent de la façon suivante (voir graphique ci-dessous).

Répartition des crédits de la BCV aux collectivités publiques, CHF 850 millions



Par ailleurs, la Banque a conservé son leadership sur les marchés hypothécaires et de l'épargne, où elle dispose d'une part de marché de l'ordre de 40%. Cette prédominance est le fruit de sa culture de proximité et du capital de sympathie dont elle dispose auprès des Vaudois et des entreprises du canton. Cela permet à la Banque de leur proposer, ainsi qu'à la clientèle fortunée, une gamme étoffée de produits et de prestations bancaires adaptées à la demande.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE SES CLIENTS

Pendant l'année, la BCV a poursuivi l'amélioration de son réseau de distribution, de sa palette de produits et de ses prestations afin de toujours mieux servir ses clients.

En 2004, la Banque a transformé et modernisé certains points de vente (CHUV, Avenches, Aigle) et continué d'adapter les heures d'ouverture des agences des Alpes vaudoises aux habitudes de sa clientèle. La Banque a aussi étoffé sa gamme de produits et prestations pour sa clientèle particulière. Ainsi, elle a créé de nouveaux styles de comptes privés et une gamme de comptes spécialement adaptée aux besoins des jeunes. Elle a lancé un nouveau produit hypothécaire qui répond aux besoins des familles avec enfants. La Banque a aussi innové avec un service de localisation des automates bancaires par téléphone portable et dynamisé le marché du courtage en ligne en repositionnant son site e-Sider.com.

En ce qui concerne la gestion de fortune, la BCV a proposé à sa clientèle privée et institutionnelle de nouvelles prestations mettant un accent sur la gestion alternative en lançant des produits de performance absolue (*hedge funds*). Elle a aussi attiré l'intérêt de sa clientèle avec de nouveaux produits financiers structurés, dans la bancassurance et avec des prestations en architecture ouverte.

Sur le segment de la clientèle d'entreprises, elle a lancé avec succès un site de négoce en ligne sur les marchés des changes (BCV e-Forex). De plus, elle a terminé le projet d'amélioration des processus de crédits visant à améliorer les temps de traitement. Enfin, dans son métier de négoce, la Banque a étoffé avec succès sa gamme de produits d'options titrisées (warrants) et de produits financiers structurés.

CRÉER DE LA PLUS-VALUE POUR LES ACTIONNAIRES

En 2004, le Groupe BCV a amélioré sensiblement ses résultats financiers. Le bénéfice net est ainsi passé de CHF 157 millions à la fin de l'exercice précédent, à CHF 337 millions. La performance financière, mesurée par le ratio de rentabilité des fonds propres, le ROE (12,4% à fin 2004 contre 6,5% un an auparavant), a aussi significativement progressé. En 2004, la BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une convention pour améliorer leur échange d'information. La Banque a aussi élaboré et proposé avec le Canton de Vaud une solution pour le rachat du capital participation, dont il détient 99,8%. Ces initiatives, ainsi que la croissance des résultats de la Banque, ont attiré l'intérêt de divers investisseurs. De plus, l'agence de notation S&P a amélioré la perspective de *rating* en la changeant de négative à stable. Tous ces éléments ont contribué à l'appréciation du cours de l'action BCV, qui est passé de CHF 141.00, au début de l'exercice, à CHF 204.50 en fin d'année (+45%).

L'ancrage de la BCV dans le canton se traduit également au niveau de son actionnariat. Son capital est détenu à 81,8% par des Vaudois et des institutions du canton. Outre l'Etat, son principal actionnaire avec 67,65% des 8,5 millions d'actions nominatives de la Banque en circulation, 7997 Vaudois et 425 institutions vaudoises s'en partagent 1,2 million, soit 14,2%.

Néanmoins, la répartition géographique de l'actionnariat de la BCV tend à se diversifier hors des limites cantonales vaudoises. A la fin de l'exercice, 10% des actionnaires privés de la Banque, détenant 105 338 actions, étaient originaires des cantons alémaniques. De même, 82 des 532 investisseurs institutionnels possédant des titres BCV étaient domiciliés dans des cantons d'Outre-Sarine, essentiellement Zurich, Berne et Bâle. En outre, pour la première fois dans l'histoire de la Banque, les investisseurs institutionnels détiennent plus de 9% de son capital.

L'attrait du titre BCV a aussi été vérifié chez les investisseurs étrangers. A fin 2004, cette catégorie d'actionnaires était constituée à 77% par des personnes physiques et à 23% par des investisseurs professionnels.

ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE

La BCV a développé un style de management, fondé sur le développement des compétences et de la performance. Elle se fixe comme objectif d'attirer les meilleurs talents dans tous les métiers bancaires. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. En 2004, elle a aussi œuvré à mieux définir la place des femmes parmi ses collaborateurs.

En 2004, la BCV comptait en moyenne 107 jeunes collaborateurs en formation, répartis entre apprentis, maturants et stagiaires universitaires, ce qui place la Banque parmi les trois principales entreprises formatrices du canton. La BCV dispose d'ailleurs de son propre centre de formation, qui occupe sept formateurs à temps complet et fait intervenir ponctuellement 97 animateurs internes et 40 externes. En 2004, le Centre de formation a organisé 526 cours, représentant 7548 journées/hommes dans le cadre de son programme de formation, qui est accessible également à la communauté des banques latines. L'ensemble des collaborateurs BCV ont consacré en moyenne 3,3 jours à leur formation interne.

Avec 107 jeunes collaborateurs en formation, la BCV est parmi les trois principales entreprises formatrices du canton.

Un autre aspect de la politique des relations humaines de la Banque concerne la place des femmes à la BCV. La maison mère emploie 874 femmes (42,9% des emplois). Parmi elles, 149 étaient titulaires d'un titre hiérarchique à fin 2004 (7,3% des effectifs). Conscients de la proportion relativement faible des femmes dans l'encadrement, les organes supérieurs de la Banque ont entamé une réflexion pour améliorer et valoriser le rôle et la place des femmes à la BCV. Cela s'est déjà traduit par la nomination d'une deuxième femme à la tête d'un département opérationnel et celle de 17 femmes à divers rangs de cadres. Enfin, six points de vente du réseau de distribution BCV dans le canton sont dirigés par des femmes.

Par ailleurs, la BCV dispose depuis 1995 d'une garderie, permettant ainsi à ses collaboratrices mères de famille d'y placer leur(s) enfant(s) à temps complet ou partiel, dès la fin du congé maternité jusqu'à la scolarité obligatoire. A fin décembre 2004, 38 enfants de collaboratrices ou de collaborateurs de la BCV étaient accueillis par la garderie. Enfin, pour encourager les carrières féminines et tenir compte des désirs généralement exprimés par les collaboratrices de la Banque, cette dernière a décidé d'allonger la durée du congé maternité et de faciliter la reprise de l'activité après ce congé en offrant le choix d'une reprise à temps partiel pendant quelques semaines.

Employeur de référence dans le canton de Vaud, le Groupe BCV comptait, à fin 2004, 2423 emplois équivalents plein temps, soit 60 de moins qu'une année auparavant. A elle seule, la maison mère employait 2037 collaborateurs, correspondant à 1829,7 équivalents plein temps, en diminution de 52,3 collaborateurs à plein temps par rapport à l'exercice précédent. En 2004, son image et ses performances s'étant améliorées, la BCV a cependant pu attirer et engager plusieurs spécialistes de haut niveau à différents échelons hiérarchiques.

Environ deux tiers de l'effectif travaillent dans les trois principaux bâtiments administratifs du siège de la place Saint-François et de la place Chauderon à Lausanne ainsi qu'auprès du Centre administratif bancaire de Prilly. Le tiers restant est actif dans les 69 points de vente de son réseau. Notons que la majorité des responsables de points de vente et six collaborateurs sur dix habitent à moins de dix kilomètres de leur lieu de travail, ce qui renforce l'esprit de proximité de la Banque.

AVOIR UN RÔLE ACTIF DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

Enfin, la Banque considère que sa mission englobe des tâches et des responsabilités sur les plans culturel, sportif et social. La BCV a soutenu 33 manifestations diverses au niveau cantonal, voire suisse. A titre d'exemple, on peut citer le Tour de Romandie, la collaboration au meeting aérien de Payerne ou les concerts de musique classique du Septembre Musical de Montreux.

La BCV soutient un nombre important de manifestations dans le canton.

Le caractère commun de ces événements est de promouvoir aussi les valeurs de proximité et d'adhésion populaire que la Banque défend dans sa Charte. C'est dans ce sens qu'on peut comprendre l'engagement de la BCV à soutenir des manifestations comme les 20 kilomètres de Lausanne, la Semaine des ballons de Château-d'Œx ou, dès la saison 2005, le Paléo Festival de Nyon.

La BCV est aussi active à un niveau plus régional. Elle a soutenu financièrement environ 140 manifestations importantes. Parmi ces dernières, on peut citer le Trophée de Nyon, le Festival Musique et Neige des Diablerets ou le Petit Train Lausanne-Vidy. D'autres soutiens ont une portée sociale plus prononcée. Il en est ainsi de l'engagement de la Banque aux côtés de la Fondation Planète Enfants Malades, qui veut améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants vaudois.

La BCV s'engage aussi dans des actions citoyennes comme la création d'une mosaïque géante d'œufs de Pâques pour le compte de Transport Handicap, le nettoyage d'un pâturage aux Diablerets en collaboration avec Pro Natura, ou la distribution, souvent modeste mais toujours appréciée, des prix scolaires distribués dans tous les établissements scolaires et universitaires du canton.

Culturelles, sportives ou sociales, toutes ces manifestations reflètent la vie du canton. Elles montrent l'implication dans leur région des Vaudoises et des Vaudois. La Banque reste discrète sur la plupart d'entre elles, estimant que ce soutien fait partie de sa vocation. La BCV est aussi fière de son rôle de « mécène » pour les artistes vaudois, ce qui se traduit par l'existence d'une collection de 2100 œuvres de plus de 500 peintres et sculpteurs du canton.

*Des solutions pour dynamiser
votre entreprise.*



➤ REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

BANQUE DE DÉTAIL

Messages clés

- Dans un marché difficile, le secteur de la Banque de détail a pu augmenter ses revenus ainsi que son résultat net.
- Le secteur de la Banque de détail a maintenu son importante part de marché dans le canton de Vaud malgré l'environnement compétitif dans le marché hypothécaire.
- L'évolution favorable de l'épargne confirme la confiance retrouvée de la clientèle.
- Les efforts déployés dans le lancement de nouveaux produits ainsi que de nouvelles campagnes publicitaires ont permis d'améliorer l'image de marque de la Banque.
- La décentralisation de la structure décisionnelle a permis de renforcer l'avantage concurrentiel et la proximité avec sa clientèle.

Activité et stratégie

La Banque de détail couvre les besoins des personnes physiques disposant d'avoirs inférieurs à CHF 300 000 et des micro-entreprises de moins de 5 collaborateurs ayant un chiffre d'affaires inférieur à CHF 1 million. Parmi les produits qu'elle propose, citons les prêts hypothécaires, les comptes de gestion courante, la monétique, l'épargne, la prévoyance, les fonds de placement, les crédits à la consommation et les E-produits (e-Sider, BCV-net, Phone). La Banque de détail compte 69 points de vente et 489 collaborateurs.

Ce domaine d'activité demeure le principal point d'entrée d'une très large proportion de la clientèle de la BCV. Dans ce cadre, la distribution et la vente de produits adaptés fidélisent les clients et contribuent pour une part importante au bénéfice brut du Groupe. La Banque de détail entend consolider son rôle de partenaire incontournable des habitants du canton et développer des pôles d'excellence en matière de conseil à la clientèle de détail à haut potentiel. En outre, ce secteur d'activité se donne comme but de maintenir sa position dominante en matière de financement immobilier, de prévoyance et de placements avec des produits à forte valeur ajoutée pour le client et pour la Banque. En termes de stratégie de distribution, la Banque de détail entend offrir le choix à sa clientèle : agence, téléphone, internet, chaque canal ayant une politique tarifaire différenciée.

Descriptif de l'environnement concurrentiel

Le marché bancaire vaudois du détail est en croissance notamment en raison d'un marché hypothécaire très dynamique. En revanche, la concurrence demeure très vive avec un renforcement de la présence de différents acteurs tels que les grandes banques, le Groupe des Banques Raiffeisen et l'émergence de Postfinance. Notons que la pression sur les prix est importante en particulier en matière de financement immobilier.

Commentaires sur l'année 2004

Le secteur de la Banque de détail a pu conserver ses parts de marché malgré des conditions de marché difficiles et augmenter légèrement le produit brut bancaire de 1,5% à CHF 254,4 millions. Dans ce contexte, le produit des affaires d'intérêts s'est maintenu alors que le produit des commissions a progressé grâce au lancement de nouveaux produits tels que les nouveaux comptes jeunes ou la nouvelle tarification des comptes privés. La mise à niveau de la banquette du réseau ou le développement des produits en ligne tel qu'e-Sider ou BCV-net ont aussi favorisé cette amélioration.

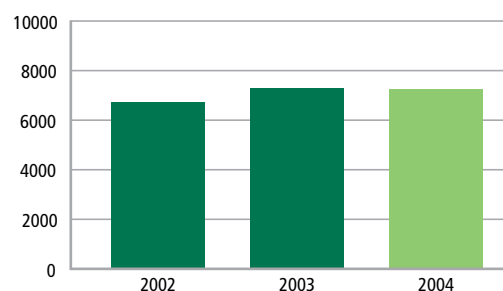
La bonne maîtrise des coûts a permis d'améliorer le résultat brut de 2,8% à CHF 141,4 millions. Le bénéfice net est en légère hausse à CHF 32,8 millions. Une grande partie des collaborateurs du secteur a eu la possibilité de suivre une importante filière de formation afin de parfaire son niveau de compétences techniques et relationnelles.

2005 : Objectifs et perspectives

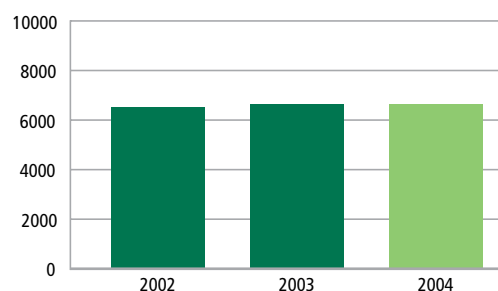
A court terme, le secteur de la Banque de détail veut donner la priorité au développement des ventes croisées (*cross-selling*) de ses produits. De plus, il veut offrir des solutions complètes pour la clientèle individuelle et cela avec le meilleur rapport qualité/prix du marché. Il veut également optimiser la gamme de produits en fonction des besoins des clients. L'amélioration sensible de la contribution bénéficiaire du secteur se fera par le biais de l'augmentation des volumes d'affaires, d'une tarification plus différenciée des prestations et de la poursuite de la réduction des charges. Cette hausse devrait s'accompagner d'une amélioration significative du rapport des charges en proportion aux produits ainsi que d'une progression du rendement des fonds propres.

Données financières 2002-2004

Hypothèques / crédits en CHF millions



Epargne en CHF millions



Chiffres clés

	2003*	2004
Total des revenus (en CHF millions)	250,6	254,4
Bénéfice brut (en CHF millions)	137,6	141,4
Charges/Produits (hors amortissements du goodwill)	72,0%	73,0%
ROE (bénéfice brut après amortissements)	19,1%	20,3%
Collaborateurs	467	489

* Afin de permettre la comparaison, les chiffres ont été retraités pour tenir compte des changements organisationnels.

BANQUE DES ENTREPRISES

Messages clés

- **Le désengagement stratégique, la réorganisation et le recentrage du secteur ont été finalisés dans les délais et avec succès.**
- **Dans le canton de Vaud, la BCV reste le partenaire de deux entreprises sur trois.**
- **La refonte des processus de crédits a été finalisée et va permettre d'améliorer significativement l'offre à la clientèle.**
- **Dans un contexte conjoncturel difficile, la BCV a conservé ses positions dans tous les segments de clientèle en 2004.**
- **L'assainissement au bilan du portefeuille de crédits et les réorganisations au niveau de ce secteur se sont traduits par une baisse des coûts et une forte diminution des risques.**

Activité et stratégie

Le secteur de la Banque des entreprises est présent dans trois segments de clientèle avec 341 collaborateurs : les PME, les Grandes Entreprises et le Financement de Négoce. En termes de revenus, les PME représentent 68%, les Grandes Entreprises et le Financement de Négoce 16% chacun. La palette de produits et de services est large couvrant les financements de trésorerie, d'investissements, de négoce international ou de couvertures des risques (par ex. taux de change). Le secteur a concentré ses efforts sur la mise en place de sa stratégie. Après avoir finalisé le désengagement de certaines affaires, ce secteur entend renforcer ses métiers traditionnels et améliorer sa rentabilité en réduisant ses charges opérationnelles et son coût du risque crédit.

Descriptif de l'environnement concurrentiel

Dans le segment des PME vaudoises comme dans d'autres régions du pays, la demande en termes de crédits a été caractérisée par un recul continu qui s'accompagne d'une hausse de fonds passifs. Les dernières indications montrent qu'une inversion de tendance semble se dessiner légèrement. Dans ce segment, la Banque a gardé sa part dominante de marché dans le canton de Vaud tout en réajustant sa politique de prix en fonction des risques encourus. Dans un climat de baisse généralisée des besoins de financement dans le segment des Grandes Entreprises en Suisse, le taux d'utilisation des lignes de crédits octroyées à la clientèle a tendance à diminuer.

En ce qui concerne le Financement de Négoce, après plus de dix ans de chute continue des prix, un renversement de tendance dans le marché des matières premières semble se confirmer depuis 2003. A la forte hausse des prix observée sur le marché du pétrole et des métaux s'ajoute en 2004 celle de l'agroalimentaire. Une partie de cette hausse généralisée est liée à des changements structurels de marché. Dans cet environnement, les besoins en financement de négociants dans le marché des matières premières sont en nette progression.

Commentaires sur l'année 2004

Le produit brut bancaire a enregistré un recul de 16,7% à CHF 235,5 millions essentiellement lié aux désengagements stratégiques. La maîtrise des coûts et la forte baisse des pertes attendues sur risque de crédit ont partiellement compensé ce recul. L'optimisation des possibilités de vente croisée (*cross-selling*) entre les différents secteurs d'activités du Groupe est très avancée. La mise en place des nouveaux processus de crédits est en voie de réalisation.

Segment des PME : Les volumes des crédits sont stables, accusant un léger recul dû à la forte concurrence dans le marché hypothécaire. Les efforts de vente dans les crédits commerciaux et l'application de prix ajustés aux risques encourus ont contribué à améliorer la rentabilité d'ensemble de ce segment.

Segment des Grandes Entreprises: Les volumes de crédits sont en légère baisse, mais cette évolution s'accompagne d'une amélioration du profil de risque de ce segment.

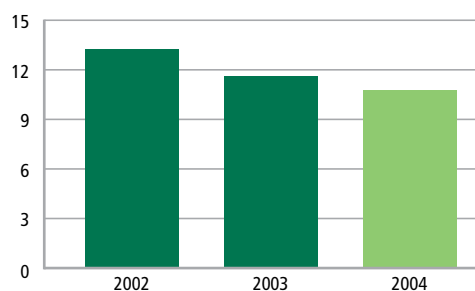
Segment Financement de Négoce: La réorganisation dans ce segment d'activité est réussie. La contribution bénéficiaire de ce segment reste importante avec CHF 22 millions malgré les désengagements stratégiques. Le Groupe poursuit dans cette activité une politique de niche en se concentrant sur le financement de denrées agroalimentaires et des métaux.

2005: Objectifs et perspectives

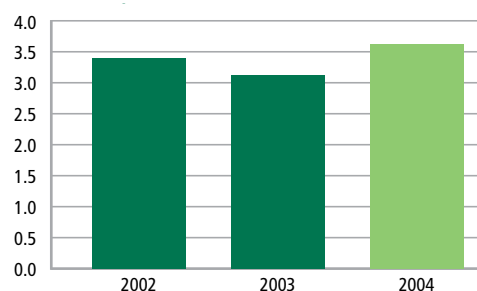
Les désengagements étant terminés, la banque des entreprises va maintenant concentrer ses efforts sur ses métiers traditionnels visant globalement une croissance modérée de son volume d'affaire ainsi qu'une évolution des revenus légèrement supérieure à la progression attendue de l'économie vaudoise. Le déploiement des nouveaux processus de crédits va se traduire par des temps de traitement plus courts, une baisse des coûts opérationnels ainsi qu'une diminution du coût du risque.

Données financières 2002-2004

Crédits en CHF milliards



Fonds passifs en CHF milliards



Chiffres clés

	2003*	2004
Total des revenus (en CHF millions)	282,6	235,5
Bénéfice brut (en CHF millions)	197,1	158,9
Charges/Produits (hors amortissements du goodwill)	42,0%	45,0%
ROE (bénéfice brut après amortissements)	21,9%	20,1%
Collaborateurs	386	341

* Afin de permettre la comparaison, les chiffres ont été retraités pour tenir compte des changements organisationnels.

GESTION DE FORTUNE

Messages clés

- En 2004, les résultats du secteur de Gestion de fortune ont enregistré une progression significative. Les revenus ont crû de 1,4% (6% hors désengagement) avec des coûts bien maîtrisés. Il en résulte une hausse du bénéfice brut de 13% à CHF 139 millions et de 57% du bénéfice net à CHF 58,5 millions.
- Le succès de notre modèle d'affaires se fondant sur une approche intégrée entre les différents métiers du secteur se traduit par un accroissement important des avoirs de la clientèle institutionnelle ainsi que par une hausse des investissements dans le concept SMARTPLAYER et dans les nouveaux produits axés vers la performance absolue gérés par notre Asset Management Centre.
- Les avoirs sous gestion ont augmenté de 4,5%. Ce sont les activités de gestion institutionnelle, l'apport de nouveaux clients privés de la part de la Banque Piquet & Cie et la croissance des fonds sous administration chez Gérifonds qui ont enregistré les progressions les plus fortes. Les avoirs totaux sous gestion sont ainsi passés à CHF 47 milliards, performances de gestion incluses.
- Le processus de restructuration de notre réseau mondial est en voie d'achèvement par la vente de BCV Finance France et la cessation de nos activités de gestion de fortune en Italie et en Grèce.

Activité et stratégie

Auprès de la maison mère, ce secteur d'activité couvre cinq axes principaux: le private banking, la gestion institutionnelle, les services aux tiers-gérants et la planification financière et successorale ainsi que la prévoyance privée et professionnelle. Ces domaines sont complétés par les activités de direction de fonds de placement (Gérifonds), la gestion de fortunes privées par notre filiale spécialisée dans le private banking (Banque Piquet & Cie), et notre participation de 50% dans A&G en Espagne. La Division emploie 283 collaborateurs auprès de la maison mère et 198 collaborateurs dans les filiales.

Pour la maison mère, qui représente 70% du secteur, le Département private banking propose la gamme complète des services de gestion de fortune et de crédit à notre clientèle *onshore* et *offshore* via six centres spécialisés à travers le canton. Dans nos relations avec le client, notre philosophie privilégie le long terme en matière de constitution de fortune et de planification successorale; 65 conseillers spécialisés entretiennent notre vocation de proximité auprès de la clientèle. Notre gamme de produits financiers s'appuie sur une architecture ouverte et sur une gestion du risque sophistiquée et rigoureuse; adaptée aux exigences spécifiques de nos clients privés, elle vise la performance absolue. Les activités de gestion dédiées à nos clients institutionnels proposent des services de conseil, des mandats ciblés et des prestations de gestion de fonds pour la clientèle du canton, mais aussi au-delà du territoire vaudois. Notre savoir-faire dans l'analyse de la structure actif/passif vient compléter nos prestations aux institutions de prévoyance. Les services aux tiers-gérants permettent d'accéder à l'expertise de la Banque en matière de négoce ainsi que d'analyse et de suivi des marchés.

La stratégie du secteur vise à maintenir et à étendre notre position comme banque de référence en matière de gestion de fortune dans le canton de Vaud et, sur une base sélective en dehors de sa région, à travers les filiales, ainsi qu'au travers d'une offre ciblée adressée aux clients institutionnels et aux tiers-gérants. A ce propos, le savoir-faire de la Banque continuera de permettre le développement de solutions innovantes pour nos clients privés et institutionnels tout en maintenant des standards de qualité élevés dans nos relations avec ces derniers et dans la recherche de solutions véritablement personnalisées. Les filiales poursuivront des stratégies de niches qui permettent de

développer leurs marques et savoir-faire propres tout en recherchant les synergies avec la maison mère lorsque cela s'avère pertinent.

Environnement concurrentiel en 2004

Les performances des marchés financiers ont été mitigées en 2004. Après un démarrage optimiste au premier trimestre, de nouvelles incertitudes conjoncturelles ont été la source d'une volatilité importante. En fin d'année, la plupart des classes d'actifs affichaient des gains modestes. Toutefois, la confiance des investisseurs a marqué un retour, certes timide, après la débâcle suscitée par l'éclatement de la bulle spéculative dès la fin de l'an 2000. Dans le canton, la vigueur du marché immobilier sur les bords du Léman a alimenté le boom de la construction et une hausse significative de la demande de financements hypothécaires pour des objets de haut standing, les investisseurs poursuivant ainsi leur diversification hors des classes d'actifs purement financières.

La pression concurrentielle s'est intensifiée dans tous les domaines, sur le plan de la tarification des services, mais aussi du fait des efforts d'extension dans le canton menés par des banques de gestion de fortune traditionnelles. L'impact de cette nouvelle concurrence s'est avéré très limité, résultat de la fidélité de notre clientèle et du labeur de nos conseillers.

Commentaires sur l'année 2004

La conjugaison de la croissance de la masse sous gestion et du repositionnement vers des produits financiers vecteurs de performances supérieures a permis de concrétiser une croissance de nos revenus de 1,4% (6% hors désengagement) à CHF 264 millions. Les revenus sur marges d'intérêts ont progressé du fait d'un environnement de taux favorable et de la hausse des nouvelles affaires hypothécaires. La progression de la masse sous gestion est venue principalement de nouveaux mandats institutionnels contractés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton, d'une expansion significative de 19% dans les avoirs confiés à la Banque Piquet & Cie et d'une croissance des fonds déposés par des tiers-gérants sous l'effet de l'accroissement de la base de clients. Cette tendance positive s'est vue reflétée dans les résultats d'A&G, qui ont, pour la première fois, dépassé le seuil du milliard d'euros d'actifs sous gestion.

La performance de nos placements a été soutenue par le lancement de produits novateurs englobant des mandats visant la performance absolue et des produits à cliquet dynamique. Par ailleurs, nos mandats obligataires et immobiliers ont affiché des résultats exceptionnels. Conformément à notre politique de prises de participation sélectives dans des institutions porteuses de perspectives à long terme et riches en potentiel de synergie, nous avons porté notre part dans la Banque Piquet & Cie à 79%. Par ailleurs, la cession de notre filiale BCV Finance France a été scellée; elle prendra effet en 2005.

2005: Objectifs et perspectives

L'objectif du secteur Gestion de fortune demeure d'offrir un service d'exception ainsi que des performances de gestion solides qui satisfassent les exigences de tous les segments de notre clientèle. A travers la qualité de notre service, nous entendons porter nos efforts, d'une part, vers l'acquisition proactive de nouveaux clients et, d'autre part, vers l'augmentation de la masse sous gestion en appliquant un strict contrôle des coûts.

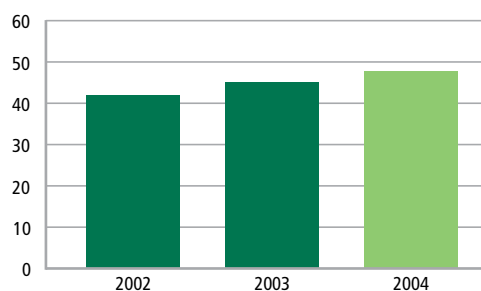
Notre gamme de produits financiers continuera d'être étoffée et optimisée pour permettre à nos clients de saisir les opportunités des marchés financiers tout en assurant un contrôle des risques strict et le maintien d'une discipline indispensable dans notre approche des investissements. Cela s'appliquera à des produits financiers spécifiques destinés à satisfaire aux besoins de gestionnaires institutionnels en produits spécialisés et contribuera à consolider les succès de 2004.

Au sein de la maison mère, l'on prendra particulièrement soin de s'assurer que les besoins des clients privés *onshore* sont satisfaits, qu'il s'agisse de la catégorie des clients à fort potentiel ou de celle des affluents. Cela consistera surtout à affiner notre offre dans les produits hypothécaires et à réévaluer notre positionnement sur le marché et sur les produits. Objectif : fournir les réponses les plus adéquates à des besoins en constante mutation et optimiser la croissance sur la base de notre couverture géographique des marchés financiers et de notre savoir-faire éprouvé en matière de placements.

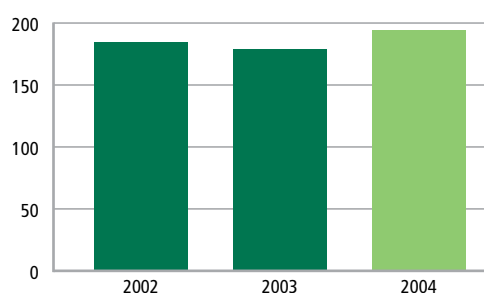
Pour nos filiales, nous continuons à viser une croissance importante pour la Banque Piguet & Cie et A&G. La Banque Piguet & Cie devrait continuer d'étendre sa plate-forme de clients *offshore*, en particulier au Moyen-Orient, et de tirer parti de notre présence en Asie. Chez Gérifonds, la masse sous gestion devrait croître via l'offre de solutions intégrées avec les services de dépôt de la maison mère et grâce au développement de fonds internes et externes pour distribution en Suisse.

Données financières 2002-2004

Masse en dépôt en CHF milliards



Revenu des commissions en CHF millions



Chiffres clés

	2003*	2004
Total des revenus (en CHF millions)	260,2	264,0
Bénéfice brut (en CHF millions)	123,2	139,0
Charges/Produits (hors amortissements du goodwill)	77,0%	69,0%
ROE (bénéfice brut après amortissements)	24,4%	48,5%
Collaborateurs	541	481

* Afin de permettre la comparaison, les chiffres ont été retraités pour tenir compte des changements organisationnels.

TRADING

Messages clés

- Historiquement présente dans le marché des produits structurés, la BCV a franchi un nouveau pas dans son développement en s'engageant de manière significative dans le domaine des warrants en francs suisses.
- Le lancement de la nouvelle plate-forme électronique BCV e-FOREX a permis d'améliorer la qualité de son offre en termes de convivialité et d'efficacité de traitement des ordres.
- Ce secteur contribue à une bonne diversification des sources de revenus du Groupe.
- Le niveau des risques et donc de volatilité reste faible avec une VaR (Value at Risk) inférieure à CHF 4 millions.

Activité et stratégie

Le Trading répond aux besoins de négoce de la clientèle du Groupe ainsi qu'à ceux de la clientèle externe, telle que les clients privés et institutionnels suisses, les fonds de placement et les banques suisses. La palette de produits est large et couvre les devises, les actions et les taux ainsi que les dérivés et les produits structurés. L'offre au client s'étoffe d'un service de trading complet qui couvre la création de produits, les émissions, le market making et le conseil-vente. Le Groupe est directement relié aux bourses électroniques SWX, Virt.X et XETRA ainsi qu'au marché standardisé EUREX. La Division trading gère aussi la trésorerie de la Banque et dispose de livres d'arbitrage pour compte propre. La Banque dispose d'une succursale à Guernesey pour les placements fiduciaires ainsi que pour l'émission de produits structurés. Ce secteur emploie 75 collaborateurs à plein temps.

Le secteur Trading entend se concentrer principalement sur les clients en Suisse et être un des centres de compétences de négoce sur le marché du franc suisse. Une attention particulière sera donnée au développement du trading comptes propres qui se fera sous forme d'arbitrage à valeur élevée. De plus, des recherches ciblées de diversification en euro ont été entreprises. Dans le but d'améliorer l'offre au client et la rentabilité du secteur, l'automatisation des processus d'exécution d'ordres (*straight through processing*) sera continuellement optimisée. Le secteur Trading entend contribuer à la création de valeur du Groupe en augmentant sa palette de produits d'investissement et en élargissant la couverture des besoins de notre clientèle dans le domaine d'activité des devises, de couverture, d'investissement et de conseil professionnel.

Descriptif de l'environnement concurrentiel

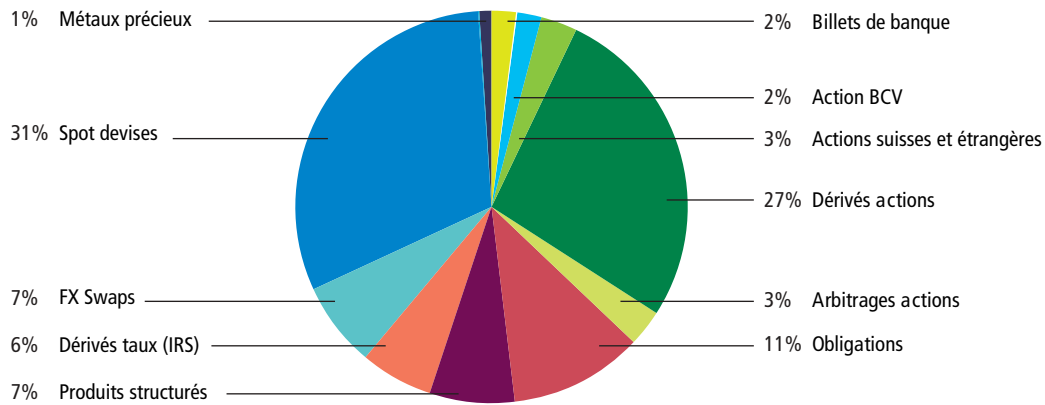
L'amélioration de l'offre des plates-formes électroniques et des systèmes d'informations de négoce a renforcé la transparence des prix sur les produits à faible valeur ajoutée. Cela se traduit par une érosion des marges et un environnement concurrentiel plus difficile sur ce type de produits. Après avoir atteint un niveau historiquement bas, la volatilité du marché suisse devrait progresser en 2005, ce qui se traduirait par un bon support pour les activités de dérivés et de produits structurés. Néanmoins, le marché en termes de volume et de performance ne devrait pas céder à l'euphorie.

Commentaires sur l'année 2004

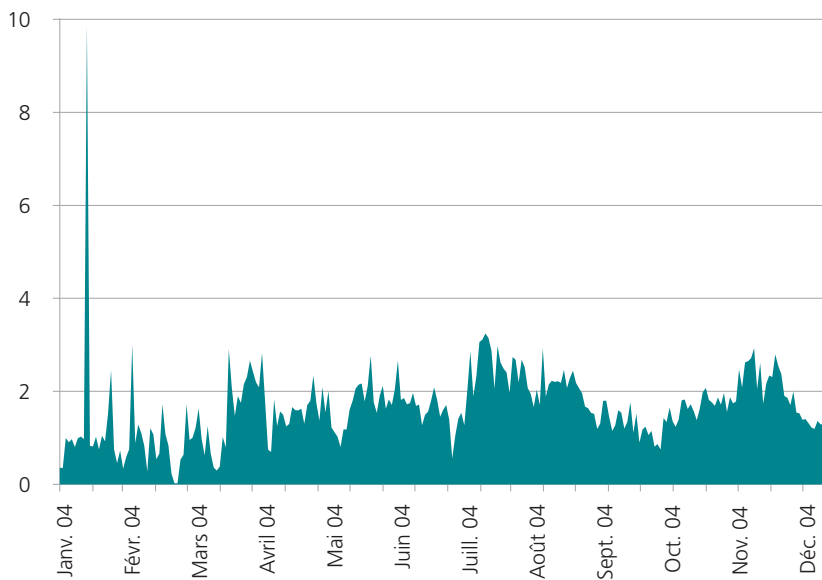
L'année 2004 a été marquée par le lancement d'un outil de trading et de conseil internet: BCV e-FOREX. Cet outil a été proposé aux clients commerciaux et bancaires et a très bien été reçu selon les commentaires de la clientèle. En produits warrants, l'activité sur titres suisses a connu un bel essor avec 215 émissions de nouveaux warrants. En fin d'année, la BCV se classe dixième en terme de volume traité à la bourse suisse sur les warrants et les produits structurés. Un atout supplémentaire réside dans le fait que désormais la BCV est membre à part entière et en direct de la bourse électronique allemande XETRA. En termes de ressources humaines la force de vente de la salle des marchés a été renforcée; elle se compose d'une équipe de vendeurs de tous produits devises et d'une équipe spécialisée dans les produits structurés et dérivés.

Le manque de volatilité et de volume du marché suisse a pénalisé nos activités tout au long de l'année. Par rapport à l'année record 2003, le bénéfice net du secteur recule de CHF 14,4 millions à CHF 9,6 millions, ce qui est inférieur aux attentes.

Répartition des revenus par marché



VaR de la Division trading 2002-2004 (en CHF millions), 99% 10 jours



2005: Objectifs et perspectives

En termes de croissance des revenus, l'effort va se concentrer sur les produits d'investissement dérivés et structurés (production, vente et market making). A terme, ce secteur d'activité entend occuper le cinquième rang en termes de volume de produits structurés et de warrants à la bourse suisse (SWX). De plus, ce secteur proposera des produits profitant de la hausse des taux si celle-ci devait se concrétiser, ainsi que des produits de couverture de risque de change. Dans les canaux alternatifs de distribution, la hausse du nombre de clients dans le domaine des devises sur la plate-forme internet du Groupe BCVe-FOREX entreprise en 2004 devrait se poursuivre dans le courant de l'année 2005. En même temps, la gamme de produits structurés actions, devises et taux sera complétée et l'automatisation des processus d'exécution d'ordres sur les marchés (*straight through processing*) sera poursuivie. Pour l'année 2005, le secteur Trading se fixe comme but d'atteindre un produit brut bancaire en hausse avec une amélioration du ratio charge/produit et du rendement sur les fonds propres.

Données financières 2002-2004**Chiffres clés**

	2003*	2004
Total des revenus (en CHF millions)	69,3	49,9
Bénéfice brut (en CHF millions)	41,1	22,5
Charges/Produits (hors amortissements du goodwill)	54,0%	68,0%
ROE (bénéfice brut après amortissements)	33,7%	15,7%
Collaborateurs	79	75

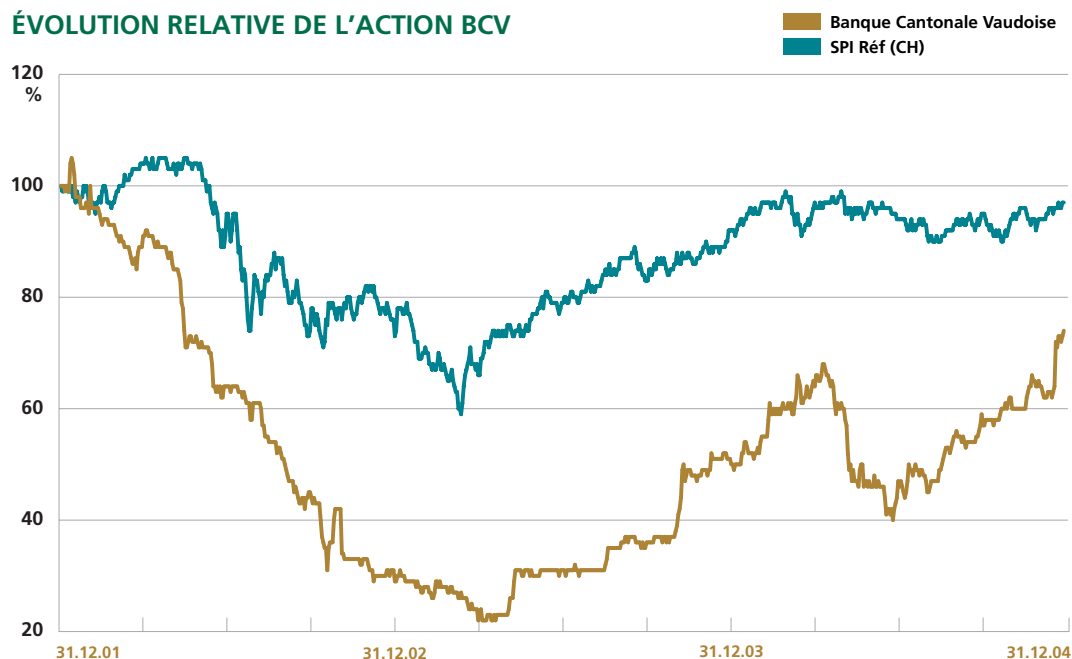
* Afin de permettre la comparaison, les chiffres ont été retraités pour tenir compte des changements organisationnels.

La BCV à votre écoute.



➤ INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

ÉVOLUTION RELATIVE DE L'ACTION BCV



Cotation :	SWX		
Prix nominal de l'action :	CHF 62.50		
Numéro de valeur :	1 525 171		
Numéro ISIN :	CH0015251710		
Symbole de cotation :	Bloomberg : BCVN	Telekurs : BCVN	Reuters : BCVN.S

	2002	2003	2004
Nombres d'actions (en milliers)	8488	8488	8518
Cours en fin de période	80	141	204
Cours extrêmes – au plus haut	295	144	208
(ajustés, en francs) – au plus bas	79	62	111
Dividende par action			
(tenant compte des dividendes prioritaires)	–	2.00	3.00
Rendement sur le dividende (en%)	–	1,4	1,5
Rating S&P à long terme		A-, neg.	A-, stable
Rating S&P à court terme		A- 2	A- 2

Après le fort recul du cours de l'action enregistré durant les années 2001 à 2003, périodes de crise pour le Groupe BCV, les mesures de redressement engagées ces 15 derniers mois ont porté leurs fruits. Le retournement financier et la solidité de la Banque se reflètent dans une hausse de 45% du cours de l'action à CHF 204.50 pour la fin de l'année fiscale 2004. Cette évolution positive s'est caractérisée néanmoins par une certaine volatilité du cours de l'action. En effet, plusieurs éléments, dont celui concernant l'incertitude liée au futur du capital participatif ont, par moment, pesé sur le cours du titre. En fin d'exercice, avec l'annonce de la proposition du rachat des bons de participation, cette incertitude a été levée en grande partie. Avec cette mesure, le Groupe conserve une flexibilité financière intacte, tout en bénéficiant d'une base suffisante de fonds propres. Le Groupe entend poursuivre l'intensification de ses relations avec la communauté des investisseurs et améliorer le degré de transparence en matière de communication financière.

*Une technologie de pointe
pour vos transactions.*



► DONNÉES FINANCIÈRES – SOMMAIRE

Commentaires des comptes consolidés	45
Banque Cantonale Vaudoise	
Comptes de groupe	49
Bilan consolidé	49
Opérations hors bilan consolidées et avoirs de la clientèle	50
Compte de résultat consolidé	51
Tableau de financement consolidé	52
Principes d'établissement des comptes consolidés	54
Principes d'évaluation des risques	61
Périmètre de consolidation	66
Autres participations	67
Informations et notes se rapportant au bilan consolidé	68
1. Créances résultant de papiers monétaires	68
2. Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	
Créances compromises et créances non performantes	68
3. Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	
Immobilisations financières et participations	69
4. Actif immobilisé	69
5. Autres actifs et autres passifs	70
6a. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements	70
6b. Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres	70
7. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	70
8. Obligations de caisse par taux et par échéance	72
9. Emprunts à long terme	72
10. Correctifs de valeurs et provisions	
Réserves pour risques bancaires généraux	73
11. Justification des capitaux propres	74
12. Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers	75
13. Crédits aux organes	76
14. Créances et engagements envers les sociétés liées	76
15. Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger	77
16. Répartition des actifs par pays/groupes de pays	77
17. Répartition du bilan par monnaie	78
Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan consolidées	79
18. Instruments financiers dérivés ouverts	79

Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé	80
19. Produits d'intérêts	80
20. Charges d'intérêts	80
21. Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	80
22. Commissions sur les autres prestations de service	80
23. Résultat des opérations de négoce	80
24. Charges de personnel	81
25. Autres charges d'exploitation	81
26. Amortissements sur l'actif immobilisé	81
27. Correctifs de valeurs, provisions et pertes	81
28. Produits extraordinaires	82
29. Charges extraordinaires	82
30. Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire	82
Autres informations	83
Résultats par secteur d'activité	83
Indicateurs	84
Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans	85
Bilan consolidé – évolution sur 5 ans	86
Rapport du réviseur des comptes consolidés	87
Banque Cantonale Vaudoise	
Comptes de la maison mère	88
Bilan	88
Compte de résultat	89
Opérations hors bilan	90
Principes comptables et principes d'évaluation des comptes de la maison mère	90
Informations se rapportant au bilan	91
Informations se rapportant au compte de résultat	95
Proposition du Conseil d'administration	96
Rapport de l'organe de révision	97
Rapport de l'organe de révision relatif à l'augmentation conditionnelle du capital	98

➤ COMMENTAIRES DES COMPTES CONSOLIDÉS

Au cours de l'exercice 2004, les facteurs suivants ont entraîné une amélioration de la structure et de la qualité du bilan :

- le désengagement d'affaires à profil de risque relativement élevé (financement du négoce de pétrole et naval) ;
- la réduction du volume de crédits compromis de la maison mère de CHF 3,7 milliards à fin 2003 à CHF 2,7 milliards au 31 décembre 2004 ;
- la réduction du volume des emprunts de CHF 8,5 milliards au 31.12.2003 à CHF 7,2 milliards par leur remboursement sans renouvellement ;
- le taux de couverture des crédits à la clientèle par les dépôts de la clientèle, qui s'est amélioré de 72% à fin 2003 à 77% à fin décembre 2004.

L'évolution positive du résultat brut (+3%) et la forte hausse du résultat net (+114%), trouvent leur origine dans :

- une stabilisation des revenus de l'activité bancaire à CHF 944 millions, malgré les désengagements stratégiques ;
- une maîtrise des coûts ayant permis la réduction des charges d'exploitation de CHF 8,6 millions ; le ratio coûts/revenus passe ainsi de 71% à 67% ;
- la liquidation plus favorable que prévue de plusieurs affaires à la maison mère – grâce notamment à un environnement propice – et la constatation d'amélioration de certains débiteurs ont permis de réduire le stock de provisions. Cette diminution provoque un produit extraordinaire de CHF 156 millions.

BILAN CONSOLIDÉ

A fin 2004, le total du bilan a diminué de 5,7% par rapport au 31 décembre 2003 pour atteindre CHF 32,3 milliards.

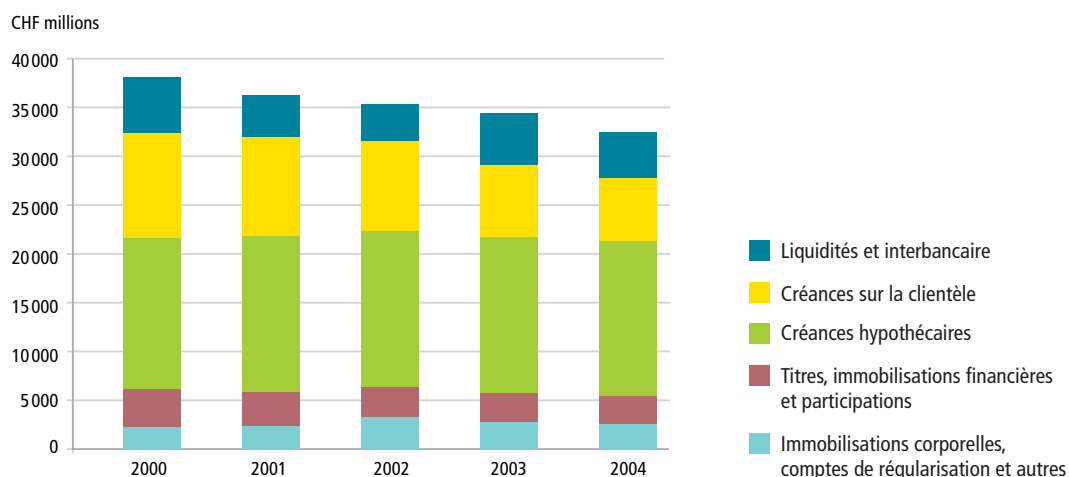
Actifs : réduction des crédits compromis

A l'actif, plusieurs positions s'inscrivent à la baisse, conformément à la stratégie suivie. Le total des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires s'est ainsi réduit de CHF 1,1 milliard (-4,7%) à CHF 22,1 milliards. Ce recul est plus marqué en ce qui concerne les crédits commerciaux (-CHF 933 millions, ou -12,8%). Cela s'explique d'une part par l'impact de la stratégie de désengagement commencée au printemps 2003 et d'autre part par une réduction sensible du volume des crédits compromis de la maison mère. Celui-ci s'établit à CHF 2,7 milliards au 31 décembre 2004 par

rapport à CHF 3,7 milliards à la fin de l'exercice 2003. Malgré la réduction du volume des crédits hypothécaires compromis, le total des créances hypothécaires ne diminue que de CHF 163 millions (-1,0%). Cela signifie que la BCV a pu générer de nouvelles affaires, conservant ainsi sa position sur ce marché. A l'actif toujours, les créances sur les banques baissent de CHF 737 millions, alors que les créances résultant de papiers monétaires progressent de CHF 93 millions. Les portefeuilles de négoce augmentent de CHF 39 millions (+3,3%).

Suite, notamment, à la cession d'immeubles destinés à la vente, les immobilisations financières sont en recul de CHF 116 millions. Le poste des autres actifs diminue de CHF 181 millions, ce qui correspond pour l'essentiel à la variation des valeurs de remplacement positives sur instruments financiers dérivés.

Actifs

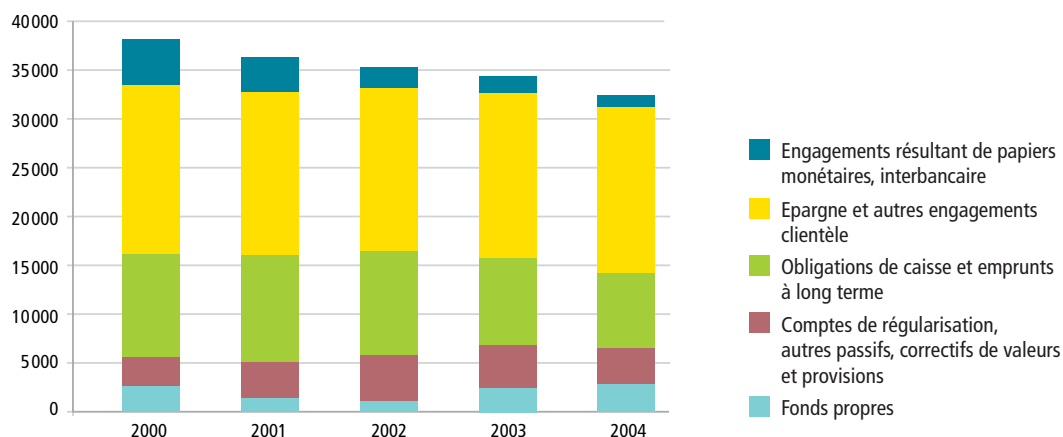


Passifs: hausse de l'épargne et réduction des emprunts

Au passif, les dépôts d'épargne ont continué à progresser (+1,3% à CHF 8,9 milliards). La hausse des autres engagements envers la clientèle (+CHF 73 millions) a compensé la baisse des obligations de caisse, mouvement engagé il y a plusieurs années (-19% à CHF 343 millions). Le bon niveau de liquidités de la Banque et la réduction de ses besoins de financement à long terme lui ont permis de ne pas renouveler des emprunts à taux élevés arrivés à échéance. De ce fait, le poste des emprunts à long terme a diminué de CHF 1219 millions (-14%) au 31 décembre. Enfin, le recul de 17% à CHF 1,8 milliard des correctifs de valeur et provisions souligne les efforts qui ont été entrepris par le Groupe BCV depuis 24 mois dans la réduction du volume des crédits compromis.

Passifs

CHF millions



RÉSULTAT BRUT EN AMÉLIORATION

Le résultat brut du Groupe BCV se monte à CHF 398,6 millions. Il est en amélioration (+2,5%) par rapport à celui qui avait été atteint à fin décembre 2003 malgré une réduction des revenus liés aux désengagements stratégiques.

Les composantes de ce résultat brut sont les suivantes :

- le résultat des opérations d'intérêts, dont plus de 98% proviennent de la maison mère, a augmenté de 1,3% à CHF 424,2 millions. La réduction des crédits de financement internationaux, conformément aux décisions stratégiques prises au début 2003 de désengagement des activités de financement naval et de négoce de pétrole, a entraîné un manque à gagner d'environ CHF 30 millions au niveau des revenus d'intérêts. Globalement, la marge d'intérêts de la Banque est de 1,29% contre 1,23% en 2003 ;
- le résultat des opérations de commissions progresse de 3,6% à CHF 298,5 millions. L'effet des désengagements stratégiques, estimés à CHF 10 millions, sur ce poste a été largement compensé par la hausse du produit net des commissions de gestion de patrimoines et notamment par les bons résultats enregistrés par la Banque Piguet & Cie SA ;
- le résultat des opérations de négoce enregistre une baisse de 23% à CHF 84,0 millions ;
- les autres produits ordinaires s'accroissent de CHF 15,7 millions (+17%). Cette évolution trouve son explication dans la hausse du chiffre d'affaires d'Unicable ;
- les charges d'exploitation reculent de 1,6% à CHF 545,6 millions. Cette baisse s'explique par celle des charges de personnel (-2,1% à CHF 364,9 millions), en ligne avec les réductions d'effectifs. Le Groupe BCV occupait, à fin décembre 2004, 2423 personnes (équivalent plein temps), dont 1830 à la maison mère, contre 2483 personnes à la fin de l'exercice 2003, soit une diminution de 2,4%. Par ailleurs, les autres charges d'exploitation sont stables à CHF 180,7 millions.

Avec un total des résultats de l'activité bancaire ordinaire de CHF 944,2 millions et des charges d'exploitation de CHF 545,6 millions, le bénéfice brut s'inscrit à CHF 398,6 millions (+2,5%). Le ratio coûts/revenus s'améliore ainsi de 71% à 67%.

RÉSULTAT NET EN FORTE HAUSSE

A la fin de 2004, le bénéfice net total du Groupe BCV est en forte hausse (+114%) à CHF 336,6 millions. Plusieurs raisons expliquent ce résultat :

- les amortissements sont en recul sensible (-43% à CHF 86 millions); ils sont ainsi revenus à un niveau normal, l'année 2003 ayant en effet été marquée par un besoin important en amortissements extraordinaires sur le goodwill;
- le poste des correctifs de valeurs, provisions et pertes est également en baisse sensible (-49% à CHF 39,7 millions). De plus, des produits extraordinaires de CHF 170,3 millions ont été enregistrés dont CHF 156 millions liés à la liquidation plus favorable que prévue d'affaires à la maison mère – grâce notamment à un environnement propice – et la constatation d'amélioration de certains débiteurs. A relever qu'un renforcement des réserves pour risques bancaires généraux est intervenu à hauteur de CHF 80,9 millions par charges extraordinaires.

La volonté stratégique de valoriser au mieux les crédits compromis, l'organisation et les processus mis en place dans la gestion des crédits ainsi que le professionnalisme des collaborateurs et l'évolution favorable de l'environnement économique sont des facteurs essentiels qui ont contribué à ce résultat.

COMPTES DE GROUPE

BILAN CONSOLIDÉ (en CHF milliers)

	Notes *	31/12/04	31/12/03	Variation	
				absolue	en %
Liquidités	12	399 594	367 979	31 615	8,6
Créances résultant de papiers monétaires	1/12	358 127	264 984	93 143	35,2
Créances sur les banques	12	3 916 601	4 653 195	-736 594	-15,8
Créances sur la clientèle	2/12	6 372 425	7 305 188	-932 763	-12,8
Créances hypothécaires	2/12	15 740 014	15 903 175	-163 161	-1,0
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	3/12	1 130 780	1 094 866	35 914	3,3
Immobilisations financières	3/12	1 659 118	1 775 378	-116 260	-6,5
Participations non consolidées	3/4	86 492	45 588	40 904	89,7
Immobilisations corporelles	4	629 139	677 208	-48 069	-7,1
Valeurs immatérielles	4	92 609	74 993	17 616	23,5
Comptes de régularisation		187 819	186 559	1 260	0,7
Autres actifs	5	1 722 002	1 902 586	-180 584	-9,5
Actifs	6/15/16/17	32 294 720	34 251 699	-1 956 979	-5,7
Total des créances de rang subordonné		74 503	71 575	2 928	4,1
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		250 626	251 008	-382	-0,2
<i>dont total des créances sur le Canton de Vaud</i>		<i>104 958</i>	<i>106 891</i>	<i>-1 933</i>	<i>-1,8</i>
Engagements résultant de papiers monétaires	12	933	819	114	13,9
Engagements envers les banques	12	1 196 224	1 722 370	-526 146	-30,5
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	12	8 857 487	8 747 419	110 068	1,3
Autres engagements envers la clientèle	12	8 116 773	8 043 926	72 847	0,9
Obligations de caisse	8/12	342 504	422 746	-80 242	-19,0
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts	9/12	7 249 592	8 468 512	-1 218 920	-14,4
Comptes de régularisation		227 350	231 703	-4 353	-1,9
Autres passifs	5	1 544 052	1 828 654	-284 602	-15,6
Correctifs de valeurs et provisions	2/10	1 840 084	2 222 937	-382 853	-17,2
Fonds étrangers	7	29 374 999	31 689 086	-2 314 087	-7,3
Réserves pour risques bancaires généraux	10	332 080	252 907	79 173	31,3
Capital social		1 381 565	1 379 690	1 875	0,1
Propres titres de participation		-5 677	-9 309	3 632	39,0
Réserves issues du capital		339 852	334 407	5 445	1,6
Réserves issues du bénéfice		523 389	430 013	93 376	21,7
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		11 953	17 686	-5 733	-32,4
Bénéfice net total		336 559	157 219	179 340	114,1
<i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i>		<i>1 728</i>	<i>3 115</i>	<i>-1 387</i>	<i>-44,5</i>
Fonds propres	11	2 919 721	2 562 613	357 108	13,9
Passifs	15/17	32 294 720	34 251 699	-1 956 979	-5,7
Total des engagements de rang subordonné		592 525	600 405	-7 880	-1,3
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		283 539	206 004	77 535	37,6
<i>dont total des engagements envers le Canton de Vaud</i>		<i>253 488</i>	<i>100 579</i>	<i>152 909</i>	<i>152,0</i>

* Le détail de ces notes se trouve en pages 68 à 82.

OPÉRATIONS HORS BILAN CONSOLIDÉES (en CHF milliers)

	Notes *	31/12/04	31/12/03	Variation	
				absolue	en %
Garanties irrévocables et similaires		371 527	271 094	100 433	37,0
Garanties de prestations de garanties et similaires		283 249	343 944	-60 695	-17,6
Engagements conditionnels	2	654 776	615 038	39 738	6,5
Engagements irrévocables	2	217 451	193 804	23 647	12,2
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	102 341	105 521	-3 180	-3,0
Engagements résultant de paiements différés		49 264	30 899	18 365	59,4
Crédits par engagement	2	49 264	30 899	18 365	59,4
Placements fiduciaires		1 053 467	1 122 340	-68 873	-6,1
Instruments financiers dérivés					
Valeurs de remplacement positives	5/18	1 510 753	1 706 698	-195 945	-11,5
Valeurs de remplacement négatives	5/18	1 078 359	1 280 344	-201 985	-15,8
Montants du sous-jacent	18	64 639 271	66 880 144	-2 240 873	-3,4

* Le détail de ces notes se trouve en pages 68 à 82.

AVOIRS DE LA CLIENTÈLE (en CHF millions)

	31/12/04	31/12/03	Variation	
			absolue	en %
Avoirs détenus par des fonds sous gestion propre	14 538	12 937	1 601	12,4
Avoirs sous mandats de gestion	8 714	9 030	-316	-3,5
Autres avoirs	40 819	38 281	2 538	6,6
Total des avoirs de la clientèle (y compris prises en compte doubles)	64 071	60 248	3 823	6,3
<i>dont prises en compte doubles</i>	7 970	6 005		
Apport/retraits nets d'argent frais	766	N/A		

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en CHF milliers)

	Notes *	2004	2003	Variation	
				absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes		795 709	870 574	-74 865	-8,6
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		42 623	44 073	-1 450	-3,3
Charges d'intérêts		-414 164	-495 823	-81 659	-16,5
Résultat des opérations d'intérêts	19/20/30	424 168	418 824	5 344	1,3
Produit des commissions sur les opérations de crédit		36 782	45 519	-8 737	-19,2
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		279 727	264 074	15 653	5,9
Produit des commissions sur les autres prestations de service		60 471	49 392	11 079	22,4
Charges de commissions		-78 528	-70 884	7 644	10,8
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	21/22/30	298 452	288 101	10 351	3,6
Résultat des opérations de négoce	23	84 017	109 157	-25 140	-23,0
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		12 245	19 438	-7 193	-37,0
Produit total des participations		6 129	6 997	-868	-12,4
<i>dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence</i>		1 009	4 163	-3 154	-75,8
<i>dont autres participations non consolidées</i>		5 120	2 834	2 286	80,7
Résultat des immeubles		12 583	17 724	-5 141	-29,0
Autres produits ordinaires		109 221	93 520	15 701	16,8
Autres charges ordinaires		-2 647	-10 619	-7 972	-75,1
Autres résultats ordinaires		137 531	127 060	10 471	8,2
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		944 168	943 142	1 026	0,1
Charges de personnel	24/30	-364 925	-372 663	-7 738	-2,1
Autres charges d'exploitation	25/30	-180 689	-181 542	-853	-0,5
Charges d'exploitation		-545 614	-554 205	-8 591	-1,6
Bénéfice brut		398 554	388 937	9 617	2,5
Amortissements sur l'actif immobilisé	4/26	-86 477	-150 954	-64 477	-42,7
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	10/27	-39 684	-77 465	-37 781	-48,8
Résultat intermédiaire		272 393	160 518	111 875	69,7
Produits extraordinaires	10/28	170 253	16 627	153 626	924,0
Charges extraordinaires	11/29	-84 112	-3 214	80 898	2 517,1
Impôts		-21 975	-16 712	5 263	31,5
Bénéfice net total		336 559	157 219	179 340	114,1
Intérêts minoritaires		1 728	3 115	-1 387	-44,5
Bénéfice net, part du Groupe		334 831	154 104	180 727	117,3

* Le détail de ces notes se trouve en pages 68 à 82.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ (en CHF milliers)

	Sources de fonds	2004 Emplois de fonds	Sources de fonds	2003 Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Résultat de l'exercice	336 559		157 219	
Amortissements sur l'actif immobilisé	86 477		150 954	
Correctifs de valeurs et provisions	203 867	289 667	366 360	255 012
Comptes de régularisation actifs et passifs	–	5 613	10 024	4 288
Résultats (y c. mises en équivalence, ventes d'immobilisations)		880		12 820
Réserves pour risques bancaires généraux	80 900		600	
Dividende de l'exercice précédent		62 220		–
	707 803	358 380	685 157	272 120
Flux de fonds net du résultat opérationnel	349 423	–	413 037	–
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital social	1 875		849 185	
Agio net		1 640	387 315	
Propres titres de participation	34 944	24 227	22 245	28 524
Minoritaires		8 848		2 428
Modification du périmètre		36 017	1 847	
Ecart de conversion	267		2 206	
	37 086	70 732	1 262 798	30 952
Flux de fonds net des capitaux propres	–	33 646	1 231 846	–
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé				
Participations	7 210		1 296	242
Immeubles	22 899	1 436	8 368	1 718
Autres immobilisations corporelles	142	25 812	10 436	30 693
Goodwill		4 277	12 413	9 060
Autres valeurs immatérielles	49	60 853		38 671
	30 300	92 378	32 513	80 384
Flux de fonds net de l'actif immobilisé	–	62 078	–	47 871
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et à long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques		93 787		1 338
Engagements envers la clientèle		193 696	8 742	
Obligations de caisse	63 563	143 805	38 418	192 252
Emprunts obligataires		324 694		614 466
Emprunts privés		150 000		420 000
Emprunts produits structurés	756 625	716 851	203 322	437 577
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS	60 000	844 000	110 000	462 500
Fonds d'épargne et de placement	110 068		407 750	
Autres engagements		284 602		118 418
Créances sur les banques	2 645			37 561
Créances sur la clientèle		22 196	68 484	
Créances hypothécaires	163 161			122 956
Utilisations conformes à leur but des correctifs de valeurs et provisions		303 569		346 414
Immobilisations financières	124 321		157 260	
Autres créances	180 584		403 438	

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ (en CHF milliers) *(suite)*

	Sources de fonds	2004 Emplois de fonds	Sources de fonds	2003 Emplois de fonds
Opérations à court terme				
Engagements résultant de papiers monétaires	114			387
Engagements envers les banques		432 359		407 192
Engagements envers la clientèle	266 543			166 753
Créances résultant de papiers monétaires		93 143	4 700	
Créances sur les banques	733 949			1 587 159
Créances sur la clientèle	954 959		1 872 242	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		35 914	12 477	
Etat des liquidités				
Liquidités		31 615	31 128	
	3 416 532	3 670 231	3 317 961	4 914 973
Flux de fonds net de l'activité bancaire	–	253 699	–	1 597 012
	349 423	349 423	1 644 883	1 644 883

Principes d'établissement des comptes consolidés

COMMENTAIRES RELATIFS À L'ACTIVITÉ

La Banque Cantonale Vaudoise, organisée en société anonyme de droit public, agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, pour les particuliers et entreprises du canton de Vaud, de la banque privée et de la banque d'affaires pour une clientèle suisse et internationale. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la Banque participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective aux activités de négoce liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le conseil en ingénierie financière, le négoce sur action, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le domaine des émissions, des obligations et des produits structurés, ainsi que du commerce des devises.

Pour lui permettre d'assurer un rôle bancaire de premier plan, la BCV a diversifié ses activités et se trouve actuellement à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend, en Suisse, une banque régionale, une banque de gestion de fortune, deux sociétés de gestion de fonds de placement, un site de négoce en ligne, une société de *private equity*, une société de gestion d'immeubles et un centre informatique. A l'étranger, le Groupe détient des filiales actives dans la gestion de fortune en Espagne et en Asie.

Le Groupe n'a signé aucun contrat d'externalisation d'activités essentielles avec des tiers en Suisse ou à l'étranger.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Unités de travail à plein temps	31/12/04	31/12/03
Groupe	2 423	2 483
dont maison mère	1 830	1 863

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont conformes aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 17 mai 1972 (OB) et aux Directives de la Commission fédérale des banques du 14 décembre 1994 (état au 18 décembre 2002).

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés du secteur banque et finance ainsi que les entreprises de gestion dans lesquelles la BCV détient directement ou indirectement la majorité des voix ou du capital, font l'objet d'une intégration globale.

Les participations de 20 à 50% dans des sociétés ayant une activité financière et de services sont assimilées à des entreprises associées. Elles sont mises en équivalence (part aux actifs nets).

Les participations de moins de 20%, les sociétés d'importance mineure, les filiales ayant des activités autres que financières et les parts d'entreprises détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure sont exclues du périmètre de consolidation. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements appropriés.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne *purchase*. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle.

Pour les participations acquises avant 1992, le 1^{er} janvier 1992 a été fixé comme date d'acquisition. Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

Un éventuel écart de consolidation passif (survaleur) est affecté, selon sa nature, soit aux réserves issues du bénéfice, soit aux provisions.

PRINCIPE DE L'IMAGE FIDÈLE

Les comptes du Groupe BCV reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation.

DATE DE CLÔTURE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre; les sociétés du Groupe qui clôturent à une autre date établissent des comptes intermédiaires.

SAISIE RÉGULIÈRE DES OPÉRATIONS

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux coûts historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat.

La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de la période fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

Principales monnaies	Unités	Cours au 31/12/04 (en CHF)
Euro	1	1,5456
Dollar américain	1	1,1371
Livre sterling	1	2,1831
Yen japonais	100	1,1097

CRÉANCES RÉSULTANT DE PAPIERS MONÉTAIRES ET CRÉANCES SUR LES BANQUES

Les créances résultant de papiers monétaires et les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires sont enregistrés au passif sous la rubrique « Correctifs de valeurs et provisions ».

Les créances sur la clientèle font l'objet d'analyses individuelles. Pour les créances compromises, des provisions sont constituées selon les principes exposés au point 2 du chapitre « Evaluation des risques ». Les intérêts en souffrance (intérêts et commissions échus de plus de 90 jours) ne sont pas comptabilisés au compte de résultat mais directement à la rubrique « Correctifs de valeurs et provisions ».

Les créances jugées irrécupérables sont amorties par le débit du compte correspondant de correctifs de valeurs ; d'éventuelles récupérations sur des créances amorties sont créditées à la rubrique « Correctifs de valeurs et provisions ».

PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE

La rubrique « Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce » comprend des positions en titres de participations, en titres de créances et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix des marchés sur lesquels ces titres ou métaux sont traités. Ces positions sont évaluées à la juste valeur découlant de prix donnés par un marché liquide. Pour quelques positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Les gains et pertes réalisés provenant des achats et ventes de ces positions, ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur, sont enregistrés au « Résultat des opérations de négoce ». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous « Résultat des opérations de négoce ».

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sous cette rubrique figurent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long terme ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (*accrual method*). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les prêts partiaires à des sociétés actives dans le domaine immobilier sont classés au bilan pour leur valeur nette, c'est-à-dire sous déduction des correctifs de valeur en relations, sous la rubrique « Immobilisations financières » (*substance over form*).

OPÉRATIONS DE PRÊT ET DE PENSION EFFECTUÉES AVEC DES TITRES

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / *Repurchase Agreements*) ainsi que les titres prêtés (*Securities Lending*) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux portefeuilles destinés au négoce, respectivement aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. Les montants en argent reçus provenant des encaisses sur la vente de ces titres ou reçus à titre de garanties de ces prêts sont portés au bilan sous « Engagements envers la clientèle » ou « Engagements envers les banques ». Les charges d'intérêts relatives à ces engagements sont enregistrées au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (*accrual method*).

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / *Reverse Repurchase Agreements*) ainsi que les titres empruntés (*Securities Borrowing*) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante. Les montants en argent versés pour l'acquisition de ces titres ou remis en garantie pour ces emprunts sont enregistrés sous les rubriques « Créances sur la clientèle » ou « Créances sur les banques ». Les produits d'intérêts relatifs à ces créances sont enregistrés au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (*accrual method*).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition et amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

- 50 ans pour les immeubles ;
- 10 ans pour les installations techniques ;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements ;
- 5 ans pour les matériels informatiques.

L'actualité de la valeur activée est revue périodiquement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini, ainsi que les amortissements additionnels non planifiés, sont portés en charge du résultat de la période sous la rubrique « Amortissements sur l'actif immobilisé ».

Si les facteurs ayant motivé un amortissement non planifié cessent d'exister, la Banque procède à une réévaluation afin de supprimer entièrement ou partiellement une dépréciation de valeur saisie dans des périodes précédentes.

VALEURS IMMATÉRIELLES

Les logiciels informatiques sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition ; ils sont amortis sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum 5 ans. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à partir de la valeur d'origine.

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Le Groupe a souscrit pour l'ensemble de ses collaborateurs à divers plans de prévoyance conformément aux législations locales. Ces plans, pour l'essentiel, sont juridiquement établis selon le principe de la primauté des cotisations.

La majorité des collaborateurs du Groupe sont affiliés au plan de la maison mère. Au vu du soutien apporté par le Groupe pour réduire le déficit technique de sa principale institution de prévoyance, la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise, le plan principal a été qualifié – pour calculer l'engagement de prévoyance – de plan avec primauté des prestations au sens de la Swiss-GAAP RPC 16. Les calculs actuariels, effectués par des experts indépendants, servent ainsi de base pour la détermination des engagements et des charges de prévoyance. Les excédents de couverture ne sont activés que dans la mesure où ils permettent de réduire la charge future de l'employeur. Les excédents de couverture ne peuvent toutefois pas être restitués à l'employeur. Les insuffisances de couverture résultant de la première application de cette norme sont amorties sur la durée résiduelle moyenne de service des collaborateurs actifs.

CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS

Des provisions et des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour tous les risques de perte tangibles et latents, selon le principe de prudence. Voir le point 2.7 dans le chapitre « Principes d'évaluation des risques » ci-après.

A l'exception des correctifs de valeurs en relation avec les prêts partiaires à des sociétés actives dans l'immobilier qui sont compensés à l'actif, ces correctifs de valeurs sont inscrits au passif du bilan.

En sus des provisions individuelles pour risques de contrepartie, la Banque dispose d'un complément forfaitaire de provisions servant à couvrir les risques latents – notamment de concentration aussi bien géographique que sectorielle – contenus dans son portefeuille de crédits compromis jugé structurellement trop élevé. Son montant varie en fonction de la part relative des crédits compromis par rapport à l'ensemble des crédits.

IMPÔTS

Les impôts se calculent en fonction des résultats réalisés par les sociétés du Groupe et tiennent compte du principe de rattachement à la période de référence.

Par principe de prudence, le crédit d'impôt découlant des pertes des exercices 2001 et 2002 n'a pas été activé. Sur le montant de CHF 2,1 milliards de perte reportable pouvant être imputé sur le bénéfice des exercices futurs, il reste à fin 2004 un solde de CHF 1,5 milliard; la réduction de la charge fiscale qui en résulte peut être évaluée à CHF 93,1 millions pour l'exercice 2004.

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ces réserves sont dûment déclarées et ont payé l'impôt.

PROPRES TITRES DE PARTICIPATION ET DE CRÉANCES

Les positions en propres titres de participation (actions nominatives et bons de participation au porteur de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement aux « Réserves issues du capital ».

Les positions en propres titres de créances de la BCV sont compensées avec les positions passives correspondantes.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan du Groupe à la juste valeur (*fair value*). Pour toutes les positions se traitant sur un marché liquide et efficient en ce qui concerne les prix, la juste valeur est déterminée par le prix du marché. Dans le cas où un tel marché ne serait pas présent, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation.

Les résultats (réalisés et non réalisés) sur les instruments financiers dérivés traités par le Groupe dans le cadre des opérations de négoce sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des opérations de négoce ».

Le Groupe utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type « macro hedges » et leur impact au compte de résultat imputé pour leur solde sous la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes ». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au « Compte de compensation » sous les rubriques « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

Principes d'évaluation des risques

1. INTRODUCTION

Les objectifs, approches et développements en matière de gestion des risques ont été développés au chapitre « Gestion des risques ». Les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

2. RISQUE DE CRÉDIT

2.1 Exposition au risque de crédit

Le **risque de crédit** résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Le risque de crédit inclut le risque de règlement et les facteurs de risque liés à un pays. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec la clientèle non bancaire, d'autres banques ou des marchés organisés représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue quatre types d'exposition au risque de crédit :

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds ;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie ;
- les expositions liées à des dérivés, résultant d'une valeur de remplacement positive d'un contrat de dérivé ;
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition par catégorie d'exposition au risque de crédit. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de type financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (par exemple, le *continuous linked settlement*, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

De plus, la Banque surveille au niveau de ses activités de financement de négoce son exposition aux risques liés aux marchandises servant comme sûretés (se trouvant typiquement à l'étranger). A ce niveau, elle distingue différents types d'exposition au risque pays :

- l'exposition au risque que la marchandise servant comme couverture ne soit pas produite ;
- l'exposition au risque que la sûreté subit des pertes de valeur dans le cadre du transit ;
- l'exposition au risque que la marchandise servant comme couverture ne sorte pas du pays ;
- l'exposition au risque que la marchandise servant comme couverture ne sorte pas du port.

2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie « en défaut » lorsqu'une de ses créances auprès de la Banque devient « non performante » (voir définition des créances non performantes sous point 2.3). Chaque contrepartie est attribuée sur la base de modèles définis à une classe de risque de défaut. Une « classe de risque de défaut » est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

2.3 Créances non performantes

Une contrepartie est « en défaut » et toutes ses créances sont considérées comme « non performantes » dès qu'au moins un des critères ci-après est satisfait :

- pour l'une des prestations de crédit, la Banque n'a pas obtenu la totalité d'un des paiements ci-après depuis plus de 90 jours après l'échéance : règlements d'intérêts, paiements de commissions, remboursement partiel ou intégral du solde débiteur ; ou une des limites accordées est dépassée de plus de 90 jours ;
- la contrepartie est en procédure de faillite (article 171 LP), de sursis concordataire (article 293 LP) ou fait l'objet d'un règlement à l'amiable des dettes (article 333 LP) ;
- pour l'une des prestations de la contrepartie, des conditions de crédit nettement plus favorables que les conditions actuelles du marché ont été octroyées ou ont été maintenues par la Banque uniquement sur la base des problèmes de solvabilité de la contrepartie ;
- la Banque s'attend à ce qu'une partie significative de la créance ne soit pas récupérée pour des raisons d'un surendettement économique jugé définitif et permanent ;
- un titre comparable à l'une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque est négocié sur un marché secondaire jugé liquide avec une décote de plus de 40% pour des raisons liées à la qualité de la contrepartie.

2.4 Créances compromises

Les créances compromises sont la somme des créances des contreparties non performantes et des contreparties « réputées en difficulté ». Une contrepartie est classée « réputée en difficulté » dès qu'au moins un des quatre critères ci-après est satisfait et que l'indication d'un risque élevé n'a pas été réfutée sur la base d'une nouvelle analyse de risque de défaut de la contrepartie :

- la contrepartie a obtenu une classe de risque indiquant une probabilité de défaut supérieure à 10% à l'horizon d'une année ;
- pour une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque, un manquement important au contrat est survenu et demeure ;
- la Banque considère qu'une partie de sa créance risque de ne pas être récupérée en raison d'un surendettement économique ;
- un titre comparable à l'une des prestations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque est négocié sur un marché secondaire jugé liquide avec une décote entre 10% et 40% pour des raisons liées à la qualité de la contrepartie.

2.5 Valeur vénale des sûretés

La valeur vénale est l'estimation du prix de vente d'un objet dans son état actuel et en vue des conditions actuelles du marché. Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur vénale est l'estimation de son prix de vente dans son état actuel en tenant compte en particulier du type d'objet, de l'emplacement (environnement et voisinage), de la région, de la situation actuelle au niveau de son exploitation ainsi que de ses revenus et charges, de la vétusté et des rénovations entreprises, de la situation actuelle du marché pour ce type d'objet (indépendamment du vendeur). Pour les prêts hypothécaires, la valeur de gage utilisée pour exprimer le taux d'avance se fonde sur l'estimation de la valeur vénale de l'objet immobilier.

2.6 Valeur de liquidation des sûretés

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Pour un objet immobilier, la valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette retenue après vente de l'objet sur la base de sa valeur vénale actuelle, du temps nécessaire à sa vente aux conditions actuelles du marché, des coûts de détention et des frais liés à la vente.

2.7 Provisions pour risque de crédit

L'objectif des provisions pour risque de crédit est de porter à la charge de l'exercice des augmentations de la perte attendue sur les créances compromises. Les provisions pour risque de crédit incluent des provisions pour des risques liés directement à la contrepartie ainsi que des provisions pour risque pays.

Les provisions spécifiques pour risque de contrepartie sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de l'ensemble des expositions bilantaires et hors-bilantaires, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et de la volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

En sus des provisions individuelles pour risque de contrepartie, la Banque dispose d'un complément forfaitaire de provisions servant à couvrir les risques latents – notamment de concentration aussi bien géographique que sectorielle – contenus dans son portefeuille de crédits compromis jugés structurellement trop élevés. Son montant varie en fonction de la part relative des crédits compromis par rapport à l'ensemble des crédits.

Les provisions pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions dans des pays à risque élevé, c'est-à-dire avec un rating risque pays de qualité inférieure ou égale à un rating « Ba » de Moody's ou un rating équivalent d'une autre agence reconnue.

3. RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE (TRADING BOOK)

3.1 Expositions au risque de marché

Le **risque de marché** résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent (ou de son évaluation, pour des marchés moins liquides) et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type « simple », c'est-à-dire une action, une obligation, des devises ou de type « dérivé », c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence défini et sur la base des cotations d'une source d'information définie.

3.2 Sensibilités

Des mesures et des limites de sensibilités sont utilisées pour contrôler l'exposition locale au risque. Les mesures suivantes sont utilisées :

Pour les positions d'actions :

- le bêta qui correspond à une variation du prix suite à la hausse du prix du sous-jacent de référence de 1%.

Pour les options sur actions et devises :

- le delta qui correspond à la variation du prix de l'option suite à une hausse du prix du sous-jacent de 1% ;

- le gamma qui correspond à la variation du delta suite à une hausse du prix du sous-jacent de 1% ;
- le véga qui correspond à la variation du prix de l'option suite à une hausse de la volatilité implicite du sous-jacent de 1% ;
- le thêta qui correspond à la variation du prix de l'option suite à une diminution de la maturité restante d'un jour ;
- le rhô qui correspond à la variation du prix de l'option suite à une augmentation de la courbe de taux de 1%.

Pour les obligations, futures, options sur taux :

- la sensibilité qui correspond à la variation du prix suite à une hausse de la courbe de taux de 0,01% ;
- la convexité qui correspond à la variation de la sensibilité suite à une hausse de la courbe de taux de 0,01%.

3.3 Value-at-risk

Des mesures et des limites de value-at-risk (VaR) sont appliquées au niveau agrégé et par groupe de sous-jacents. Le calcul de la VaR se fonde sur des simulations faisant intervenir les variations historiques des paramètres de marché. La Banque travaille avec un intervalle de confiance de 99% et un horizon de 10 jours. L'horizon de liquidation est déterminé en adéquation avec la liquidité des positions et la stratégie de gestion du portefeuille en question.

3.4 Analyse de stress

La perte en cas de stress est mesurée sur la base de scénarios définis. Au niveau global et par groupe de sous-jacents, des scénarios sont définis reflétant des chocs historiques et des variations paramétriques. L'objectif des scénarios est de comprendre les pertes potentielles au-delà des pertes identifiées par l'analyse VaR.

4. RISQUE DE MARCHÉ HORS PORTEFEUILLE DE NÉGOCE (BANKING BOOK)

4.1 Exposition au risque de taux et au risque de liquidité

Le **risque de taux** résulte de la possibilité d'une baisse de la marge d'intérêt et/ou de la valeur des fonds propres suite à des mouvements de la courbe de taux (*yield curve*). La marge d'intérêt au bilan est la différence entre les revenus d'intérêt à l'actif et les charges d'intérêt au passif. L'exposition au risque de taux au bilan résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances des taux fixés) des positions à l'actif et au passif du bilan. Ces déséquilibres sont exprimés en gaps de risque de taux par échéance. Le gap de risque de taux est défini par rapport à un intervalle de temps. Il est déterminé par la différence entre les positions d'actif dont le taux arrive à échéance et les positions de passif dont le taux arrive à échéance dans l'intervalle de temps considéré. Les expositions au risque de taux au bilan incluent toutes les positions du portefeuille de négoce (bilan et hors bilan).

Le **risque de liquidité** résulte de la possibilité d'une indisponibilité d'actif liquide ou d'un accès insuffisant ou difficile au refinancement. L'exposition au risque de liquidité est donnée par les gaps de liquidité par échéance résiduelle. Les gaps (statiques) indiquent les besoins de refinancement futur entre les actifs et les passifs existants au moment de l'analyse.

4.2 Sensibilités des fonds propres et duration

La sensibilité de la valeur des fonds propres détermine la variation de la valeur des fonds propres économiques suite à un déplacement de la courbe de taux de 100 points de base. Cette analyse utilise des scénarios définis pour l'évolution des taux à l'actif et au passif ainsi que pour l'évolution de la structure du bilan. Des portefeuilles de réplcation sont utilisés pour simuler l'évolution des positions à taux variables non indexés (p. ex., prêt hypothécaire à taux variable).

La duration des fonds propres est le ratio de la valeur présente de tous les cash flows futurs pondérés par leur maturité et la valeur présente des fonds propres.

4.3 Value-at-risk

La value-at-risk des fonds propres est déterminée sur la base de simulations historiques avec un intervalle de confiance de 99% et un horizon de 90 jours.

4.4 Analyse de stress de taux

L'analyse de la perte de marge d'intérêt en cas de stress est établie sur la base de scénarios définis en termes d'évolution des taux à l'actif et au passif ainsi que pour l'évolution de la structure du bilan.

5. RISQUES OPÉRATIONNELS

Selon les recommandations du Comité de Bâle, les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement sur le plan des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou au niveau externe à la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque juridique, en particulier, le risque de payer des dommages et intérêts ou des amendes suite à un dysfonctionnement. Le risque opérationnel se caractérise par le fait qu'il n'est pas activement recherché par la Banque dans l'objectif de réaliser un rendement, mais qu'il résulte des activités de la Banque. La Banque distingue sept catégories de risques opérationnels :

- la fraude interne ;
- la fraude externe ;
- la gestion des ressources humaines y compris la sécurité du travail ;
- les clients, produits et services ;
- les dégâts matériels ;
- les interruptions d'activités et les défaillances de systèmes ;
- la gestion des prestations et le processus de management.

Des risques accrus ou avérés pour risques opérationnels qui ne sont pas encore réalisés (latents) sont provisionnés selon une procédure définie. Les provisions pour risques opérationnels ainsi que les pertes effectives non provisionnées pour risques opérationnels sont enregistrées comme coût de risques opérationnels.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en bourse, hormis la maison mère.

Sociétés du Groupe intégrées globalement

			Situation au 31 décembre 2004		Année précédente
			Capital en milliers d'unités	Contrôle en %	Contrôle en %
Participations bancaires détenues par :					
Banque Cantonale Vaudoise					
Banque Piguet & Cie SA, Yverdon-les-Bains	Suisse	CHF	20 000	79,00	65,00
Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Yverdon-les-Bains SA (CEPY) en liquidation, Yverdon-les-Bains	Suisse	CHF	10 000	100,00	100,00
Sociétés financières et de services détenues par :					
Banque Cantonale Vaudoise					
Asesores y Gestores Financieros SA, Madrid	Espagne	EUR	92	50,00	50,00
BCV Asia Investment Inc., Tortola	Iles Vierges Britanniques	USD	–	100,00	100,00
BCV Finance (France) SA, Paris	France	EUR	33 380	100,00	100,00
BCV Investment Asia (Hong Kong) Ltd., Hong Kong	Chine	HKD	15 000	100,00	100,00
BCV Investment Asia (Singapore) PTE Ltd., Singapour	Singapour	SGD	2 700	100,00	100,00
Gérfonds SA, Lausanne	Suisse	CHF	2 900	100,00	100,00
Initiative Capital SA, Lausanne	Suisse	CHF	1 720	100,00	100,00
Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne	Suisse	CHF	1 500	100,00	100,00
Sogirom société de gestion immobilière, Lausanne	Suisse	CHF	500	100,00	100,00
Unicile, Prilly	Suisse	CHF	20 000	100,00	100,00
Banque Cantonale Vaudoise et Gérfonds SA					
Gerifonds Floor Fund Management Company (Lux.) SA Holding, Luxembourg	Luxembourg	EUR	130	100,00	100,00
Banque Piguet & Cie SA					
Piguet Asset Management SA, Luxembourg	Luxembourg	CHF	210	100,00	100,00
BCV Finance (France) SA					
BCV Broking & Consulting SA, Paris	France	EUR	38	100,00	100,00

Principales modifications intervenues en 2004

A fin juin 2004, la BCV a acquis les actions de la Banque Piguet & Cie SA en mains de l'hoirie Déjardin, portant ainsi sa participation de 65% à 79%.

Au début décembre 2004, la BCV a cédé à ses partenaires une partie de sa participation dans Defi Gestion SA, réduisant son pourcentage d'intérêt à 20.

A relever que les sociétés sans activité ou en liquidation et leurs filiales ont été sorties du périmètre de consolidation ; il s'agit notamment d'Argent, de BCV Corporate Finance Holding, de BCV Italia, de Rhonagest et de Soroges.

AUTRES PARTICIPATIONS

Sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence

				Situation au 31 décembre 2004		Année précédente
				Capital	Contrôle	Contrôle
				en milliers d'unités	en %	en %
Sociétés financières et de services détenues par:						
Banque Piguet & Cie SA						
PRS International (Cayman) LTD, George Town	Iles Caïmans	USD	250	25,00	33,33	
PRS International Consulting Inc., Miami	Etats-Unis	USD	1	25,00	33,33	

Principale modification intervenue en 2004

En mars 2004, la BCV a vendu l'entier de sa participation dans la société grecque EPIC Investment Services Firm Athènes.

Autres participations non consolidées

Sociétés financières et de services communes
aux banques cantonales

Caleas SA, Zurich	Suisse	CHF	30 000	4,72	4,72	
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich	Suisse	CHF	165 000	13,64	13,64	
Finarbit SA, Küsnacht	Suisse	CHF	1 500	8,33	8,33	
Swiss Canto Finanz in Liquidation, Baar	Suisse	CHF	24 000	15,42	15,42	
Swisscanto Holding SA, Berne (anciennement Swissca Holding SA)	Suisse	CHF	24 204	8,38	8,38	
Viseca Card Services SA, Opfikon	Suisse	CHF	20 000	4,29	4,29	

Sociétés financières et de services communes
aux banques suisses

Société Nominee en Liquidation, Genève	Suisse	CHF	1 000	13,00	13,00	
SIS Swiss Financial Services Group AG, Zurich	Suisse	CHF	26 000	3,41	3,46	
Telekurs-Holding SA, Zurich	Suisse	CHF	45 000	2,33	2,33	

Autres participations temporaires ou d'importance mineure

Advanced Investment Techniques SA, Genève	Suisse	CHF	3 600	16,67	16,67	
Argant SA, Lausanne	Suisse	CHF	2 000	100,00	100,00	
BCV Corporate Finance Holding SA en liquidation, Lausanne	Suisse	CHF	6 000	100,00	100,00	
BCV Italia SARL, Milan	Italie	EUR	10	100,00	100,00	
BCV Gestion SIM SPA in liquidazione, Milan	Italie	EUR	1 200	100,00	100,00	
Coopérative vaudoise de cautionnement CVC, Lausanne	Suisse	CHF	5 368	39,21	40,87	
Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, Lausanne	Suisse	CHF	1 067	76,00	78,92	
Defi Gestion SA, Lausanne	Suisse	CHF	100	20,00	51,01	
Finserve SA, Zurich	Suisse	CHF	100	8,33	13,40	
Office Vaudois de Cautionnement Agricole, Lausanne	Suisse	CHF	1 500	10,47	12,23	
Piguet Bank & Trust Ltd, George Town	Iles Caïmans	USD	1 000	100,00	100,00	
Saparges SA de participations et de gestion, Lausanne	Suisse	CHF	500	100,00	100,00	
Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM), Lausanne	Suisse	CHF	2 000	45,00	45,00	
Transatlantic Trust Corporation, Charlottetown	Canada	CAD	417	20,00	20,00	
VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier	Jersey	CHF	63	25,00	25,00	

Positions essentielles en titres de participation figurant dans les « Immobilisations financières »
(sociétés cotées à la Bourse suisse)

Baumgartner Papiers Holding SA, Crissier	Suisse	CHF	13 000	17,28	17,28	
Bondpartners SA, Lausanne	Suisse	CHF	5 500	9,05	9,00	

Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

1. CRÉANCES RÉSULTANT DE PAPIERS MONÉTAIRES (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
Créances comptables	300 000	200 000
Effets de change et chèques	58 127	64 984
Créances résultant de papiers monétaires	358 127	264 984

2. APERÇU DES COUVERTURES DES PRÊTS ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN (en CHF milliers)

		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Créances sur la clientèle		708 211	2 196 451	3 467 763	6 372 425
Créances hypothécaires		15 740 014			15 740 014
Immeubles d'habitation		11 931 256			11 931 256
Immeubles commerciaux		2 446 421			2 446 421
Artisanat et industrie		1 292 784			1 292 784
Autres		69 553			69 553
Prêts	31/12/04	16 448 225	2 196 451	3 467 763	22 112 439
	31/12/03	16 781 801	2 340 062	4 086 500	23 208 363
Engagements conditionnels		16 052	215 460	423 264	654 776
Engagements irrévocables		17 440	8 628	191 383	217 451
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				102 341	102 341
Crédits par engagement			49 264		49 264
Hors bilan	31/12/04	33 492	273 352	716 988	1 023 832
	31/12/03	37 853	246 224	661 185	945 262
		Créances brutes	Valeur de liquidation des sûretés	Créances nettes	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31/12/04	2 676 976	-1 078 528	1 598 448	1 508 454
<i>dont créances sur le négoce de pétrole et naval</i>		1 365	-	1 365	1 365
	31/12/03	3 692 593	-1 627 395	2 065 198	1 874 849
<i>dont créances sur le négoce de pétrole et naval</i>		225 297	-193 174	32 123	32 123
Variation absolue		-1 015 617	-548 867	-466 750	-366 395
en %		-27,5	-33,7	-22,6	-19,5
Créances non performantes	31/12/04	2 302 246	-844 688	1 457 558	1 421 204
	31/12/03	3 219 381	-1 367 324	1 852 057	1 769 049
Variation absolue		-917 135	-522 636	-394 499	-347 845
en %		-28,5	-38,2	-21,3	-19,7

La définition des créances compromises et des créances non performantes figure dans le chapitre « Principes d'évaluation des risques » ci-avant, chiffres 2.3 et 2.4.

3. PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE (en CHF milliers) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET PARTICIPATIONS

	31/12/04	31/12/03
Titres de créance	219 277	164 712
<i>cotés (négociés auprès d'une bourse reconnue)</i>	181 255	127 261
<i>non cotés</i>	38 022	37 451
Titres de participation	875 871	897 232
Métaux précieux	35 632	32 922
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1 130 780	1 094 866

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31/12/04	31/12/03	31/12/04	31/12/03
Titres de créance	1 340 660	1 306 478	1 383 905	1 350 243
<i>titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i>	1 319 960	1 276 586	1 362 751	1 319 264
<i>titres portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse</i>	20 700	29 892	21 154	30 979
Titres de participation	118 636	129 831	195 037	189 607
<i>participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i>	32 527	34 456	45 131	43 424
Immeubles destinés à la revente	171 535	279 235	171 535	279 235
Prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier	28 287	59 834	28 287	59 834
Immobilisations financières	1 659 118	1 775 378	1 778 764	1 878 919

	31/12/04	31/12/03
Participations sans valeur boursière	86 492	45 588
Participations	86 492	45 588

4. ACTIF IMMOBILISÉ (en CHF milliers)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2003	Changement d'affectation – Modification de périmètre	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'exercice 2004
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	4 668	-1 382	3 286	-557		-1 631		1 098
Autres participations	59 444	-17 142	42 302	44 386		-374	-920	85 394
Participations	64 112	-18 524	45 588	43 829	0	-2 005	-920	86 492
Immeubles à l'usage du Groupe	474 848	-64 968	409 880	-7 012	534	-1 997	-9 742	391 663
Autres immeubles	262 845	-64 572	198 273	-1 996	902	-19 303	-5 251	172 625
Autres immobilisations corporelles	428 556	-359 501	69 055	1 371	25 812	-409	-30 978	64 851
Immobilisations corporelles	1 166 249	-489 041	677 208	-7 637	27 248	-21 709	-45 971	629 139
Goodwill	75 655	-57 860	17 795		4 277		-4 082	17 990
Autres valeurs immatérielles	253 077	-195 879	57 198	-2 222	60 853	-5 706	-35 504	74 619
Valeurs immatérielles	328 732	-253 739	74 993	-2 222	65 130	-5 706	-39 586	92 609
Valeur d'assurance incendie des immeubles			693 433					756 144
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			261 024					253 242

5. AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS (en CHF milliers)

	31/12/04		31/12/03	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés (positives/négatives)	1 510 753	1 078 359	1 706 698	1 280 344
Comptes de compensation	–	243 848	–	212 794
Impôts indirects	22 395	63 954	22 679	70 476
Coupons/Coupons et titres échus	103 330	5 681	57 590	4 151
Comptes de règlement	39 638	117 206	86 919	213 096
Actifs et passifs divers	45 886	35 004	28 700	47 793
Autres actifs et autres passifs	1 722 002	1 544 052	1 902 586	1 828 654

6a. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS ET ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (en CHF milliers)

	31/12/04		31/12/03	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	131 502	–	140 885	–
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS	5 323 119	4 144 000	6 252 168	4 928 000
Autres	547 815	500 011	501 826	454 157
Actifs mis en gage	6 002 436	4 644 011	6 894 879	5 382 157

6b. OPÉRATIONS DE PRÊT ET DE PENSION EFFECTUÉES AVEC DES TITRES (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	1 491 737	368 193
Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	38 890	58 491
Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	38 283	54 496
<i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	–	–
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	2 953 092	1 432 172
<i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	1 466 637	1 078 237

7. ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
	181 197	191 364

Cercle des assurés

Les collaborateurs de la BCV ainsi que des sociétés affiliées suisses, à l'exception de ceux d'Unicile, sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et satisfait au moins aux exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise (FPC BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire.

Les collaborateurs d'Unicile sont assurés à la Fondation de prévoyance professionnelle Unicible (FPP Unicible). Son but est la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP contre les conséquences économiques de l'âge, du décès et de l'invalidité. Les prestations minimales selon la LPP sont garanties.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV (FP BCV) est un fonds patronal qui aide les collaborateurs de la BCV assurés auprès de la CP BCV en cas de retraite anticipée.

Plans en primauté des cotisations

Le plan de la FPC BCV et celui de la FPP Unicible sont considérés en primauté des cotisations au sens de la norme comptable Swiss-GAAP RPC 16.

Pour ces deux fondations, les engagements de prévoyance correspondent aux avoirs de vieillesse accumulés des assurés actifs au moment du calcul et à la réserve mathématique des rentes en cours, soit un total de CHF 141 millions. La cotisation réglementaire de l'employeur représente la charge annuelle de l'entreprise, à hauteur de CHF 7,5 millions. La FPC BCV et la FPP Unicible ne présentent pas de lacunes de couverture, en particulier la FPP Unicible a un degré de couverture de 108,95% au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions de l'art. 44 OPP2.

Ainsi, aucun montant supplémentaire n'est à faire figurer à l'actif ou au passif dans le bilan du Groupe BCV pour ces deux institutions de prévoyance.

Plans en primauté des prestations

Méthode et hypothèses de calculs

Du fait de la participation de l'employeur aux mesures d'assainissement de la Caisse de pensions, le plan de prévoyance de la CP BCV est assimilé à un plan en primauté des prestations au sens de la norme comptable Swiss-GAAP RPC 16. Le plan de prévoyance du FP BCV ne définit pas réglementairement la cotisation de l'employeur et de ce fait est assimilé à un plan en primauté des prestations au sens de la même norme comptable. Les engagements de prévoyance pour ces deux institutions, déterminés par un expert indépendant, sont évalués selon la méthode dite du coût unitaire projeté (*Projected Unit Credit Method*) et sur la base des hypothèses suivantes :

Probabilités biométriques	EVK 2000
Renforcement pour longévité	0,0%
Evolution des salaires	1,5%
Indexation des rentes	0,0%
Taux d'escompte	4,0%
Taux de rémunération des comptes épargne	3,5%
Probabilité de sortie	10,0%
Age de la retraite	100% à 60 ans
Augmentation annuelle future de la rente AVS	0,5%
Prise de rente pont AVS par les assurés à 60 ans	100%

De plus, un rendement à long terme sur la fortune de 5,0% est pris en compte. Pour 2004, le rendement attendu s'élevait à 3,0%.

En raison des modifications réglementaires entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2004, des mesures d'assainissement et du changement notable des hypothèses, la situation initiale a été redéfinie au 1^{er} janvier 2004. Elle fait apparaître un déficit initial de CHF 63,8 millions qui sera amorti sur 10 ans.

Charges annuelles

La charge annuelle pour 2004 s'élève à CHF 41,7 millions en tenant compte des cotisations des collaborateurs qui s'élèvent au total à CHF 15,2 millions. Ce coût de prévoyance n'est pas couvert par les cotisations réglementaires de l'employeur pour 2004 de CHF 32,7 millions.

L'évolution de la fortune nette et des engagements de prévoyance au cours de l'exercice est la suivante (en CHF millions):

	31.12.2004	01.01.2004
Engagements de prévoyance	1 123,2	1 128,6
Fortune nette	1 078,0	1 064,8

Montants non activés au bilan

Des mesures d'assainissement ont été décidées en 2002 par le Conseil de Fondation de la CP BCV prenant effet de 2003 à 2007. Elles ont pour impact en 2004 un produit supplémentaire de CHF 17,2 millions qui fait ressortir un excédent de couverture de CHF 8,2 millions. Ce montant ne peut pas être déduit des cotisations du Groupe et n'est donc pas activé au bilan.

L'exercice 2004 a vu un gain financier de CHF 5,7 millions et un gain actuariel de CHF 6,5 millions, essentiellement dus à l'effet des mesures d'assainissement.

La participation des sociétés du Groupe aux mesures d'assainissement a été financée par un prélèvement à la provision constituée à cet effet en 2002. Cette provision s'élève désormais à CHF 47,2 millions au 31 décembre 2004.

8. OBLIGATIONS DE CAISSE PAR TAUX ET PAR ÉCHÉANCE (en CHF milliers)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010 et suivantes	31/12/04	31/12/03
jusqu'à 1,875%	15 488	38 449	26 356	6 510	1 857	20	88 680	45 978
2 – 2,875%	21 576	9 293	4 225	2 099	5 261	9 536	51 990	93 626
3 – 3,875%	57 629	36 755	14 692	4 076	5 476	4 379	123 007	194 877
4 – 4,625%	52 594	10 664	5 711	7 791	2 067		78 827	88 265
Total	147 287	95 161	50 984	20 476	14 661	13 935	342 504	422 746

9. EMPRUNTS À LONG TERME (en CHF milliers)

	Emis en	Valeur nominale	Remboursement échéance	Titres détenus en propre	31/12/04 En cours	31/12/03
3,000% subordonné à option	1994	130 000	28.2.2005	8 660	121 340	
5,000% subordonné	1995	120 000	25.9.2005	18 150	101 850	
4,500%	1995	120 000	5.12.2005	9 705	110 295	
4,250%	1996	150 000	12.12.2006	850	149 150	
4,125% subordonné	1997	150 000	12.3.2007	7 550	142 450	
4,250% subordonné - réouverture	1997	100 000	15.10.2008	6 560	93 440	
3,625% réouverture	1998	125 000	7.7.2008	2 255	122 745	
4,000% réouverture	1998	175 000	5.2.2010	7 135	167 865	
3,750% réouverture	1999	135 000	27.9.2006	3 045	131 955	
4,500% réouverture	2000	250 000	25.9.2008	17 380	232 620	
4,250% réouverture	2000	140 000	10.2.2010	33 855	106 145	
5,000% réouverture	2000	200 000	5.5.2010	28 755	171 245	
4,500% subordonné - réouverture	2001	135 000	22.3.2011	1 555	133 445	
4,000% réouverture	2001	150 000	26.9.2011	8 705	141 295	
Emprunts obligataires		2 080 000		154 160	1 925 840	2 250 534
Centrale de lettres de gage des BCS					4 144 000	4 928 000
Emprunts privés					960 000	1 110 000
Emprunts produits structurés					219 752	179 978
Emprunts à long terme					7 249 592	8 468 512
<i>dont emprunts subordonnés</i>		<i>635 000</i>		<i>42 475</i>	<i>592 525</i>	<i>600 405</i>

Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010 et suivantes	Total	31/12/04 Taux moyen
Emprunts à long terme par échéance								
Emprunts obligataires	333 485	281 105	142 450	448 805	–	719 995	1 925 840	4,2%
Centrale de lettres de gage des BCS	531 000	543 000	741 000	397 000	648 000	1 284 000	4 144 000	3,7%
Emprunts privés	150 000	250 000	400 000	160 000	–	–	960 000	2,1%
Emprunts produits structurés	144 193	35 381	–	40 178	–	–	219 752	1,5%
Total	1 158 678	1 109 486	1 283 450	1 045 983	648 000	2 003 995	7 249 592	3,5%

10. CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (en CHF milliers)

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Sorties de périmètre	Recouvrements, intérêts compromis, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice
	2003						2004
Risque de contrepartie	2 088 406	-303 569	-345	63 929	90 030 ¹	-261 997 ¹	1 676 454
– dont provision forfaitaire ⁴	209 500					-41 500	168 000
Risque pays	64 911				16 167 ¹		81 078
Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit	2 153 317	-303 569	-345	63 929	106 197	-261 997	1 757 532
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation	2 852	-82	-668	-1	680 ²	-62 ²	2 719
Autres provisions	101 679	-25 460	-532		33 062 ²	-2 066 ²	106 683
Correctifs de valeurs et provisions	2 257 848	-329 111	-1 545	63 928	139 939	-264 125	1 866 934
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-34 911						-26 850
Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	2 222 937						1 840 084
Réserves pour risques bancaires généraux	252 907		-1 727		80 900³		332 080

Nouvelles constitutions/dissolutions

¹ Montant net enregistré dans les produits extraordinaires, dissolution de provisions pour risques de crédits

155 800 (note 28)

² Montant net enregistré dans les correctifs de valeurs, provisions diverses

31 614 (note 27)

³ Montant enregistré dans les charges extraordinaires

80 900 (note 29)

⁴ Voir la définition en page 59 de ce Rapport ou en page 46 du Rapport annuel 2003

11. JUSTIFICATION DES CAPITAUX PROPRES (en CHF milliers)

	Capital social	Réserves issues du capital	Propres titres de participation	Réserves issues du bénéfice	Ecart de conversion	Réserves pour risques bancaires généraux	Fonds propres, part du Groupe	Fonds propres, part des minoritaires	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2003	1 061 010	633 862		-798 377	-3 144	253 524	1 146 875	20 114	1 166 989
Réduction du capital-actions	-530 505	530 505					-		-
Création d'un capital-participation	849 185						849 185		849 185
Agios nets		387 315					387 315		387 315
Assainissement perte 2002		-1 220 305		1 220 305			-		-
Propres titres de participation au 1 ^{er} janvier 2003			-12 788				-12 788		-12 788
Achats propres titres de participation (au coût d'acquisition)			-15 736				-15 736		-15 736
Ventes propres titres de participation (au coût d'acquisition)			19 215				19 215		19 215
Résultat d'aliénation de propres titres de participation		3 030					3 030		3 030
Ecart de conversion					2 206		2 206		2 206
Attribution aux Réserves pour risques bancaires généraux						600	600		600
Modification du périmètre, variation des minoritaires				1 847			1 847	-2 428	-581
Modification de l'affectation, reclassements				7 176		-1 217	5 959		5 959
Résultat de l'exercice				154 104			154 104	3 115	157 219
Etat au 31 décembre 2003	1 379 690	334 407	-9 309	585 055	-938	252 907	2 541 812	20 801	2 562 613
Dividende 2003				-62 220			-62 220		-62 220
Augmentation de capital (libération capital conditionnel)	1 875						1 875		1 875
Solde droit de timbre augmentation de capital 2003		-1 640					-1 640		-1 640
Achats propres titres de participation (au coût d'acquisition)			-24 227				-24 227		-24 227
Ventes propres titres de participation (au coût d'acquisition)			27 824				27 824		27 824
Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes		7 085					7 085		7 085
Ecart de conversion					267		267		267
Attribution aux Réserves pour risques bancaires généraux						80 900	80 900		80 900
Modification du périmètre, variation des minoritaires			35	1 225		-1 727	-467	-8 848	-9 315
Résultat de l'exercice				334 831			334 831	1 728	336 559
Etat au 31 décembre 2004	1 381 565	339 852	-5 677	858 891	-671	332 080	2 906 040	13 681	2 919 721

11. JUSTIFICATION DES CAPITAUX PROPRES (en CHF milliers) (suite)

	Total		Propres titres	
	Actions	Bons de participation	Actions	Bons de participation
Nombre de titres de participation (en unités)				
Etat au 1^{er} janvier 2004	8 488 080	13 586 956	114 309	2 162
Augmentation de capital	30 000			
Achats			155 349	1 140
Ventes			-213 378	
Etat au 31 décembre 2004	8 518 080	13 586 956	56 280	3 302

	31/12/04	31/12/03
Principal actionnaire, avec droit de vote	Taux de participation	Taux de participation
Etat de Vaud, participation directe	67,65%	67,89%

12. STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES FONDS ÉTRANGERS (en CHF milliers)

	A vue	Dénouçable	Échéant				dans plus de 5 ans	Immobilisé	Total
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans				
Liquidités	399 594							399 594	
Créances résultant de papiers monétaires	1 879		296 189	55 802	4 257			358 127	
Créances sur les banques	714 783		2 870 774	292 908	38 136			3 916 601	
Créances sur la clientèle	68 120	3 164 634	1 677 071	868 877	539 308	54 415		6 372 425	
Créances hypothécaires	92 282	4 188 598	763 597	2 096 217	8 097 431	501 889		15 740 014	
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1 091 611	39 169						1 130 780	
Immobilisations financières	138 739		65 657	104 034	767 377	383 489	199 822	1 659 118	
Actif circulant	31/12/04	2 507 008	7 392 401	5 673 288	3 417 838	9 446 509	939 793	199 822	29 576 659
	31/12/03	2 903 436	9 283 112	5 500 700	3 993 727	8 334 711	1 010 009	339 070	31 364 765
Engagements résultant de papiers monétaires	933							933	
Engagements envers les banques	698 246		273 926	178 786	45 266			1 196 224	
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		8 857 487						8 857 487	
Autres engagements envers la clientèle	5 649 179	6 110	1 929 053	354 998	106 020	71 413		8 116 773	
Obligations de caisse			43 785	103 502	181 282	13 935		342 504	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts			298 060	860 618	4 086 919	2 003 995		7 249 592	
Fonds étrangers	31/12/04	6 348 358	8 863 597	2 544 824	1 497 904	4 419 487	2 089 343		25 763 513
	31/12/03	7 055 093	8 761 554	1 976 075	1 613 967	5 324 504	2 674 599		27 405 792

13. CRÉDITS AUX ORGANES (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
Crédits utilisés	10 116	7 190
Engagements conditionnels	–	155

A l'instar de tous les collaborateurs de la Banque, les prêts aux organes ont été octroyés, jusqu'à 2002, à des conditions uniformes plus favorables que celles du marché, identiques à celles dont bénéficie l'ensemble du personnel de la Banque. Certains anciens membres du Conseil d'administration sont encore au bénéfice des conditions qui leur avaient été accordées lors de l'octroi du crédit.

Par décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2002, les prêts aux membres du Conseil ne sont plus octroyés à des conditions de faveur.

14. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SOCIÉTÉS LIÉES (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
Créances	75 179	88 567
Créances sur la clientèle	48 748	56 065
Créances hypothécaires	18 401	24 530
Immobilisations financières	8 030	7 972
Engagements	312 207	244 978
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	2 231	5 460
Autres engagements envers la clientèle	309 976	239 518

Les opérations avec les sociétés liées sont faites aux conditions du marché.

15. RÉPARTITION DU BILAN ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER (en CHF milliers)

	Suisse	31/12/04 Etranger	Suisse	31/12/03 Etranger
Liquidités	392 457	7 137	367 041	938
Créances résultant de papiers monétaires	358 001	126	264 954	30
Créances sur les banques	1 984 845	1 931 756	1 952 596	2 700 599
Créances sur la clientèle	5 452 583	919 842	6 194 732	1 110 456
Créances hypothécaires	15 738 170	1 844	15 900 822	2 353
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	903 463	227 317	845 226	249 640
Immobilisations financières	1 430 004	229 114	1 534 270	241 108
Participations non consolidées	83 533	2 959	41 574	4 014
Immobilisations corporelles	627 746	1 393	673 757	3 451
Valeurs immatérielles	92 495	114	74 626	367
Comptes de régularisation	185 285	2 534	182 846	3 713
Autres actifs	1 710 437	11 565	1 900 947	1 639
Actifs	28 959 019	3 335 701	29 933 391	4 318 308
Total en %	89,7	10,3	87,4	12,6
Engagements résultant de papiers monétaires	933		819	
Engagements envers les banques	802 243	393 981	1 058 996	663 374
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 410 842	446 645	8 288 326	459 093
Autres engagements envers la clientèle	7 191 288	925 485	7 211 872	832 054
Obligations de caisse	342 504		422 746	
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	7 056 974	192 618	8 297 283	171 229
Comptes de régularisation	224 642	2 708	224 728	6 975
Autres passifs	1 532 478	11 574	1 828 157	497
Correctifs de valeurs et provisions	1 839 324	760	2 222 747	190
Réserves pour risques bancaires généraux	332 080		252 907	
Capital social	1 381 565		1 379 690	
Propres titres de participation	-5 677		-9 309	
Réserves issues du capital	339 852		334 407	
Réserves issues du bénéfice	523 389		430 013	
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	9 800	2 153	15 165	2 521
Bénéfice net total	336 559		157 219	
Passifs	30 318 796	1 975 924	32 115 766	2 135 933
Total en %	93,9	6,1	93,8	6,2

16. RÉPARTITION DES ACTIFS PAR PAYS /GROUPES DE PAYS (en CHF milliers)

	Valeur absolue	31/12/04 Part en %	Valeur absolue	31/12/03 Part en %
Suisse	28 959 019	89,7	29 933 391	87,4
Union Européenne	2 305 090	7,1	2 455 051	7,2
<i>France</i>	346 081	1,1	378 848	1,1
<i>Italie</i>	134 886	0,4	99 595	0,3
<i>Allemagne</i>	772 547	2,4	594 851	1,7
<i>Grande-Bretagne</i>	407 620	1,3	389 424	1,1
<i>Autres</i>	643 956	2,1	992 333	3,0
Etats-Unis	61 177	0,2	251 566	0,7
Autres	969 434	3,0	1 611 691	4,7
Actifs	32 294 720	100,0	34 251 699	100,0

17. RÉPARTITION DU BILAN PAR MONNAIE (en CHF milliers)

		CHF	USD	EUR	Autres	Total
Liquidités		354 048	1 951	42 165	1 430	399 594
Créances résultant de papiers monétaires		333 002	13 011	12 104	10	358 127
Créances sur les banques		2 672 246	688 696	373 825	181 834	3 916 601
Créances sur la clientèle		5 120 356	861 689	258 175	132 205	6 372 425
Créances hypothécaires		15 738 793			1 221	15 740 014
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		859 791	47 996	215 000	7 993	1 130 780
Immobilisations financières		1 520 682	3 613	134 470	353	1 659 118
Participations non consolidées		83 533	2 328	631		86 492
Immobilisations corporelles		627 746		1 099	294	629 139
Valeurs immatérielles		92 495		32	82	92 609
Comptes de régularisation		185 283		2 518	18	187 819
Autres actifs		1 701 403	3 580	13 227	3 792	1 722 002
Positions portées à l'actif		29 289 378	1 622 864	1 053 246	329 232	32 294 720
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options		8 915 409	8 805 020	5 705 507	2 035 955	25 461 891
Actifs	31/12/04	38 204 787	10 427 884	6 758 753	2 365 187	57 756 611
	31/12/03	36 217 883	7 851 387	4 492 535	2 001 359	50 563 164
Engagements résultant de papiers monétaires		933				933
Engagements envers les banques		933 374	27 897	222 092	12 861	1 196 224
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		8 828 572		28 915		8 857 487
Autres engagements envers la clientèle		6 263 004	882 415	801 566	169 788	8 116 773
Obligations de caisse		342 504				342 504
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts		7 199 193	7 707	42 692		7 249 592
Comptes de régularisation		223 760	3 350	22	218	227 350
Autres passifs		1 531 978	3 565	4 944	3 565	1 544 052
Correctifs de valeurs et provisions		1 839 324		760		1 840 084
Réserves pour risques bancaires généraux		332 080				332 080
Capital social		1 381 565				1 381 565
Propres titres de participation		-5 677				-5 677
Réserves issues du capital		339 852				339 852
Réserves issues du bénéfice		523 389				523 389
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres		11 953				11 953
Bénéfice net total		336 559				336 559
Positions portées au passif		30 082 363	924 934	1 100 991	186 432	32 294 720
Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options		8 135 384	9 597 846	5 498 560	2 193 220	25 425 010
Passifs	31/12/04	38 217 747	10 522 780	6 599 551	2 379 652	57 719 730
	31/12/03	36 166 871	7 868 814	4 416 874	2 020 468	50 473 027
Position nette par devise	31/12/04	-12 960	-94 896	159 202	-14 465	36 881
	31/12/03	51 012	-17 427	75 661	-19 109	90 137

Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan consolidées

18. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS OUVERTS (en CHF milliers)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montants des sous-jacents	
Swaps	68 807	50 065	3 740 184	241 652	4 954	3 123 554	
Futures			1 136 233				
Options (OTC)	850	1 909	377 390	6 333		905 800	
Instruments de taux	69 657	51 974	5 253 807	247 985	4 954	4 029 354	
Contrats à terme	375 493	339 670	23 268 449				
Swaps combinés d'intérêts et de devises				2 318	5 363	32 734	
Options (OTC)	60 975	56 735	6 739 025				
Devises et or	436 468	396 405	30 007 474	2 318	5 363	32 734	
Contrats à terme	501	478	17 016				
Métaux précieux	501	478	17 016	-	-	-	
Futures			76 169				
Options (OTC)	120 739	98 934	3 828 984				
Options (exchange traded)	633 085	520 251	21 393 733				
Titres de participation / indices	753 824	619 185	25 298 886	-	-	-	
Total							
	31/12/04	1 260 450	1 068 042	60 577 183	250 303	10 317	4 062 088
	31/12/03	1 472 877	1 275 225	62 205 434	233 821	5 119	4 674 710
		Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
	31/12/04			1 510 753			1 078 359
	31/12/03			1 706 698			1 280 344

Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

19. PRODUITS D'INTÉRÊTS (en CHF milliers)

	2004	2003	Variation
Papiers monétaires	6 504	4 781	1 723
Banques	16 902	7 654	9 248
Clientèle	672 977	750 023	-77 046
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	42 623	44 073	-1 450
Autres produits d'intérêts	99 326	108 116	-8 790
Total	838 332	914 647	-76 315

20. CHARGES D'INTÉRÊTS (en CHF milliers)

Banques	5 203	11 041	-5 838
Clientèle	97 580	110 667	-13 087
Obligations de caisse et emprunts	310 117	371 854	-61 737
Autres charges d'intérêts	1 264	2 261	-997
Total	414 164	495 823	-81 659

21. COMMISSIONS SUR LES OPÉRATIONS DE NÉGOCE DE TITRES ET LES PLACEMENTS (en CHF milliers)

Administration de valeurs	47 407	44 646	2 761
Courtages	64 714	71 695	-6 981
Commissions de gestion	49 941	42 899	7 042
Activités de fonds de placement	83 273	70 574	12 699
Autres	34 392	34 260	132
Total	279 727	264 074	15 653

22. COMMISSIONS SUR LES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE (en CHF milliers)

Trafic des paiements	16 020	15 773	247
Location de coffres fort (safes)	1 990	2 098	-108
Autres	42 461	31 521	10 940
Total	60 471	49 392	11 079

23. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE (en CHF milliers)

Commerce de devises	39 019	51 420	-12 401
Négoce de billets de banque et métaux précieux	10 289	10 603	-314
Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	34 709	47 134	-12 425
Total	84 017	109 157	-25 140

24. CHARGES DE PERSONNEL (en CHF milliers)

	2004	2003	Variation
Salaires et gratifications	280 501	280 236	265
Charges sociales	31 071	32 904	-1 833
Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel	38 413	40 492	-2 079
Autres frais de personnel	14 940	19 031	-4 091
Total	364 925	372 663	-7 738

25. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en CHF milliers)

Locaux	26 740	27 375	-635
Informatique	38 480	38 506	-26
Machines, mobilier, véhicules, etc.	3 167	3 472	-305
Télécommunication et ports	15 022	14 568	454
Communication et publicité	14 041	16 329	-2 288
Honoraires	28 605	21 566	7 039
Autres charges d'exploitation	54 634	59 726	-5 092
Total	180 689	181 542	-853

26. AMORTISSEMENTS SUR L'ACTIF IMMOBILISÉ (en CHF milliers)

Immeubles	14 993	30 504	-15 511
Matériel et logiciels informatiques	45 405	55 635	-10 230
Autres investissements	21 077	32 353	-11 276
Participations	920	183	737
Goodwill	4 082	32 279	-28 197
Total	86 477	150 954	-64 477

27. CORRECTIFS DE VALEURS, PROVISIONS ET PERTES (en CHF milliers)

Provisions pour risque de crédits	-	61 279	-61 279
Provisions diverses	31 614	13 635	17 979
Autres pertes	8 070	2 551	5 519
Total après compensation avec les récupérations	39 684	77 465	-37 781

28. PRODUITS EXTRAORDINAIRES (en CHF milliers)

	2004	2003	Variation
Dissolution de provisions pour risque de crédits	155 800	–	155 800
Dissolution de provisions diverses	–	9 022	–9 022
Autres produits exceptionnels	14 453	7 605	6 848
Total	170 253	16 627	153 626

29. CHARGES EXTRAORDINAIRES (en CHF milliers)

Attribution aux Réserves pour risques bancaires généraux	80 900	600	80 300
Autres charges exceptionnelles	3 212	2 614	598
Total	84 112	3 214	80 898

30. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE (en CHF milliers)

	2004		2003	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	423 923	245	418 453	371
Résultat des opérations de commissions	281 788	16 664	271 063	17 038
Produits	705 711	16 909	689 516	17 409
Charges de personnel	353 342	11 583	359 495	13 168
Autres charges d'exploitation	174 073	6 616	172 351	9 191
Charges	527 415	18 199	531 846	22 359

La répartition géographique des produits n'est pas représentative dans la mesure où des activités à l'étranger génèrent des produits en Suisse.

Autres informations

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et selon les règles comptables utilisées pour la publication du bilan consolidé.

Les secteurs d'activité sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **Banque de détail** contient les affaires traitées avec la clientèle des Particuliers et des Micro-entreprises.

La **Gestion de fortune** couvre les besoins de la Clientèle Privée et Institutionnelle.

Le secteur d'activité **Banque des entreprises** englobe les marchés des Grandes entreprises, des PME, des Collectivités publiques et du Trade Finance.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés financiers (devises, actions, taux, options et dérivés).

Le **Corporate Center** regroupe la Direction générale, les états-majors de la Direction générale (Ressources humaines, Communication, Compliance, Service juridique), la Division finance et risques (ALM, Affaires spéciales, Immobilisations financières, etc.) et la Division logistique (Back-office, Immobilier, Informatique).

Les filiales sont affectées au secteur d'activité correspondant à leur métier. D'une manière générale, les produits bruts y compris les produits à la commission sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique « Intérêts » représente la marge commerciale nette du Groupe, correspondant à l'écart entre le taux facturé au client et le taux du franc suisse sur le marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession équivalant aux taux du marché).

Pour le **Corporate Center**, le produit net d'intérêts contient le résultat de la transformation des échéances, les coûts de financement des immobilisations ainsi que la marge nette des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille.

Les « Autres produits » sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature comptable.

Les charges d'exploitation sont réparties en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui consomment les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes ou charges centrales en fonction des prestations fournies aux autres secteurs d'activité (facturation interne au prix coûtant).

Les rubriques « Correctifs de valeurs, provisions et pertes » des secteurs d'activités reflètent les pertes attendues sur débiteurs. L'écart entre les pertes attendues et les pertes ou provisions réelles est attribué dans les mêmes rubriques au **Corporate Center**.

La différence entre les impôts calculés par secteur d'activité et les impôts réellement dus par le Groupe fait partie des résultats du **Corporate Center**.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2004 (en CHF millions)

	Banque de détail	Gestion de fortune	Banque des entreprises	Trading	Corporate Center	2004	Groupe BCV 2003
Marge d'intérêts	199,9	52,3	188,6	0,4	(17,0)	424,2	
<i>Année 2003*</i>	199,8	49,7	223,1	0,8	(54,7)		418,8
Commissions nettes	42,2	193,8	38,2	(3,5)	27,9	298,5	
<i>Année 2003*</i>	38,4	178,7	47,9	3,0	20,2		288,1
Résultat de négoce	9,0	16,2	5,7	52,9	0,2	84,0	
<i>Année 2003*</i>	9,4	26,0	7,6	65,5	0,6		109,2
Autres produits	3,3	1,7	3,0		129,5	137,5	
<i>Année 2003*</i>	3,0	5,8	3,9	0,0	114,4		127,1
Produit brut bancaire 2004	254,4	264,0	235,5	49,9	140,6	944,2	
<i>Année 2003*</i>	250,6	260,2	282,6	69,3	80,4		943,1
Charges de personnel	(57,7)	(81,0)	(49,7)	(13,3)	(163,3)	(364,9)	(372,7)
Charges d'exploitation	(55,2)	(44,0)	(26,9)	(14,1)	(40,4)	(180,7)	(181,5)
Bénéfice brut 2004	141,4	139,0	158,9	22,5	(63,1)	398,6	
<i>Année 2003*</i>	137,6	123,2	197,1	41,0	(110,0)		388,9
Amortissements	(24,5)	(16,0)	(9,9)	(4,9)	(31,2)	(86,5)	(151,0)
Facturation interdivisions	(48,0)	(43,0)	(20,3)	(1,8)	113,1		
Bénéfice brut après amortissements et facturation interdivisions	68,9	79,9	128,7	15,8	18,8	312,1	237,9
Correctifs de valeurs, pertes, provisions, charges et produits extraordinaires	(26,2)	(0,4)	(77,5)	(2,9)	153,4	46,4	(64,1)
Impôts calculés	(9,9)	(19,3)	(12,0)	(3,3)	22,5	(22,0)	(16,7)
Intérêts minoritaires		(1,7)				(1,7)	(3,1)
Résultat net 2004	32,8	58,5	39,2	9,6	194,7	334,8	
<i>Année 2003*</i>	32,4	37,2	49,0	24,0	11,5		154,1

INDICATEURS (en CHF millions)

Fonds propres moyens	340	165	640	100	1 455	2 700	2 400
Ratios de rentabilité (en %)							
ROE sur bénéfice brut après amortissements (2004)	20,3	48,5	20,1	15,7		11,6	
<i>ROE sur bénéfice brut après amortissements (2003)*</i>	19,1	24,4	21,9	33,7			9,9
ROE sur résultat net	9,6	35,5	6,1	9,6		12,4	6,5
Charges/Produits**	73	69	45	68		67	71
Effectif moyen du personnel							
Direct	489	481	341	75	1 031		
Indirect	196	148	51	27	(423)		
Total	685	629	392	102	608	2 416	2 560
Données par collaborateur*** (en CHF milliers)							
Produit brut bancaire	372	419	601	487		391	368
Charges**	-271	-288	-272	-333		-260	-263
Bénéfice brut, après amortissements	101	131	329	154		131	
<i>Année 2003**</i>	91	87	360	283			105

* Les chiffres de l'année 2003 ont été ajustés à des fins de comparaison, en particulier suite aux changements d'organisation des Unités d'affaires.

** Le ratio charges/produits et les charges par collaborateur sont déterminés « hors amortissements du goodwill ».

*** Les données par collaborateur sont fondées sur le total de l'effectif (direct + indirect).

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – ÉVOLUTION SUR 5 ANS (en CHF milliers)

	2000	2001	2002	2003	2004
Produit des intérêts et des escomptes	1 164 503	1 266 175	1 044 782	870 574	795 709
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	49 594	55 240	45 352	44 073	42 623
Charges d'intérêts	-801 358	-885 789	-661 474	-495 823	-414 164
Résultat des opérations d'intérêts	412 739	435 626	428 660	418 824	424 168
Produit des commissions sur les opérations de crédit	43 491	56 318	59 022	45 519	36 782
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	368 361	311 193	271 490	264 074	279 727
Produit des commissions sur les autres prestations de service	43 508	47 726	50 012	49 392	60 471
Charges de commissions	-100 870	-90 558	-78 401	-70 884	-78 528
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	354 490	324 679	302 123	288 101	298 452
Résultat des opérations de négoce	89 273	-18 227	60 447	109 157	84 017
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	103 002	120 120	22 040	19 438	12 245
Produit total des participations	5 989	7 386	8 431	6 997	6 129
<i>dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence</i>	2 604	4 402	5 226	4 163	1 009
<i>dont autres participations non consolidées</i>	3 385	2 984	3 205	2 834	5 120
Résultat des immeubles	14 513	15 193	19 072	17 724	12 583
Autres produits ordinaires	11 816	18 454	63 268	93 520	109 221
Autres charges ordinaires	-13 333	-63 709	-45 573	-10 619	-2 647
Autres résultats ordinaires	121 987	97 444	67 238	127 060	137 531
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire	978 489	839 522	858 468	943 142	944 168
Charges de personnel	-329 941	-316 135	-346 515	-372 663	-364 925
Autres charges d'exploitation	-174 862	-193 657	-191 989	-181 542	-180 689
Charges d'exploitation	-504 803	-509 792	-538 504	-554 205	-545 614
Bénéfice brut	473 686	329 730	319 964	388 937	398 554
Amortissements sur l'actif immobilisé	-97 002	-100 740	-107 646	-150 954	-86 477
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-219 984	-1 226 185	-1 184 414	-77 465	-39 684
Résultat intermédiaire	156 700	-997 195	-972 096	160 518	272 393
Produits extraordinaires	54 328	699 901	31 668	16 627	170 253
Charges extraordinaires	-5 858	-74 591	-251 268	-3 214	-84 112
Impôts	-39 559	-9 568	-7 960	-16 712	-21 975
Résultat net total	165 611	-381 453	-1 199 656	157 219	336 559
Intérêts minoritaires	5 305	4 239	456	3 115	1 728
Résultat net, part du Groupe	160 306	-385 692	-1 200 112	154 104	334 831

BILAN CONSOLIDÉ – ÉVOLUTION SUR 5 ANS (en CHF milliers)

	31/12/00	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04
Liquidités	244 531	612 863	399 107	367 979	399 594
Créances résultant de papiers monétaires	94 077	102 596	269 684	264 984	358 127
Créances sur les banques	5 354 569	3 550 896	3 028 475	4 653 195	3 916 601
Créances sur la clientèle	10 637 797	10 117 432	9 245 914	7 305 188	6 372 425
Créances hypothécaires	15 399 982	15 868 076	15 780 219	15 903 175	15 740 014
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1 221 915	1 080 007	1 107 343	1 094 866	1 130 780
Immobilisations financières	2 501 056	2 249 050	1 916 849	1 775 378	1 659 118
Participations non consolidées	153 132	66 608	44 966	45 588	86 492
Immobilisations corporelles	694 919	697 014	724 750	677 208	629 139
Valeurs immatérielles	70 962	59 967	118 336	74 993	92 609
Comptes de régularisation	235 241	209 205	196 583	186 559	187 819
Autres actifs	1 354 335	1 489 825	2 306 024	1 902 586	1 722 002
Actifs	37 962 516	36 103 539	35 138 250	34 251 699	32 294 720
Engagements résultant de papiers monétaires	7 186	849	1 206	819	933
Engagements envers les banques	4 644 294	3 489 157	2 130 900	1 722 370	1 196 224
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8 638 701	8 516 220	8 339 669	8 747 419	8 857 487
Autres engagements envers la clientèle	8 637 528	8 084 658	8 201 937	8 043 926	8 116 773
Obligations de caisse	657 033	625 042	576 580	422 746	342 504
Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts	9 766 299	10 272 815	10 089 733	8 468 512	7 249 592
Comptes de régularisation	379 020	282 505	235 991	231 703	227 350
Autres passifs	1 654 143	1 673 810	1 947 072	1 828 654	1 544 052
Correctifs de valeurs et provisions	913 842	1 659 499	2 448 173	2 222 937	1 840 084
Fonds étrangers	35 298 046	34 604 555	33 971 261	31 689 086	29 374 999
Réserves pour risques bancaires généraux	714 000	29 000	253 524	252 907	332 080
Capital social	589 450	589 450	1 061 010	1 379 690	1 381 565
Propres titres de participation				-9 309	-5 677
Réserves issues du capital	477 000	477 000	633 862	334 407	339 852
Réserves issues du bénéfice	684 308	757 725	398 591	430 013	523 389
Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres	34 101	27 262	19 658	17 686	11 953
Résultat net total	165 611	-381 453	-1 199 656	157 219	336 559
Fonds propres	2 664 470	1 498 984	1 166 989	2 562 613	2 919 721
Passifs	37 962 516	36 103 539	35 138 250	34 251 699	32 294 720

Rapport du réviseur des comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe, de p. 49 à p. 82) de la Banque Cantonale Vaudoise pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG Fides Peat

Raphaël Jaquet
Expert-comptable diplômé
Réviseur responsable

Olivier Gauderon
Expert-comptable diplômé

Genève, le 11 mars 2005

► COMPTES DE LA MAISON MÈRE

BILAN (en CHF milliers)

	Notes *	31/12/04	31/12/03	Variation	
				absolue	en %
Liquidités		388 743	358 161	30 582	8,5
Créances résultant de papiers monétaires		358 116	264 914	93 202	35,2
Créances sur les banques	2	3 885 190	4 586 299	-701 109	-15,3
Créances sur la clientèle	7/8	6 235 180	7 225 330	-990 150	-13,7
Créances hypothécaires	1/7/8	15 450 595	15 612 006	-161 411	-1,0
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		1 483 154	1 395 470	87 684	6,3
Immobilisations financières	1/8	1 634 376	1 738 262	-103 886	-6,0
Participations		203 483	217 003	-13 520	-6,2
Immobilisations corporelles		587 379	590 436	-3 057	-0,5
Comptes de régularisation		172 226	172 130	96	0,1
Autres actifs		1 694 768	1 876 508	-181 740	-9,7
Actifs		32 093 210	34 036 519	-1 943 309	-5,7
Total des créances de rang subordonné		74 503	72 575	1 928	2,7
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		243 700	232 587	11 113	4,8
<i>dont total des créances sur le Canton de Vaud</i>		<i>104 758</i>	<i>106 162</i>	<i>-1 404</i>	<i>-1,3</i>
Engagements résultant de papiers monétaires		933	818	115	14,1
Engagements envers les banques		1 221 342	1 815 968	-594 626	-32,7
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	8/9	8 730 436	8 586 557	143 879	1,7
Autres engagements envers la clientèle	3/8	7 860 470	7 744 447	116 023	1,5
Obligations de caisse		329 054	406 626	-77 572	-19,1
Prêts de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales Suisses (BCS) et emprunts	3	7 639 451	8 826 397	-1 186 946	-13,4
Comptes de régularisation		177 881	183 451	-5 570	-3,0
Autres passifs		1 540 539	1 809 676	-269 137	-14,9
Correctifs de valeurs et provisions	4	1 806 833	2 210 492	-403 659	-18,3
Fonds étrangers		29 306 939	31 584 432	-2 277 493	-7,2
Réserves pour risques bancaires généraux	4	327 907	250 000	77 907	31,2
Capital social	5	1 381 565	1 379 690	1 875	0,1
Réserve légale générale		758 537	688 377	70 160	10,2
Réserve pour propres titres de participation	4	2 093	-	2 093	-
Bénéfice de l'exercice		316 169	134 020	182 149	135,9
Fonds propres	6	2 786 271	2 452 087	334 184	13,6
Passifs		32 093 210	34 036 519	-1 943 309	-5,7
Total des engagements de rang subordonné		635 000	635 000	-	-
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		475 552	349 234	126 318	36,2
<i>dont total des engagements envers le Canton de Vaud</i>		<i>253 488</i>	<i>100 579</i>	<i>152 909</i>	<i>152,0</i>

* Le détail de ces notes se trouve en pages 91 à 95.

COMPTE DE RÉSULTAT (en CHF milliers)

	Notes *	2004	2003	Variation	
				absolue	en %
Produit des intérêts et des escomptes		784 774	859 023	-74 249	-8,6
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		41 453	42 343	-890	-2,1
Charges d'intérêts		-409 162	-488 738	-79 576	-16,3
Résultat des opérations d'intérêts		417 065	412 628	4 437	1,1
Produit des commissions sur les opérations de crédit		36 584	45 317	-8 733	-19,3
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		210 033	189 816	20 217	10,7
Produit des commissions sur les autres prestations de service		51 146	44 300	6 846	15,5
Charges de commissions		-63 444	-61 725	1 719	2,8
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service		234 319	217 708	16 611	7,6
Résultat des opérations de négoce	10	80 754	101 531	-20 777	-20,5
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		6 474	19 378	-12 904	-66,6
Produit des participations		16 936	7 086	9 850	139,0
Résultat des immeubles		11 117	16 202	-5 085	-31,4
Autres produits ordinaires		9 194	9 406	-212	-2,3
Autres charges ordinaires		-2 065	-8 517	-6 452	-75,8
Autres résultats ordinaires		41 656	43 555	-1 899	-4,4
Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire		773 794	775 422	-1 628	-0,2
Charges de personnel		-267 242	-269 555	-2 313	-0,9
Autres charges d'exploitation		-156 575	-161 151	-4 576	-2,8
Charges d'exploitation		-423 817	-430 706	-6 889	-1,6
Bénéfice brut		349 977	344 716	5 261	1,5
Bénéfice brut		349 977	344 716	5 261	1,5
Amortissements sur l'actif immobilisé		-84 206	-136 731	-52 525	-38,4
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	4	-23 180	-75 613	-52 433	-69,3
Résultat intermédiaire		242 591	132 372	110 219	83,3
Produits extraordinaires	4	161 490	51 784	109 706	211,9
Charges extraordinaires		-80 019	-43 311	36 708	84,8
Impôts		-7 893	-6 825	1 068	15,6
Bénéfice de l'exercice		316 169	134 020	182 149	135,9
Répartition du résultat					
Bénéfice de l'exercice		316 169	134 020		
Bénéfice au bilan		316 169	134 020		
Répartition du résultat					
- Attribution aux autres réserves		254 066	-		
- Attribution à la réserve légale générale		-	71 799		
- Distribution sur le capital social		62 103	62 221		

* Le détail de ces notes se trouve en pages 91 à 95.

OPÉRATIONS HORS BILAN (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03	Variation	
			absolue	en %
Engagements conditionnels	647 929	608 007	39 922	6,6
Engagements irrévocables	211 111	186 788	24 323	13,0
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	104 650	111 470	-6 820	-6,1
Crédits par engagement	49 264	30 899	18 365	59,4
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	842 474	977 598	-135 124	-13,8
Instruments financiers dérivés				
Valeurs de remplacement positives	1 510 238	1 703 898	-193 660	-11,4
Valeurs de remplacement négatives	1 076 582	1 276 506	-199 924	-15,7
Montants du sous-jacent	64 636 985	66 322 019	-1 685 034	-2,5
Autres engagements conditionnels				
Responsabilité solidaire envers les filiales membres du groupe d'imposition TVA	pour mémoire	pour mémoire		

PRINCIPES COMPTABLES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION DES COMPTES DE LA MAISON MÈRE**Commentaires relatifs aux comptes de la maison mère**

Voir sous le chapitre Principes d'établissement des comptes consolidés.

Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont présentés conformément au Code suisse des obligations, à la Loi sur les banques et à l'Ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux Directives de la Commission fédérale des banques.

Principes d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes de la maison mère (bouclément individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés excepté pour les postes suivants :

Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Cette rubrique contient les positions en propres titres de participation et propres titres de créances évaluées et portées au bilan à la juste valeur.

Participations

Sont classés sous cette rubrique les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués à leur valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires.

Informations se rapportant au bilan

1. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS ET ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ (en CHF milliers)

	Montant ou valeur comptable du gage	31/12/04 Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	31/12/03 Engagements effectifs
Actifs engagés en faveur de la BNS	130 191	–	139 570	–
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses	5 323 119	4 144 000	6 252 168	4 928 000
Autres	467 741	467 741	419 562	419 562
Actifs mis en gage	5 921 051	4 611 741	6 811 300	5 347 562

2. OPÉRATIONS DE PRÊT ET DE PENSION EFFECTUÉES AVEC DES TITRES (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	1 450 000	300 000
Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	–	–
Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	38 283	56 496
<i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	–	–
Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	2 953 092	1 432 172
<i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	1 466 637	1 078 237

3. ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
	180 318	190 474

Voir les commentaires sous le chapitre Principes d'établissement des comptes consolidés, rubrique « Engagements de prévoyance ».

4. CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS (en CHF milliers)
RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET RÉSERVE POUR PROPRES TITRES DE PARTICIPATION

	Etat à la fin de l'exercice	Utilisations conformes à leur but	Modifications de l'affectation	Recouvrements, intérêts compro- mis, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Etat à la fin de l'exercice
	2003						2004
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de crédit (risque de contrepartie et risque pays)	2 145 505	-303 347		63 933	104 364 ¹	-261 623 ¹	1 748 832
– dont provision forfaitaire	209 500					-41 500	168 000
Autres provisions	99 898	-30 297			17 316 ²	-2 066 ²	84 851
Total des correctifs de valeurs et provisions	2 245 403	-333 644		63 933	121 680	-263 689	1 833 683
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-34 911						-26 850
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	2 210 492						1 806 833
Réserves pour risques bancaires généraux	250 000		-2 093		80 000		327 907
Réserve pour propres titres de participation	-		2 093				2 093

¹ Montant net enregistré dans les produits extraordinaires

157 259

² Montant net enregistré dans les correctifs de valeurs, provisions et pertes

15 250

5. CAPITAL SOCIAL (en CHF milliers)

		Nombre de titres (en unités)	2004 Valeur nominale totale	Nombre de titres (en unités)	2003 Valeur nominale totale
Capital-actions					
Action nominative, entièrement libérée	Nominal	CHF	62.50	CHF 125.00 CHF 62.50 dès le 05/02/03	
Etat au 1 ^{er} janvier		8 488 080	530 505	8 488 080	1 061 010
Augmentation du capital-actions		30 000	1 875		
Réduction du capital-actions					-530 505
Etat au 31 décembre		8 518 080	532 380	8 488 080	530 505
– dont capital-actions donnant droit au dividende			532 380		530 505
Capital-participation					
Bon de participation au porteur, entièrement libéré	Nominal	CHF	62.50	CHF 62.50	
Etat au 1 ^{er} janvier		13 586 956	849 185	-	-
Création d'un capital-participation				13 586 956	849 185
Etat au 31 décembre		13 586 956	849 185	13 586 956	849 185
– dont capital-participation donnant droit au dividende prioritaire			849 185		849 185
Capital-actions conditionnel					
Etat au 1 ^{er} janvier		96 000	6 000	96 000	12 000
Réduction suite au changement de valeur nominale					-6 000
Capital conditionnel utilisé		-30 000	-1 875	-	-
Etat au 31 décembre		66 000	4 125	96 000	6 000

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

5. CAPITAL SOCIAL (en CHF milliers) *(suite)*

	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	31/12/04 Taux de participation	Nombre d'actions (en unités)	Valeur nominale totale	31/12/03 Taux de participation
Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote						
Avec droit de vote						
Etat de Vaud, participation directe	5 762 252	360 141	67,65%	5 762 252	360 141	67,89%

6. JUSTIFICATION DES CAPITAUX PROPRES (en CHF milliers)

	Capital- actions	Capital- participation	Réserve légale générale	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserve pour propres titres de participation	Résultat de l'exercice	Total des fonds propres
Etat au 1^{er} janvier 2002	589 450		1 224 000	-	-	-389 064	1 424 386
Augmentation de capital	471 560						471 560
Agios nets			156 862				156 862
Attribution aux Réserves pour risques bancaires généraux				250 000			250 000
Couverture perte 2001			-390 000			390 000	-
Résultat de l'exercice						-1 221 241	-1 221 241
Etat au 31 décembre 2002	1 061 010	-	990 862	250 000	-	-1 220 305	1 081 567
Réduction du capital-actions	-530 505		530 505				-
Création d'un capital-participation		849 185					849 185
Agios nets			387 315				387 315
Couverture perte 2002			-1 220 305			1 220 305	-
Résultat de l'exercice						134 020	134 020
Etat au 31 décembre 2003	530 505	849 185	688 377	250 000	-	134 020	2 452 087
Attribution à la Réserve légale générale			71 800			-71 800	-
Dividende 2003						-62 220	-62 220
Augmentation de capital (libération capital conditionnel)	1 875						1 875
Solde droit de timbre augmentation capital 2003			-1 640				-1 640
Réserve propres titres de participation				-2 093	2 093		-
Attribution aux Réserves pour risques bancaires généraux				80 000			80 000
Résultat de l'exercice						316 169	316 169
Etat au 31 décembre 2004	532 380	849 185	758 537	327 907	2 093	316 169	2 786 271

7. CRÉDITS AUX ORGANES (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
Crédits utilisés	10 116	7 190
Engagements conditionnels	–	155

A l'instar de tous les collaborateurs de la Banque, les prêts aux organes ont été octroyés, jusqu'à 2002, à des conditions uniformes plus favorables que celles du marché, identiques à celles dont bénéficie l'ensemble du personnel de la Banque. Certains anciens membres du Conseil d'administration sont encore au bénéfice des conditions qui leur avaient été accordées lors de l'octroi du crédit.

Par décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2002, les prêts aux membres du Conseil ne sont plus octroyés à des conditions de faveur.

8. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SOCIÉTÉS LIÉES (en CHF milliers)

	31/12/04	31/12/03
Créances	75 178	88 567
Créances sur la clientèle	48 748	56 065
Créances hypothécaires	18 401	24 530
Immobilisations financières	8 029	7 972
Engagements	312 207	244 978
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	2 231	5 460
Autres engagements envers la clientèle	309 976	239 518

Les opérations avec les sociétés liées sont faites aux conditions du marché.

9. COMPTE SPÉCIAL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE (en CHF milliers)

Garantie par l'Etat et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

	2004	2003
Le capital en dépôt au 1^{er} janvier	1 251 483	1 378 711
a enregistré les mouvements suivants :		
excédent net des paiements durant l'exercice	–113 493	–130 056
capitalisation des intérêts nets au 31 décembre	1 931	2 828
soit une variation nette de	–111 562	–127 228
Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à	1 139 921	1 251 483
<i>dont garantis par l'Etat</i>	<i>895 541</i>	<i>981 056</i>

	31/12/04	31/12/03	Evolution
Répartition et évolution par type de prestation			
Livrets et comptes Epargne nominatifs	544 808	578 053	–33 245
Livrets et comptes Epargne Senior	232 345	275 009	–42 664
Livrets Epargne au porteur	329 696	359 604	–29 908
Livrets et comptes Epargne Jeunesse	33 072	38 817	–5 745
Total	1 139 921	1 251 483	–111 562

Informations se rapportant au compte de résultat

10. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ (en CHF milliers)

	2004	2003
Devises	33 103	44 701
Négoce de billets et métaux précieux	10 065	10 403
Négoce de titres et instruments financiers dérivés	37 586	46 427
Total	80 754	101 531

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 12 mai 2005, de répartir le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 316 168 476.34, comme suit :

Versement du dividende prioritaire de CHF 2.69 par bon de participation au porteur	13 586 956 titres	CHF	36 548 911.64
Versement d'un dividende ordinaire de CHF 3.00 par action nominative	8 518 080 titres	CHF	25 554 240.00
Attribution aux Autres réserves		CHF	254 065 324.70
		CHF	316 168 476.34

Si cette proposition est acceptée, les dividendes seront payables, sous déduction de l'impôt anticipé, au siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 18 mai 2005.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes (bilan, compte de résultat et annexe, de p. 88 à p. 96) de la Banque Cantonale Vaudoise pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG Fides Peat

Raphaël Jaquet
Expert-comptable diplômé
Réviseur responsable

Olivier Gauderon
Expert-comptable diplômé

Genève, le 11 mars 2005

Rapport de l'organe de révision relatif à l'augmentation conditionnelle du capital

Attestation de vérification du réviseur relative à l'augmentation conditionnelle du capital de

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité de réviseur de l'augmentation du capital de Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne, nous avons, au sens des dispositions légales, examiné l'émission de nouvelles actions durant la période du 1^{er} janvier 2004 au 3 mai 2004, en vertu des décisions des assemblées générales du 14 mai 1997, du 30 octobre 2002 et du 5 février 2003.

La responsabilité de l'émission de nouvelles actions selon les dispositions statutaires incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier si l'émission a été effectuée dans le sens des dispositions légales et statutaires. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans l'émission de nouvelles actions puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons procédé aux opérations de vérification correspondant aux circonstances données. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, l'émission de 30 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 62.50 est en conformité avec la loi suisse et les statuts.

KPMG Fides Peat

Raphaël Jaquet
Expert-comptable diplômé

Olivier Gauderon
Expert-comptable diplômé

Genève, le 3 mai 2004



*Une culture
d'entreprise
dynamique.*

➤ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – SOMMAIRE

Principes généraux	101
Structure du Groupe et actionariat	102
Structure du capital	104
Conseil d'administration	106
Direction générale	112
Rémunérations, participations et prêts	115
Droit de participation des actionnaires	120
Prises de contrôle et mesures de défense	122
Organe de révision	122
Politique d'information	123
Adresses de contact	124

➤ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernement d'entreprise. Elle a notamment la volonté :

- de répondre aux principaux standards en matière de gouvernement d'entreprise : la BCV se conforme aux dispositions du « Code of Best Practice »¹, dans la mesure où ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public ;
- de repenser en permanence son organisation en fonction de ses besoins et de son développement et d'impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement ;
- de communiquer de manière transparente : les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la nouvelle directive concernant les informations relatives au « Corporate Governance », émises par la SWX Swiss Exchange le 1^{er} juillet 2002² ;
- d'améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel.

La réalisation concrète de ces principes se trouve exposée dans ses grandes lignes au travers du présent chapitre. Des compléments se trouvent dans les statuts et la Charte BCV, ainsi que dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, qui sont disponibles sur internet³.

¹ Ce texte, rédigé par le Prof. Peter Böckli, est disponible sur internet sur le site www.economiesuisse.ch.

² Voir le site www.swx.com/admission/r/cg_02_fr.pdf.

³ www.bcv.ch.

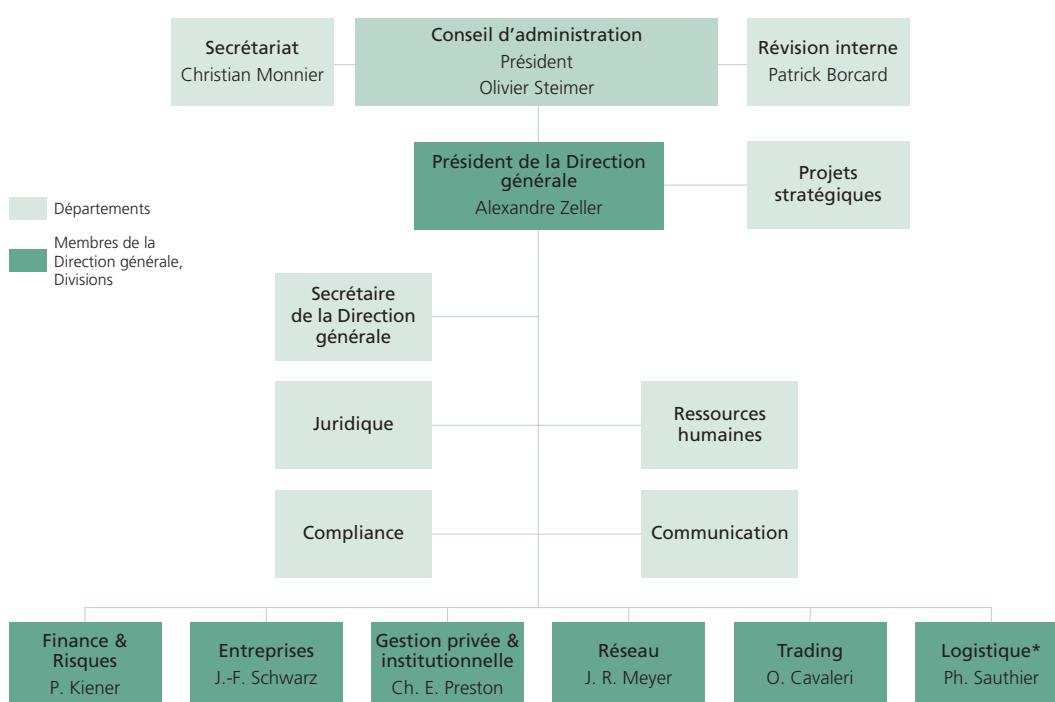
1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

La BCV est une société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et inscrite au Registre du commerce du Canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi vaudoise organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002. Son siège social est à 1003 Lausanne, place Saint-François 14.

1.1 Structure du Groupe

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous la rubrique « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés (pages 66 et 67). Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la maison mère.

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2004)



1.1.2 Sociétés cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2004)

La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

RAISON SOCIALE ET SIÈGE SOCIAL

La BCV a son siège social place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse.

LIEU DE COTATION

Les actions de la BCV sont cotées à la SWX Swiss Exchange.

CAPITALISATION BOURSÈRE

Au 31 décembre 2004, la valeur des actions cotées de la BCV était de CHF 1 741 947 360.–.

NUMÉRO DE VALEUR ET CODE ISIN

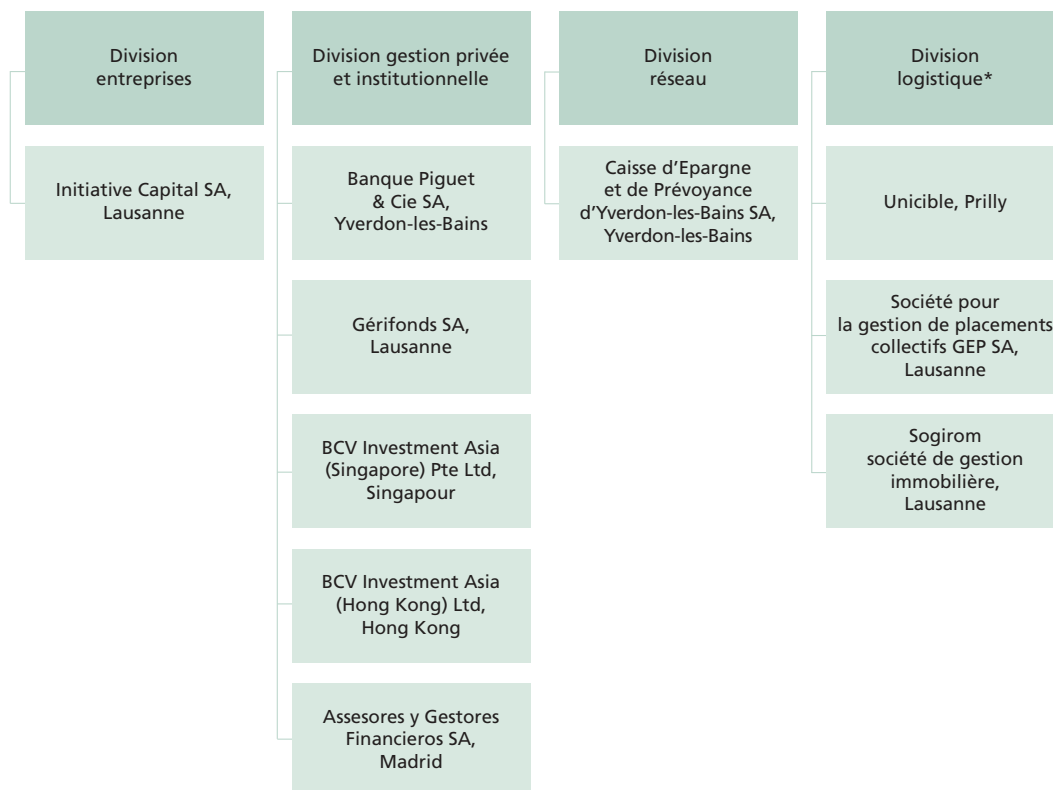
Numéro de valeur : 1.525.171

ISIN : CH 00015251710

* Dès le 01/01/05, la Division logistique est renommée Division services et intègre les Départements juridique, compliance et communication.

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2004)

Sur le plan opérationnel, les principales filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une Division de la BCV, en fonction de leur domaine d'activité, selon le schéma suivant :



Le chef de Division responsable est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division.

Jusqu'au 31 décembre 2003, les indemnités perçues par les représentants de la Banque au sein des conseils d'administration devaient être versées à celle-ci dans la mesure où elles dépassaient CHF 3000.– par année, respectivement CHF 5000.– s'il s'agissait d'une présidence. Depuis le 1^{er} janvier 2004, tout montant ou autre valeur perçu dans l'exercice de tels mandats doit être rétrocédé à la Banque.

Le capital social des principales filiales de la BCV ainsi que la participation détenue par la maison mère sont indiqués sous la rubrique « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés (pages 66 et 67). Outre les filiales opérationnelles, le Groupe comprend des filiales juridiques, qui n'ont pas de personnel propre et servent à séparer juridiquement des activités qui n'appartiennent pas au domaine traditionnel de la Banque (voir le détail dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV, pages 66 et 67). Il en va ainsi, par exemple, de la société Initiative Capital, dont le but est de prendre des participations dans des entreprises en phase de démarrage (*start up*) essentiellement dans l'arc lémanique.

1.2 Actionnaires importants

Au 1^{er} janvier 2005, l'Etat de Vaud détenait 67,65% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5% des droits de vote ou du capital.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite de 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

* Dès le 01/01/05, la Division logistique est renommée Division services.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2002, en 2003 et en 2004 figurent aux notes 5 et 6 des comptes de la maison mère (pages 92 et 93).

Au 31 décembre 2004, le capital-actions de la BCV s'élève à CHF 532 380 000.–. Il est composé de 8518080 actions nominatives d'un nominal de CHF 62.50.

2.2 Capital conditionnel

Le capital conditionnel est destiné à favoriser la participation du personnel. En 2004, il a été utilisé dans ce but à raison de 30 000 actions représentant un montant de CHF 1 875 000.– qui ont été offertes en souscription à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la BCV, à un prix préférentiel. Le capital-actions de la BCV a été augmenté dans la même mesure suite à cette opération pour être porté à CHF 532 380 000.–. Au 31 décembre 2004, le capital conditionnel est constitué de 66 000 actions représentant un montant de CHF 4 125 000.–.

2.3 Modifications du capital (exercices 2002, 2003 et 2004)

En date du 25 juin 2002, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud s'est déclaré prêt à souscrire la totalité de l'augmentation prévue de capital de CHF 600 millions. L'assemblée générale ordinaire de la BCV a adopté les propositions du Conseil d'administration de la Banque concernant cette augmentation. L'opération s'est déroulée entre le 18 et le 30 juillet 2002. Au terme de l'opération de souscription, les investisseurs privés avaient souscrit 9,4% des nouvelles actions offertes. Conformément à l'engagement qu'il avait pris, l'Etat de Vaud a souscrit 3 595 692 actions pour un montant de CHF 611,3 millions. A la suite de cette augmentation de capital, la participation de l'Etat est passée à 67,89% du capital.

Dans le cadre des modifications statutaires soumises à l'Assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2002 figurait la proposition d'échanger les actions au porteur contre des actions nominatives, afin de permettre une meilleure connaissance de l'actionnariat privé. Cette proposition ayant été acceptée, l'échange est intervenu au début du mois de décembre 2002. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre représentaient environ 22,5% du capital en janvier 2004.

L'Assemblée générale extraordinaire du 5 février 2003 a accepté la proposition de diminuer le capital-actions de CHF 1061 millions à CHF 530,5 millions par la réduction de la valeur nominale des actions nominatives de CHF 125.00 à CHF 62.50.

Conformément à ce qui avait été annoncé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale le 28 avril 2004, la BCV et le Conseil d'Etat du Canton de Vaud ont décidé, sur proposition de la Banque, de l'avenir du capital-participation émis en 2003. Ce dernier sera racheté progressivement en fonction des capacités financières de la BCV. L'opération s'effectuera en plusieurs tranches sans engagement de la part de la Banque quant au volume et au calendrier de rachat de chaque tranche. Le prix de rachat comprend le prix d'émission de CHF 92.00 par bon de participation, majoré d'une prime de risque annuelle de 2%. Cet accord a fait l'objet d'une convention signée entre la BCV et l'Etat de Vaud le 17 décembre 2004.

2.4 Capital-participation

L'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 5 février 2003 a accepté la création d'un capital-participation avec dividende prioritaire composé de 13 586 956 bons d'une valeur nominale de CHF 62.50, émis au prix de CHF 92.00. Ce capital-participation est détenu à 99,8% par l'Etat de Vaud.

Chaque bon de participation donne droit à un dividende prioritaire, pour autant que l'Assemblée générale décide d'une distribution et dans la mesure où le bénéfice à disposition le permet. Le dividende prioritaire est distribué sur les bons de participation avant toute distribution sur les actions. Les bons de participation ne confèrent pas le droit de vote ni aucun des droits qui s'y rapportent, à savoir notamment le droit de faire convoquer l'Assemblée générale, le droit d'y prendre part, le droit d'obtenir des renseignements, le droit de consulter les documents et le droit de faire des propositions.

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert des actions nominatives

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV :

2.6.1 Restrictions de transfert

ARTICLE 13 – TRANSFERT D' ACTIONS NOMINATIVES

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessite l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote :

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les Bourses et les Valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise ;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte ;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale) qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 (un) million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au Président du Conseil d'administration, par écrit, au moins 45 jours avant l'Assemblée générale.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de « nomines »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (art. 11 alinéas 3 et 4 de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et à option

Au 31 décembre 2004, aucun emprunt convertible portant sur des actions BCV n'était en circulation.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2004, le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

M. Olivier Steimer est entré en fonction comme président du Conseil d'administration le 30 octobre 2002. Né en 1955, il est de nationalité suisse et titulaire d'une licence en droit de l'Université de Lausanne. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, à New York et à Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il devient membre du Directoire de CREDIT SUISSE Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de CREDIT SUISSE Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group.

M. Paul Hasenfratz a été nommé vice-président du Conseil d'administration en février 2003. Né en 1942, de nationalité suisse, il est titulaire d'un diplôme fédéral d'employé de banque. Il a également effectué divers stages auprès de banquiers et brokers américains et a suivi les cours suisses de direction d'entreprise (CDE). Depuis 1961, il a accompli tout son parcours professionnel à la Banque Cantonale de Zurich où il a notamment été nommé directeur du Département titres et suppléant du directeur général de la Division commerciale en 1987, puis directeur général responsable de la Division placements (Gestion privée et institutionnelle) en 1989, et enfin président de la Direction générale en 1992.

M^{me} Beth Krasna, née en 1953, de nationalité suisse et américaine, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie chimique de l'EPFZ et d'un Master's degree in Management de la Sloan School, MIT à Cambridge USA. Après quelques années passées chez Philip Morris, elle est responsable dès 1983 du développement et de la cession d'un projet de capital-risque auprès de Comtech SA à Vevey. Associée et actionnaire de sociétés de capital-risque dès 1986, elle exerce pendant cinq ans des activités de conseil dans le domaine des fusions et transmissions d'entreprises, du capital-risque, du transfert technologique, de la cession de licences. De 1992 à 1996, elle dirige et restructure le groupe

vaudois Valtronic, spécialisé dans la miniaturisation électronique. Présidente et administratrice déléguée dès 1996 de la société Symalit AG à Lenzburg, spécialisée dans l'extrusion de plastiques techniques, elle est aussi partenaire de Triventus AG, société de gestion de Quadrant Holding, première société suisse cotée de *private equity*. De 1998 à fin 2000, elle occupe le poste de directrice générale de Sécheron SA à Genève et a été, de 2001 à 2003, administratrice déléguée de Albert-Inc. SA à Lausanne, groupe actif dans l'édition de logiciels intuitifs pour l'accès à l'information. Depuis 2004, elle est administratrice indépendante de sociétés.

M. André Pugin, de nationalité suisse, est né en 1947. Ingénieur civil diplômé EPFL/SIA et diplômé de l'INSEAD à Paris, il a exercé le métier d'ingénieur projets, a été responsable de l'implantation d'une unité de production clé en main aux Etats-Unis, avant de devenir responsable du département vente aux Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, puis directeur de la division Technologie-mécanique. Depuis 1993, il préside la société APCO Technologies SA à Vevey, dont il est le fondateur. Il entretient des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec les sociétés du Groupe ainsi qu'avec la BCV qui est la banque de la société APCO Technologies SA depuis sa fondation en 1992.

M. Luc Recordon, de nationalité suisse, est né en 1955. Docteur en droit de l'Université de Lausanne et titulaire d'un brevet vaudois d'avocat, il est également ingénieur physicien diplômé de l'EPFL et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école. Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire en 1980-1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, en 1981-1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise.

M. Paul-André Sanglard, de nationalité suisse, est né en 1950. Il est titulaire d'un doctorat en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève. De 1978 à 1979, il a été *research fellow* auprès de la Stanford University et du Massachusetts Institute of Technology. Après avoir été assistant au département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures de 1977 à 1978. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant.

M. Jean-Luc Strohm, né en 1941 et de nationalité suisse, est licencié en droit et en sciences économiques et commerciales de l'Université de Lausanne. Après ses études, il a effectué une carrière bancaire auprès de l'UBS dans différents secteurs : analyses financières et crédits commerciaux à Zurich de 1966 à 1970, gestion d'un portefeuille de crédits commerciaux à Lausanne de 1970 à 1977, création, gestion et développement de la succursale de Los Angeles de 1978 à 1982, création, direction, développement du département international de Lausanne de 1982 à 1985, direction et développement du département commercial de Lausanne de 1985 à 1991. Nommé conseiller senior de l'UBS Lausanne en 1992, il a quitté la banque l'année suivante pour devenir directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie à Lausanne.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Le Président et les membres du Conseil d'administration n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années. Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Par ailleurs :

M. Olivier Steimer est membre du Conseil d'administration des CFF depuis juin 2003.

M. Paul Hasenfratz est vice-président de la Fondation Ombudsman des banques suisses et membre du conseil des fondations Hasler, à Berne, et Max Bircher, à Zurich. En outre, Il est administrateur des sociétés Siska Heuberger Holding AG à Winterthur depuis mars 2004 et « Die Werke Versorgung Wallisellen AG ». Jusqu'au printemps 2002, il était vice-président de l'Association suisse des banquiers et de l'Union des banques cantonales suisses. Depuis fin 2003, il préside le « Cercle d'étude Capital et Economie ».

M^{me} Beth Krasna est aussi membre du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales et de l'Académie suisse des sciences techniques, membre du Conseil économique du Canton de Vaud, membre du Conseil stratégique du Canton de Genève, et membre du Conseil d'administration de Raymond Weil SA, Genève.

M. André Pugin est membre du Conseil d'administration de CVE Romande Energie à Morges, de la Caisse d'Epargne du district de Vevey et de la société TSA à Lausanne. Il est en outre président de l'Association suisse des industries spatiales, membre de la Commission fédérale des affaires spatiales, membre de l'Association suisse des sciences naturelles (comité des affaires spatiales) et membre de l'Académie suisse des sciences techniques.

M. Luc Recordon est aussi membre du comité (ancien président) de l'Association suisse des locataires (section Lausanne et environs), de l'Association transport et environnement – VD (ATE – VD), conseiller municipal à Jouxens-Mézery, député au Conseil national et membre du Comité cantonal des Verts vaudois. Il est aussi membre des conseils d'administration des sociétés suivantes : SEG Swiss Education Group SA, Lausanne ; HIM, Hotel Institute Montreux SA, Montreux ; Hôtel de l'Europe SA, Montreux ; SHMS, School of Swiss Hotel Management SA, Montreux ; SLC Cours de Langues SA, Montreux ; SLC Immobilier SA, Montreux ; SMU SA, Leysin ; IAMI SA, Montreux ; CSS SA, Montreux ; IHTTI International Hotel and Tourism Training Institutes SA, Neuchâtel.

M. Paul-André Sanglard est membre du Conseil d'administration de la Vaudoise assurances et Président des fondations de prévoyance de ce groupe. Il est également Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura à Porrentruy, Président de Ophthalmology Network Organization à Genève et membre du Conseil d'administration de British American Tobacco Switzerland SA à Boncourt.

M. Jean-Luc Strohm exerce en outre les mandats de président des Chambres de commerce et d'industrie suisses depuis 2000 et de président du conseil de Renaissance PME (fondation suisse d'investissements) à Lausanne depuis 1998.

3.3 Interdépendances

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce de mandats de représentation réciproque dans des conseils d'administration de sociétés cotées.

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat. L'autre moitié des membres est élue par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

Le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.4.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil :

Membres du Conseil d'administration	Année de naissance	Date de la 1 ^{re} élection	Echéance ultime possible du mandat	Nommé par
M. Olivier STEIMER (président)	1955	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat*
M. Paul HASENFRATZ (vice-président)	1942	1 ^{er} avril 2002	2012	Conseil d'Etat*
M ^{me} Beth KRASNA	1953	30 octobre 2002	2018	Assemblée générale**
M. André PUGIN	1947	30 octobre 2002	2017	Assemblée générale**
M. Luc RECORDON	1955	1 ^{er} février 2002	2018	Conseil d'Etat*
M. Paul-André SANGLARD	1950	30 octobre 2002	2018	Conseil d'Etat*
M. Jean-Luc STROHM	1941	30 octobre 2002	2011	Assemblée générale**

* Echéance du mandat actuel 31.12.2005

** Echéance du mandat actuel Assemblée générale 2006

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est M. Paul Hasenfratz. Les autres membres sont M^{me} Beth Krasna et MM. André Pugin, Luc Recordon, Paul-André Sanglard et Jean-Luc Strohm.

Les statuts et le Règlement d'organisation prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration de déléguer certaines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité d'audit et un Comité de rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

3.5.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est formé de M. Paul Hasenfratz (président) et de MM. André Pugin, Paul-André Sanglard et Jean-Luc Strohm.

Il examine régulièrement les éléments financiers ainsi que les rapports du Chief Risk Officer et du Chief Compliance Officer.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité d'audit discute aussi avec le chef de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV. Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans le Règlement d'Organisation de la Banque et dans une nouvelle charte du Comité d'audit, et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire d'une demi-journée est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le chef de l'Audit interne participe à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, des représentants de la révision externe, les membres de la Direction générale concernés, le Chief Financial Officer, le Chief Risk Officer, le Chief Compliance Officer ou d'autres membres de la Direction y participent aussi.

La tâche principale du Comité d'audit est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité d'audit s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la maison mère et, dans le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes par une liste de suivis. Il soumet les plans d'audit au Conseil d'administration pour approbation.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le Comité d'audit a, en 2004, été informé sur la méthodologie et le processus des expertises immobilières, sur la stratégie et le fonctionnement du Département des affaires spéciales (crédits compromis) et sur l'approche et la stratégie d'audit interne.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION, DE PROMOTION ET DE NOMINATION

Le Comité de rémunération, de promotion et de nomination est composé de M. Olivier Steimer (président), de M^{me} Beth Krasna et de M. Luc Recordon. Le président de la Direction générale y participe avec voix consultative.

Il définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale.

Il prépare des propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare également les décisions du Conseil sur les rémunérations de la Direction générale, du chef de l'Audit interne ainsi que sur l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Enfin, il préavise les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

AUTRES COMITÉS

Le Conseil d'administration peut constituer d'autres comités temporaires et en déterminer le fonctionnement, la composition et les attributions. Pendant l'année sous revue, le comité ad hoc temporaire, créé pendant l'exercice précédent pour traiter l'ensemble des procédures juridiques en cours concernant les anciens organes de la BCV, a poursuivi ses activités.

3.5.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

Le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à 14 reprises et a participé à deux conférences téléphoniques. Les séances plénières se déroulent en général sur une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2004 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale. Enfin, le Conseil d'administration in corpore a rencontré à deux reprises le Conseil d'Etat du Canton de Vaud au complet.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2004, le Comité d'audit s'est réuni à six reprises, alors que le Comité de rémunération, de promotion et de nomination a siégé à six reprises et participé à deux conférences téléphoniques.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent tous les procès-verbaux des comités. Les présidents des comités les informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.5.2.

Le Président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont aussi présents pour les sujets concernant leurs divisions.

3.6 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur la gestion et les personnes chargées de la gestion. Il adopte le plan financier et le budget. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise. Enfin, il organise l'Assemblée générale.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

3.7. Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant en particulier sur l'Audit interne, qui effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et du Groupe, ainsi que sur l'organe de révision externe. Il est en outre régulièrement renseigné par la Direction générale, en particulier en matière de suivi budgétaire, de gestion des risques, et d'activités de « compliance ».

Le Conseil d'administration ne comprend aucun membre exécutif, en ce sens qu'aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8 alinéa 2 OB.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec le réviseur externe indépendant sont fixés dans son règlement. Ce règlement précise qu'il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires et financiers.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée actuellement des personnes suivantes, toutes nommées par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud :

M. Alexandre Zeller est le CEO depuis le 1^{er} novembre 2002. Né en 1961 et de nationalité suisse, il a obtenu une licence ès sciences économiques de l'Université de Lausanne en 1982. Entré chez Nestlé en 1984 en tant qu'auditeur de gestion, il y est resté trois ans avant de passer au Credit Suisse, où il a fait toute sa carrière jusqu'en automne 2002. Il y a occupé des fonctions diverses et acquis une expérience approfondie dans le domaine des crédits, dans la direction de succursales et dans le *private banking* aux niveaux suisse et international. De 1999 à 2002, il a notamment été membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services et responsable, en qualité de CEO, de l'unité Private Banking Switzerland.

M. Olivier Cavaleri dirige la Division trading. Né en 1962, de nationalité suisse, il a achevé ses études en 1985 avec un diplôme d'ingénieur électricien de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Responsable de l'informatique et de l'évaluation économique des réseaux électriques des Forces motrices bernoises de 1986 à 1990, il a également obtenu en 1989 un diplôme MBA de l'Université de Lausanne. Entré à l'UBS à Zurich en 1990, il s'est tout d'abord occupé des nouveaux instruments financiers dérivés. Il y a ensuite dirigé le service des dérivés sur obligations de 1992 à 1997, puis celui du négoce suisse des obligations en monnaies étrangères. Entré à la BCV en 1998 en tant que chef du Département taux, il a obtenu le diplôme de la Swiss Banking School en 1999 et il a été nommé à la tête de la Division trading au 1^{er} juillet 2001 avec rang de directeur général adjoint. En date du 1^{er} juillet 2003, il a été nommé au rang de directeur général.

M. Pascal Kiener a été nommé Chief Financial Officer, responsable de la Division finance et risques, le 1^{er} juin 2003 avec rang de directeur général. Né en 1962, de nationalité suisse, il est titulaire d'un diplôme en ingénierie mécanique obtenu en 1985 de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et a complété sa formation avec un diplôme MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992. De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur notamment chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Ces dernières années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels.

M. Jacques R. Meyer assume la responsabilité de la Division réseau depuis le 15 novembre 2002, avec rang de directeur général adjoint. En date du 1^{er} juillet 2003, il a été nommé au rang de directeur général. Né en 1955 et de nationalité suisse, il a obtenu un diplôme fédéral d'employé de banque en 1982 et des diplômes de la Swiss Banking School en 1993 et en 2000. Sa carrière professionnelle s'est déroulée à l'UBS de 1974 à 1989. Il y a travaillé successivement comme stagiaire au siège de Fribourg et dans des agences qui en dépendaient, puis au service des affaires documentaires à Zurich. Revenu à Fribourg en 1979 comme assistant de direction, il a dirigé la succursale de Payerne de 1983 à 1989. Entré cette année-là à la BCV, il a été nommé directeur régional, responsable de la région de Nyon, puis de la région Ouest lors de la concentration des régions intervenue en 1998.

M. Christopher Preston a été nommé responsable de la Division gestion privée et institutionnelle avec rang de directeur général. Ses fonctions ont pris effet le 1^{er} janvier 2004. Né en 1954, il est de

nationalité britannique. Titulaire d'une licence en droit obtenue en 1975 à l'Université de Southampton (Royaume-Uni) et d'un diplôme MBA de la Cranfield School of Management/INSEAD, obtenu en 1979, il a commencé sa carrière professionnelle en 1976 chez Camper & Nicholson Ltd, en Grande Bretagne et à Monaco, puis l'a poursuivie dès 1980 dans le groupe Bank of America. De 1980 à 1987, à Londres, il a exercé des responsabilités dans les domaines des crédits, des marchés des capitaux et du négoce. En 1988, il a été nommé General Manager de BA Finance (Suisse) SA et ensuite, en 1989, Country Manager pour la Suisse. Il a été Geschäftsleiter et Country Treasurer pour l'Allemagne entre 1992 et 1993. En 1994, il est entré à la Direction générale de la Rothschild Bank AG à Zurich en tant que Chief Financial Officer d'abord, puis comme responsable de la Division private banking. En 2001, il a rejoint Citigroup Private Bank EMEA, Genève, où il a exercé les fonctions de président de Citigroup Suisse SA et de chef de division responsable des activités de gestion de fortune en Europe et au Moyen Orient.

M. Philippe Sauthier, responsable de la Division logistique, est né en 1964. De nationalité suisse, il a obtenu une licence en sciences sociales de l'Université de Lausanne en 1986. Après avoir fait un stage de formation au Credit Suisse, à Lausanne, en 1988, il est devenu l'année suivante chef de projet au sein de la société MIS Trend, spécialisée dans les enquêtes de marché. A la BCV, où il est entré en 1992 après avoir fait un MBA à l'Université de Lausanne, il a exercé la fonction de responsable marketing jusqu'en 1997, date à laquelle il a pris la tête du département chargé de l'administration des opérations sur actifs financiers. Il a été nommé directeur général et chef de la Division logistique avec effet au 1^{er} juillet 2001.

M. Jean-François Schwarz a été nommé directeur général et chef de la Division entreprises en date du 25 février 2003 et a pris ses fonctions le 5 mars. Né en 1955, de nationalité suisse, il est licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, licence qu'il a obtenue en 1976 à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Entré la même année à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Depuis 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants :

M. Alexandre Zeller : Les mandats professionnels que M. Alexandre Zeller exerce sont les suivants : membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) ; vice-président du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) ; membre du Conseil d'administration et du Comité directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) ; membre du Conseil d'administration de la Banque Pignatelli et Cie SA ; membre du Conseil d'administration de Renault Finance SA ; Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ; membre du conseil de fondation de la Fondation BCV ; membre du conseil de la Fondation FAME, Centre international pour la gestion de patrimoine et d'ingénierie financière ; membre du conseil de fondation de la Fondation Genève place financière.

M. Olivier Cavaleri : Les autres mandats professionnels de M. Olivier Cavaleri sont les suivants : président du Comité des émissions des Banques cantonales suisses ; membre du Comité de l'Association pour le développement des compétences bancaires (DCB), Genève ; membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des Banques cantonales suisses, Zurich ; membre du comité exécutif de la Succursale BCV de Guernesey ; président du conseil de la Fondation de

prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV ; vice-président du conseil du Fonds de prévoyance en faveur du personnel BCV ; membre du conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise.

M. Pascal Kiener : Les mandats professionnels de M. Pascal Kiener sont les suivants : membre du Conseil d'administration d'Unicile, membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV.

M. Jacques R. Meyer : membre du Conseil d'administration de Swissca holding SA, Berne ; président du Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Yverdon-les-Bains, à Yverdon-les-Bains ; membre du Conseil d'administration de Beaulieu Exploitation SA, Lausanne ; membre du comité de l'Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés, Vevey ; membre du comité de l'Association vaudoise des banques (AVB) et Fondation vaudoise pour la formation bancaire (FVFPB) ; membre du Conseil d'administration du Domaine du Mont-d'Or SA, Pont-de-la-Morge ; membre du conseil de la Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV.

M. Christopher Preston : M. Christopher E. Preston est aussi président du Conseil d'administration de Gërifonds SA, à Lausanne, vice-président de la Banque Piguet & Cie SA à Yverdon-les-Bains, à Genève et à Lugano et administrateur de Asesores y Gestores SA en Espagne.

M. Philippe Sauthier : Les mandats professionnels de M. Philippe Sauthier sont les suivants : président du Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne ; président du Conseil d'administration de Sogiom SA, Lausanne ; membre du Conseil d'administration de la société OAMS-Odyssey Asset Management Systems SA, Luxembourg ; membre du Conseil d'administration d'Unicile, Lausanne ; membre du Conseil d'administration de Viseca Issuing AG, Glattbrugg ; membre de la commission de placement du Fonds IFCA/Swissca, Berne.

M. Jean-François Schwarz : M. Jean-François Schwarz exerce par ailleurs les mandats de membre du Conseil d'administration de Défi Développement-Finance Holding SA, à Lausanne, et de membre du Conseil d'administration de Defi Gestion SA, Lausanne.

Ancien membre de la Direction générale

M. Ralph Ziegler n'exerce plus ses fonctions de directeur général depuis le 30 janvier 2003. Relancée à la suite de l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral le 7 août 2003, la procédure de révocation de M. Ralph Ziegler a abouti le 11 août 2004 à une nouvelle décision par laquelle le Conseil d'Etat a révoqué M. Ralph Ziegler de son poste de directeur général de la BCV. Cette nouvelle décision a toutefois été frappée de recours, qui sont toujours pendants, devant le Tribunal cantonal du Canton de Vaud et devant le Tribunal fédéral.

ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la Commission fédérale des banques et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences, à l'exception de ses compétences intransmissibles et inaliénables, en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein un Comité Risques (CRDG), un Comité de crédits (CCDG), un Comité « Asset and Liabilities Management » (ALM), un comité informatique et un

comité de placement. Ces comités se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Le **Comité Risques** est présidé par M. Pascal Kiener (CFO). Il est composé de MM. Alexandre Zeller, Olivier Cavaleri, Jean-François Schwarz et Thomas Paulsen (Chief Risk Officer). Le Comité Risques propose à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration la politique de gestion des risques. Il propose également le cadre de la stratégie de prise de risques et les principes du fonctionnement de la gestion des risques de la Banque. Le Comité Risques valide toute proposition de mise en œuvre de la politique de gestion des risques (aspects méthodologiques, de processus et d'organisation), validée par le CRO au préalable. Il suit de près les expositions aux risques et le profil de risque de la Banque sur la base du reporting mensuel des risques du CRO. Enfin, le Comité Risques surveille l'ensemble des projets de gestion des risques de la Banque.

Le **Comité de crédit**, présidé par M. Jean-François Schwarz, décide, dans le cadre de ses compétences, de l'octroi des crédits et en informe la Direction générale. Le Comité de crédit est composé de MM. Alexandre Zeller, Jacques R. Meyer, Eric Schneider et Patrick Nosten.

Le **Comité « Asset and Liabilities Management »**, présidé par M. Pascal Kiener (CFO), gère activement, en fonction de la structure du bilan et de l'évolution probable des taux, le positionnement de la Banque par rapport aux risques liés aux taux d'intérêt; il propose au Conseil d'administration et à la Direction générale la politique en matière de développement et structure du bilan, de financement et de couverture du risque de change sur les immobilisations financières et les participations. Ce comité est composé de MM. Olivier Cavaleri, Fernando Martins da Silva, Michel Aubry, Eric Allemann et Hans-Rudolf Luescher.

Le **Comité informatique**, présidé par M. Philippe Sauthier, suit les principaux projets informatiques de la Banque. Il est composé de MM. Alexandre Zeller, Pascal Kiener et M^{me} Sylvaine Simms.

Le **Comité de placement**, présidé par M. Fernando Martins da Silva, responsable de la politique d'investissement de la BCV, a comme objectif de définir le scénario et la stratégie d'allocation d'actifs des mandats de placement globaux confiés à la Banque. Ce comité est composé de MM. René-Pierre Giavina et Max Roth.

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

5.1. Système de rémunération

Progressivement mis en place durant les deux dernières années, un nouveau modèle managérial appelé CAP (« de la **C**ompétence **A** la **P**erformance ») est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2004.

Ce modèle redéfinit les principaux processus managériaux de l'entreprise. Il vise notamment à soutenir le développement des compétences des collaborateurs et à promouvoir la performance individuelle et collective.

En termes de rémunération, les diverses composantes découlant du modèle CAP sont le salaire fixe, le bonus, la participation des collaborateurs au capital-actions de la BCV ainsi que le salaire variable long terme.

Dans ce cadre, la fixation de la rémunération des organes dirigeants est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération (voir point 3.5.2).

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Bonus

Tous les collaborateurs sont éligibles au bonus qui est attribué selon le niveau personnel d'atteinte d'objectifs de performance, tant qualitatifs que quantitatifs. Il est également influencé par les résultats de la Banque ainsi que des Divisions et Départements dans lesquels les collaborateurs travaillent. Le bonus ainsi défini a été attribué pour la première fois en mars 2005, au titre de l'exercice 2004. Une partie est octroyée, comme par le passé, en actions BCV bloquées, au libre choix des bénéficiaires. Ces actions, d'une valeur nominale de CHF 62.50, sont attribuées à un prix équivalant au cours de bourse moyen de la dernière semaine de février. Pour les membres de la Direction générale, la partie attribuée en actions est obligatoire.

Participation des collaborateurs

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne a donc été mis en place en 1987. Jusqu'en 1995, ce programme permettait à tous les collaborateurs de souscrire des bons de participation. Ces derniers ont été transformés en actions à l'occasion de la fusion avec le Crédit Foncier Vaudois.

L'ensemble des collaborateurs est autorisé à souscrire un nombre d'actions fixé selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription correspond en principe à la moitié du cours de bourse du 31 mars de l'année de souscription. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant trois ans à dater du jour de la souscription.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne bénéficient d'aucun privilège en matière de souscription d'actions BCV.

Plan d'attribution d'actions gratuites décidé en 2003

Dans le cadre de la participation des collaborateurs en 2003, il avait été décidé d'offrir une action gratuite pour chaque action souscrite, pour autant qu'avant la fin du délai de blocage du plan (31.5.2006) le cours de bourse du titre BCV atteigne CHF 110.00 pendant une période de 5 mois consécutifs.

Les organes de la Banque se félicitent du fait que toutes ces conditions ont été atteintes le 4.4.2004 et que les actions gratuites seront ainsi attribuées aux collaborateurs le 31.5.2006.

Au début du plan, 30319 actions avaient été souscrites. Compte tenu du fait que seuls les collaborateurs n'ayant pas dénoncé leur contrat au 31.5.2006 pourront en bénéficier, il reste aujourd'hui 25637 actions attribuables.

Salaire variable long terme

Au début de l'année 2004, un nouveau concept de rémunération appelé salaire variable long terme a été introduit.

L'objectif de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque et s'adresse à un nombre restreint de cadres dont les actions stratégiques ont un impact à long terme.

Le système est fondé sur des plans débutant chaque année sur la base d'objectifs stratégiques définis à 3 ans. Le salaire variable long terme est attribué en actions BCV, totalement ou partiellement à la fin de chaque plan, selon le niveau d'atteinte des objectifs définis.

Dans le cadre du plan 2004-2006, un stock de 12 740 actions a été constitué. Le coût de cette opération a été porté entièrement à charge de l'exercice 2004. De ce fait, il n'y aura plus d'impact sur le compte de résultat jusqu'à la fin du plan. A l'échéance de celui-ci, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribué aux participants et celui stocké sera libéré et traité comme un produit à enregistrer sous « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Particularité concernant la rémunération variable attribuée en mars 2004 au titre de l'exercice 2003

Le nouveau modèle CAP ayant été mis en œuvre dès le 1.1.2004, la rémunération variable versée en mars 2004, au titre de l'exercice 2003, l'a été selon l'ancien système qui prévoyait un salaire variable et un bonus. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Banque était éligible au salaire variable alors que le bonus n'était attribué qu'à environ 20% des collaborateurs, le but de ce dernier étant de récompenser des performances exceptionnelles réalisées au cours de l'exercice précédent. Le bonus était versé soit entièrement en espèces, soit, à partir de CHF 20 000.–, en partie en actions selon le choix des collaborateurs. Dans ce cas, le bonus était payé pour moitié en espèces et pour moitié en actions BCV. La partie du bonus en actions était majorée de 30% afin de tenir compte du blocage des titres.

5.2 Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants

5.2.1 Total des rémunérations

La SWX préconise que la rémunération des organes communiquée corresponde à celle perçue pour l'exercice sous revue.

Ainsi, au titre de l'exercice 2004, la rémunération brute des organes du Groupe BCV a atteint le montant global de CHF 7 216 692.–, dont un bonus dépendant de la performance de CHF 2 806 000.– versé en espèces en mars 2005. Le total de la rémunération des organes concerne 14 membres et comprend les prestations surobligatoires versées à la Fondation complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur.

Par comparaison, au titre de l'exercice 2003, la rémunération brute des organes du Groupe BCV en poste au 31 décembre 2003 a atteint le montant global de CHF 6 295 654.–, dont un bonus dépendant de la performance de CHF 2 618 000.– versé en espèces en mars 2004. Le montant global concerne 14 membres, dont 3 membres de la Direction générale entrés en cours d'année 2003.

5.2.2 Rémunérations détaillées

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Au titre de l'exercice 2004, les 7 membres de la Direction générale ont reçu une rémunération brute de CHF 5 497 686.– dont un bonus, dépendant de la performance, de CHF 2 381 000.– versé en espèces en mars 2005.

Par comparaison, les membres de la Direction générale en poste au 31.12.2003 ont reçu, au titre de l'exercice 2003, une rémunération brute de CHF 4 252 850.– dont un bonus, dépendant de la performance, de CHF 2 001 500.– versé en espèces en mars 2004. Trois de ses membres sont entrés en cours d'année 2003.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2004, les 7 membres du Conseil d'administration ont reçu une rémunération brute de CHF 1 719 006.– dont un bonus, dépendant de la performance, de CHF 425 000.– versé en espèces en mars 2005 à son président.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'est élevée à CHF 128 583.–. Elle comprend des honoraires, des jetons de présence et des frais de représentation.

Par comparaison, les 7 membres du Conseil d'administration en poste au 31.12.2003 ont reçu, au titre de l'exercice 2003, une rémunération brute de CHF 2 042 804.– dont un bonus, dépendant de la performance, de CHF 616 500.– versé en espèces en mars 2004 à son président.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration en fonction ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

5.3 Rémunérations accordées aux anciens membres des organes dirigeants

Aucune rémunération n'a été accordée en 2004 aux anciens membres des organes dirigeants.

5.4 Attribution d'actions durant l'exercice 2004

Durant l'exercice 2004, aucune action n'a été attribuée aux proches (personnes vivant sous le même toit) des organes dirigeants.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2004, les membres de la Direction générale ont reçu 5567 actions BCV bloquées, dans le cadre du bonus, dépendant de la performance. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 1150 actions bloquées.

Par comparaison, au titre de l'exercice 2003, les membres de la Direction générale ont reçu 6009 actions BCV bloquées, dans le cadre du bonus, dépendant de la performance. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 1100 actions bloquées.

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2004, le président du Conseil d'administration a reçu 1632 actions BCV bloquées, dans le cadre du bonus, dépendant de la performance.

Par comparaison, au titre de l'exercice 2003, le président du Conseil d'administration a reçu 1850 actions BCV bloquées, dans le cadre du bonus, dépendant de la performance.

5.5 Détentions d'actions**Membres de la Direction générale**

Au 31 décembre 2004, les membres de la Direction générale et leurs proches détenaient ensemble 12 362 actions BCV.

Membres du Conseil d'administration

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, ses membres sont tenus de posséder au minimum 100 actions BCV. Au 31 décembre 2004, les membres du Conseil d'administration et leurs proches détenaient ensemble 11 330 actions BCV.

5.6 Options

Aucun système d'options n'existe au sein de la BCV.

5.7 Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu d'honoraires ou de bonifications, qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2004, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration doivent être entièrement reversés à celle-ci.

5.8 Prêts aux organes

Les prêts octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition de faveur. Pour les membres de la Direction générale, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 2% au 31.12.2004, comme pour l'ensemble du personnel. Pour les prêts à taux fixe, l'intérêt appliqué est majoré de 0,42% par rapport au taux de base.

Au 31 décembre 2004, la somme totale des crédits accordés aux membres du Conseil d'administration, aux membres de la Direction générale de la Banque ainsi qu'aux sociétés qu'ils dominent, s'élevait à un montant nominal (limite de crédits) de CHF 15 586 000.–, utilisé à concurrence de CHF 9 671 000.–.

Cette somme inclut les garanties émises par la Banque en leur faveur et concerne 10 membres. A plus de 62%, les prêts sont garantis par des gages hypothécaires et des valeurs mobilières.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2004, la somme totale des crédits accordés aux membres de la Direction générale s'élevait à un montant nominal (limite de crédits) de CHF 8 258 000.–, utilisé à concurrence de CHF 7 943 000.–.

Cette somme inclut les garanties émises par la Banque en leur faveur et concerne 7 membres. A plus de 95%, les prêts sont garantis par des gages hypothécaires et des valeurs mobilières.

Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2004, la somme totale des crédits accordés aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux sociétés qu'ils dominent, s'élevait à un montant nominal (limite de crédits) de CHF 7 328 000.–, utilisé à concurrence de CHF 1 728 000.–.

Cette somme inclut les garanties émises par la Banque en leur faveur et concerne 3 membres. Les prêts sont garantis par des gages hypothécaires et des valeurs mobilières à 25%.

5.9 Rémunération globale la plus élevée

La rémunération globale la plus élevée, selon chiffre 5.2, reçue au titre de l'exercice 2004 au sein du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 947 506.– dont un bonus, dépendant de la performance, de CHF 425 000.– versé en espèces en mars 2005. L'attribution d'actions BCV bloquées dans le cadre du bonus, dépendant de la performance, s'est élevée, quant à elle, à 1632 actions, selon chiffre 5.4. Aucune option n'a été attribuée.

Par comparaison, la rémunération globale la plus élevée, reçue au titre de l'exercice 2003 au sein du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 1 184 804.–, dont un bonus, dépendant de la performance, de CHF 616 500.– versé en espèces en mars 2004. L'attribution d'actions BCV bloquées dans le cadre du bonus, dépendant de la performance, s'est élevée, quant à elle, à 1850 actions selon chiffre 5.4. Aucune option n'a été attribuée.

6. DROIT DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

ARTICLE 18 DES STATUTS DE LA BCV – DROIT DE VOTE

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV dont les dispositions principales figurent ci-dessous :

ARTICLE 12 – REGISTRE DES ACTIONS

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

ARTICLE 13 – TRANSFERT D' ACTIONS NOMINATIVES

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote :

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les Bourses et les Valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise ;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte ;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-dessous (voir **6.3**), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 (un) million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au Président du Conseil d'administration, par écrit, au moins 45 jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (art. 11 alinéas 3 et 4 de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2004, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des statuts, dont les éléments principaux figurent ci-dessous.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV :

ARTICLE 19 – QUORUM. DÉCISIONS

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées ; en cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre *b*, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

ARTICLE 16 – CONVOCATION

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'Organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

ARTICLE 16 (EXTRAIT) – CONVOCATION

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au Président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18 alinéa 2 des statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. De ce fait, la BCV est en particulier dispensée de désigner un représentant indépendant.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'*opting out* ou d'*opting up* fondée sur l'article 22 LBVM.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaboré en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relative à d'éventuelles prises de contrôle.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La Société KPMG Fides Peat assume, depuis l'exercice 2002, les mandats de réviseur, au sens du Code des obligations et conformément à l'article 24 lettre e) des statuts, de réviseur des comptes consolidés et de réviseur bancaire au sens de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. M. Raphaël Jaquet, partenaire, dirige le mandat de révision depuis la nomination de KPMG Fides Peat par l'Assemblée générale du 26 juin 2002.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de KPMG Fides Peat relatifs à l'audit des comptes de la maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les Bourses et Valeurs mobilières, à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement et à l'audit spécial lié à l'introduction de la nouvelle ordonnance sur le blanchiment d'argent s'élèvent, pour l'exercice 2004, à CHF 1 749 000.–.

Les honoraires de KPMG, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV, s'élèvent, pour l'exercice 2004, à CHF 611 000.–.

Les honoraires totaux de KPMG pour la révision de l'ensemble des entités du Groupe BCV s'élèvent ainsi à CHF 2 360 000.–.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe KPMG en relation avec des prestations liées à l'audit, en particulier des attestations requises par des lois spéciales ou par contrats, s'élèvent à CHF 240 000.– pour la maison mère et à CHF 172 000.– pour les autres entités du Groupe. Les honoraires de consultation, notamment pour des *due diligence*, des conseils juridiques et fiscaux, se sont élevés à CHF 198 000.– pour la maison mère et à CHF 84 000.– pour les autres entités du Groupe.

Les honoraires supplémentaires totaux de KPMG, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2004 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV s'élèvent ainsi à CHF 694 000.–.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité d'audit.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité d'audit revoit les activités du réviseur externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de l'organe de révision pour le compte du Conseil d'administration afin que ce dernier puisse émettre une recommandation concernant la proposition faite à l'Assemblée générale des actionnaires de poursuivre le mandat de révision.

Le Comité d'audit approuve les honoraires du réviseur externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont approuvés au préalable par le Comité d'audit qui examine, avec le réviseur externe, le respect des règles d'indépendance.

Le Comité d'audit reçoit une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de positions, émis par le réviseur externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le réviseur externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité d'audit pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. Au moins deux fois par année, le réviseur externe participe à des séances du Conseil d'administration.

Les Présidents du Conseil d'administration et du Comité d'audit ont des entretiens à intervalles réguliers avec les réviseurs responsables du mandat pour s'assurer du bon déroulement de leur mission et pour être rapidement informés de leurs principales constatations. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité d'audit et de la Direction.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

Transparence de l'information

Lors de leur assemblée du 28 avril 2004, les actionnaires de la BCV ont ajouté un nouvel alinéa à l'article 24 des Statuts de la Banque, qui traite des compétences du Conseil d'administration, ainsi libellé :

« Le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud. »

Convention d'information

Conformément à cette décision, la BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une Convention d'information le 13 septembre 2004.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la convention d'information

- structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme et les procédures de transmission d'informations ;
- définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges ;
- désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information ;
- convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties ;
- rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et les Comptes intermédiaires au 30 juin, diffusés en septembre. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande ou par abonnement, à l'adresse suivante : BCV, Service des publications, Case postale 300, CH-1001 Lausanne.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse pour le rapport de gestion annuel et les comptes semestriels, par voie de communiqué uniquement pour les comptes intermédiaires.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le rapport de gestion, les comptes intermédiaires et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (www.bcv.ch). Le Rapport de gestion et les Comptes intermédiaires sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Des données intéressant spécifiquement les investisseurs sont également fournies au chapitre « Relations avec les actionnaires » du site BCV.

Depuis l'exercice 2003, la Banque donne en outre des indications sur ses comptes consolidés trimestriels à fin mars et à fin septembre.

ADRESSES DE CONTACT**Relations avec les investisseurs :**

M. Wilhelm Blaeuer

Tél: 021 212 20 71

Fax: 021 212 33 43

E-mail: wilhelm.blaeuer@bcv.ch

Porte-parole :

M. Christian Jacot-Descombes

Tél: 021 212 28 61

Fax: 021 212 21 06

E-mail: christian.jacotdescombes@bcv.ch

Agenda :

12 mai 2005

Assemblée générale ordinaire

24 mai 2005

Communiqué des résultats du 1^{er} trimestre 2005

23 août 2005

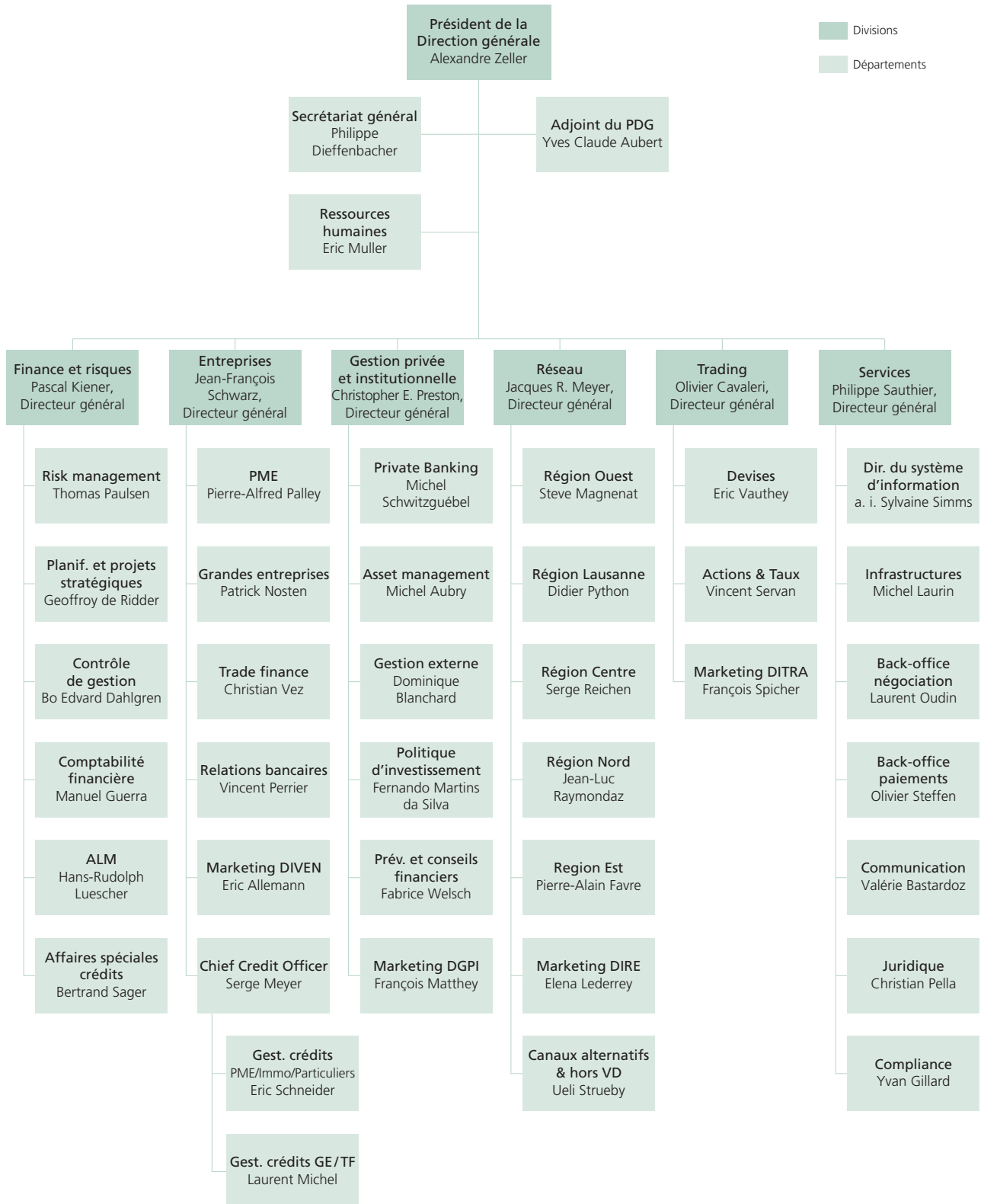
Résultats semestriels 2005

29 novembre 2005

Communiqué des résultats du 3^e trimestre 2005

ORGANIGRAMME BCV

SITUATION AU 01/03/05



➤ CONFORMITÉ

DÉFINITION ET MISSION

La fonction « compliance » tend à garantir la conformité des activités de l'entreprise avec les dispositions légales, réglementaires et internes. En ce sens, elle vise à préserver la réputation de la Banque en intervenant comme organe de prévention, de conseil, d'appui et de surveillance. Elle n'a cependant pas de pouvoir de décision, lequel appartient en définitive à la ligne et aux organes de la Banque.

ORGANISATION ET GROUPE BCV

Le Département compliance de la BCV s'est organisé principalement autour de deux axes. Ainsi, une première équipe est formée de spécialistes traitant des problèmes spécifiques des Divisions auxquels ils sont fonctionnellement rattachés. Une seconde équipe est en charge des problèmes communs à l'ensemble des Divisions et gère les projets importants pour le Département compliance.

Ce Département coordonne également l'activité compliance au niveau du Groupe BCV. Il soutient les filiales, édicte des directives concernant les domaines de sa compétence et se fait délivrer des rapports réguliers.

POINTS FORTS EN 2004 ET DÉFIS EN 2005

L'année 2004 aura vu la réalisation d'un exercice de récolte et d'analyse de données de grande envergure. Ce travail permettra à la Banque de gérer au mieux ses risques réglementaires et de réputation liés au blanchiment d'argent. L'année 2005 sera encore placée sous l'angle de la lutte contre le blanchiment avec le développement de nouveaux outils de détection. L'entrée en vigueur de différentes directives internes traitant de l'identification et de la gestion des conflits d'intérêts marquera également la nouvelle année.

Une gestion rigoureuse des risques.



➤ GESTION DES RISQUES

1. LA GESTION GLOBALE DES RISQUES

La maîtrise des risques est une des priorités stratégiques de la Banque. En 2004, celle-ci a continué à investir dans l'amélioration de la gestion des risques. Cet important programme, engagé en 2002, est en ligne avec les principes de référence aux niveaux national et international.

La BCV poursuit les objectifs suivants en matière de gestion des risques :

- promouvoir un standard élevé en matière de gestion des risques pour toutes ses activités ;
- avoir une transparence complète sur les risques, ne pas s'engager dans des risques qu'elle ne peut pas gérer de manière appropriée ;
- s'assurer que son profil de risque est en adéquation avec son niveau de fonds propres et sa capacité d'autofinancement.

La Banque veut atteindre ces objectifs en se fondant sur quatre piliers expliqués ci-après :

1.1 La politique et la stratégie des risques

La politique et la stratégie des risques, validées par le Conseil d'administration, définissent les limites globales de la prise de risques et posent les principes de base du fonctionnement de la gestion des risques. En 2004, la Banque a formalisé sa stratégie pour le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels. Elle cherche à évoluer vers une gestion intégrée des risques, qui repose sur des concepts cohérents au niveau de l'ensemble de la Banque et qui, appliquée systématiquement, doit permettre de mieux comprendre et de mieux gérer l'exposition globale au risque.

1.2 La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques ont été précisées en 2004 afin d'appliquer de façon systématique les mêmes principes de gestion des risques dans toute la Banque.

Les responsabilités des principaux intervenants en matière de gestion des risques ont été affinées :

- Le Conseil d'administration valide la politique et la stratégie des risques. Il est responsable de la surveillance globale du profil de risque de la Banque. A cet effet, il dispose en particulier d'un rapport mensuel sur l'ensemble des risques.
- La Direction générale est responsable de l'exécution de la gestion des risques. Pour cela, le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) a été mis en place en 2003. Son rôle est de proposer la politique et la stratégie des risques de la Banque, de surveiller étroitement le profil de risque, de piloter l'ensemble des développements et des améliorations en matière de gestion des risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du Président de la Direction générale, du responsable de la Division trading, du responsable de la Division entreprises et du Chief Risk Officer.
- Le Chief Risk Officer, responsable du Département risk management rattaché à la Division finance et risques, élabore et propose au CRDG la politique et la stratégie des risques de la Banque ; il surveille le respect des limites globales de risques et développe les méthodes et les modèles de la gestion des risques. Il assure le reporting des risques de la Banque. Pour évoluer vers une gestion intégrée des risques, ses responsabilités ont été élargies en 2004 afin de couvrir l'ensemble des risques (hors compliance).

Dans le cadre de leurs politiques d'affaires, les Divisions (Division entreprises, Division réseau, Division trading, Division gestion privée et institutionnelle) sont chargées de prendre et de suivre les risques

liés à leurs activités respectives. Les responsabilités du développement et de la réalisation des affaires sont séparées des responsabilités d'analyse et de contrôle opérationnel des risques.

1.3 Les méthodes de gestion des risques

La Banque utilise les méthodes de gestion moderne des risques. Elles s'appuient, en particulier, sur les recommandations du Comité de Bâle et de l'Association suisse des banquiers (ASB), tout en respectant les exigences réglementaires en la matière. Sous le pilotage du Comité Risques de la Direction générale, la Banque investit dans la mise en place de techniques avancées en matière de gestion des risques intégrant ainsi les nouveaux développements en la matière.

1.4 Le reporting des risques

Le reporting des risques permet un suivi de l'ensemble des risques de la Banque. Le reporting mensuel des risques, établi par le Chief Risk Officer, est traité par le Comité Risques de la Direction générale et remis aux autres membres de la Direction générale, aux membres du Conseil d'administration et à l'Audit interne. Le concept du reporting des risques, validé par le Conseil d'administration, évolue avec les méthodes de la gestion des risques.

2. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Il inclut le risque de règlement et les facteurs de risque liés à un pays. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec la clientèle non bancaire, d'autres banques ou des marchés organisés représentent un risque de crédit pour la Banque.

2.1 Séparation entre la vente et l'analyse / octroi des crédits

En 2004, la Banque a réalisé un projet majeur d'amélioration des processus et de l'organisation de la gestion des crédits. En matière de gestion du risque de crédit, ce projet crée une séparation stricte entre les fonctions de vente et les fonctions d'analyse et d'octroi. Pour toutes les activités de crédit, les fonctions d'analyse et d'octroi ont été placées sous la responsabilité d'un Chief Credit Officer, rattaché à la Division entreprises. Les compétences d'octroi ont été redéfinies pour tenir compte de l'engagement de crédit et de la perte attendue. Au-delà d'un certain seuil de compétence, les engagements de crédit sont octroyés par le Comité de crédit de la Direction générale ou par le Conseil d'administration.

2.2 Analyse du risque de crédit

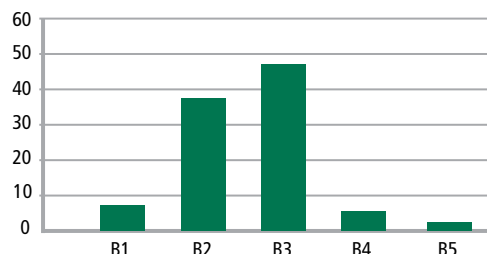
Chaque crédit est analysé lors de son octroi, de son renouvellement, à l'occasion de nouvelles demandes, ou suite à certains événements comme, par exemple, un dépassement.

La notation (*rating*) de la contrepartie est au centre de l'analyse du risque de crédit. Elle consiste à attribuer une classe de risque à chaque contrepartie. Chaque classe de risque indique une certaine probabilité de défaut. Les *ratings* sont réalisés sur la base de modèles internes adaptés aux caractéristiques des différents types de contreparties. Ces modèles se distinguent au niveau des variables prises en compte (financières et/ou qualitatives) ainsi qu'au niveau de la technique de développement du modèle utilisée. Ils ont été développés sur la base des exigences des approches Internal Rating Based (IRB) des Accords de Bâle II.

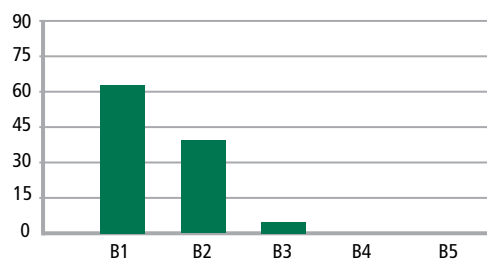
Chaque modèle de *rating* permet d'attribuer chaque contrepartie à l'une des sept classes de risque B1 à B7 (elles-mêmes réparties en 17 sous-classes) définies de façon homogène pour toute la Banque. Les contreparties non compromises sont réparties sur les classes B1 à B5. Aujourd'hui, une classe de risque a ainsi été attribuée à plus de trois quarts du portefeuille crédits de la Banque.

Classes de risque, distribution des soldes débiteurs, en % du total, maison mère, au 31.12.2004

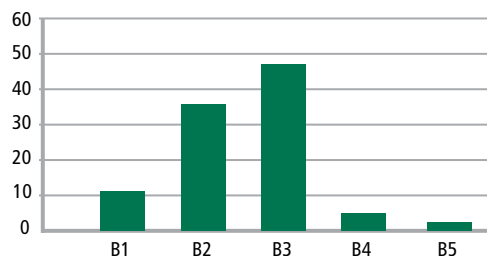
Crédits aux particuliers (non compromis)



Crédits aux corporations de droit public (non compromis)



Crédits aux entreprises (non compromis)



Fin 2004, le modèle de *rating* des professionnels de l'immobilier a été finalisé. Pour ce segment de clientèle important, la Banque dispose maintenant d'un outil de référence pour la détermination de la classe de risque de ces contreparties.

L'analyse des sûretés (garanties et gages) est une autre composante majeure de l'analyse du risque de crédit. En 2004, la Banque a introduit une nouvelle méthode d'évaluation des objets immobiliers. En ligne avec les nouvelles recommandations de l'ASB, elle détermine pour chaque objet immobilier sa valeur vénale aux conditions actuelles du marché. Cette méthode fait intervenir différents modèles selon le type de l'objet.

2.3 Surveillance du risque de crédit

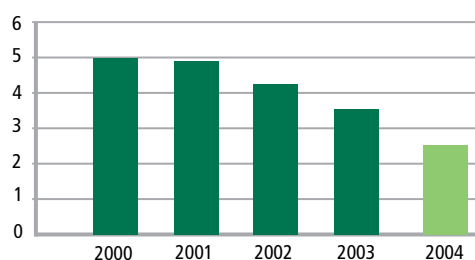
La surveillance du risque de crédit s'appuie sur la revue périodique des dossiers de crédits (appelée renouvellements internes) et sur un système de détection des risques accrus. Le système de renouvellements internes définit, pour les différents types de crédit, la durée maximale entre deux analyses du risque de crédit. En 2004, le système de renouvellement interne a été revu dans le sens d'une plus forte différenciation du traitement en fonction du niveau de risque.

Un système de détection des crédits compromis assure l'identification des crédits à risque accru par les conseillers et les analystes. Le suivi strict des dépassements des limites et des découverts constitue un élément clé de ce système.

2.4 Provisionnement du risque de crédit

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis (voir définitions détaillées aux points 2.3 et 2.4 du chapitre « Principes d'évaluation des risques »).

Engagements de crédits compromis, en CHF milliards, maison mère



Le besoin en provisions spécifiques est déterminé sur la base d'une analyse pour chaque crédit compromis. Dans le cadre de cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation. Cette dernière reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en réalisant la sûreté aux conditions actuelles du marché et après déduction des frais liés à la réalisation et des coûts éventuels de détention de la sûreté. Pour chaque crédit provisionné, les besoins en provisions sont revus au minimum une fois par année. Un outil informatique pour gérer cette information a été mis en place ; son bon fonctionnement a été confirmé par l'auditeur externe en 2004.

2.5 Analyse du portefeuille de crédits

En 2004, la Banque a réalisé des développements importants en matière d'analyse du portefeuille de crédits. Un prototype pour l'analyse de la perte attendue et le calcul des besoins en fonds propres selon les approches IRB des Accords de Bâle II a été réalisé. Il fait intervenir la probabilité de défaut, l'exposition attendue au défaut et la perte en cas de défaut spécifique de chaque engagement de crédit.

Ce prototype représente une étape intermédiaire. En 2004, l'installation d'une application professionnelle d'analyse, de gestion des provisions et de reporting des risques du portefeuille de crédits a été décidée, un fournisseur a été sélectionné et mandaté. La mise en production de cette application, qui représente un élément clé de la préparation de la Banque à l'application des Accords de Bâle II, est planifiée pour début 2006.

2.6 Gestion des gages dans le cadre du négoce (*collateral management*)

La gestion des gages (*collateral management*) permet de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit dans les activités de négoce. Après avoir préparé les premiers contrats de gestion des garanties en 2003, des accords avec cinq banques ont pu être conclus en 2004.

3. GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché résulte de la possibilité de pertes sur les positions de négoce (*trading book*) ou sur les positions hors portefeuille de négoce (*banking book*) de la Banque suite à des changements

de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent (ou de son évaluation, pour des marchés moins liquides) et de sa volatilité.

3.1 Risque de marché des portefeuilles de négoce (*trading book*)

La Banque distingue deux portefeuilles de négoce : les positions de négoce de la Division trading avec des stratégies à très court terme, et les positions de gestion financière de la Division gestion privée et institutionnelle, avec des stratégies à moyen terme.

L'analyse et le contrôle du risque de marché de ces deux portefeuilles sont assurés par le Département back-office négociation rattaché à la Division services et donc indépendant des deux Divisions responsables de la prise de risque de marché. L'analyse et le contrôle du risque de marché sont réalisés sur la base de techniques modernes de mesure de risque : la Value-at-Risk (VaR), des analyses des pertes en cas de stress et des tests de sensibilité. Au niveau des portefeuilles, des limites de VaR et de perte en cas de stress sont définies. Pour les différents groupes de sous-jacents du portefeuille de négoce, des limites de VaR et de sensibilités sont utilisées.

3.2 Risque de marché hors portefeuille de négoce (*banking book*)

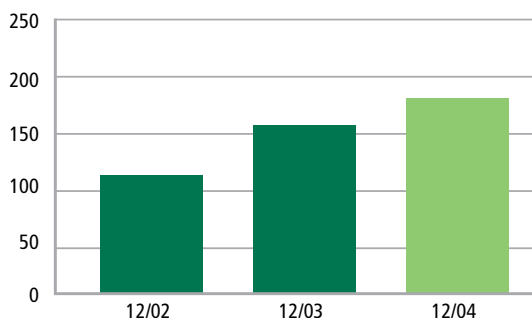
Le principal risque de marché sur le *banking book* est le risque de taux. Le risque de taux résulte de la possibilité d'une baisse de la marge d'intérêt et/ou de la valeur des fonds propres consécutifs à des mouvements de la courbe de taux (*yield curve*). L'exposition au risque de taux au bilan résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances des taux fixés) des positions à l'actif et au passif. Ces déséquilibres sont exprimés en termes d'écarts (*gaps*) de risque de taux par échéance.

La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le Département ALM (Asset & Liability Management), rattaché à la Division finance et risques. La stratégie et les limites de prise de risques de taux sont décidées par le Comité ALM de la Direction générale dans le cadre défini par la stratégie financière. Le risque de taux est mesuré sur la base de techniques d'ALM modernes : la Value-at-Risk (VaR), la sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, leur duration et la perte de marge d'intérêt en cas de stress. La Banque gère de manière prudente son risque de taux. Une augmentation modérée des taux telle qu'attendue actuellement par le marché n'aura pas d'impact matériel sur le résultat de la Banque.

3.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de la possibilité d'une indisponibilité d'actif liquide et/ou d'un accès insuffisant ou difficile au refinancement. L'exposition au risque de liquidité est donnée par les écarts (*gaps*) de liquidité par échéance résiduelle.

Taux de couverture de la liquidité 2, maison mère (en %)



La gestion opérationnelle de la liquidité et le financement à court terme sont assurés par la trésorerie (Division trading). La trésorerie poursuit une gestion prudente des ratios de liquidité définis par les articles 15 à 20 de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB). A cet effet,

la trésorerie réalise des placements à court terme (*repurchase agreements*, créances comptables à court terme de la Confédération et placements sur le marché monétaire) et des financements à court terme (emprunts bancaires). Actuellement, la Banque a un niveau de liquidité très satisfaisant qui s'établit à 183% mesuré en termes de taux de liquidité 2.

4. GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

En appliquant les recommandations du Comité de Bâle, les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou au niveau externe à la Banque. Ils incluent le risque juridique, en particulier, le risque de payer des dommages et intérêts ou des amendes suite à un dysfonctionnement.

Le risque opérationnel n'est pas activement recherché par la Banque dans l'objectif de réaliser un rendement, mais résulte des activités de la Banque.

Une directive de gestion des risques opérationnels, élaborée en 2004, assure leur identification et leur suivi systématique lorsqu'ils sont accrus ou avérés pour la Banque. Lorsqu'ils sont latents, les risques opérationnels accrus ou avérés sont provisionnés selon une procédure définie.

Le principe des quatre yeux est un élément clé pour réduire le risque opérationnel. Dans le cadre de la redéfinition des processus de crédit, ce principe est appliqué systématiquement aux activités représentant un risque opérationnel important.

L'informatique est une source potentielle de risques opérationnels majeurs. En 2004, la Banque a continué à améliorer la maîtrise de ce risque en renforçant la gestion de la sécurité informatique.

*Des compétences pointues
pour gérer votre patrimoine.*



Points de vente

Région Est

Comité de direction régional

Pierre-Alain Favre Marché des particuliers
 Philippe Barras Marché des PME
 Patrick Botteron Marché des privés

Aigle
 Aigle Chablais Centre
 Bex
 Blonay
 Château-d'Œx
 Chexbres
 Clarens
 Les Diablerets
 Leysin
 Montreux
 La Tour-de-Peilz
 Vevey
 Vevey-Nestlé
 Villars-sur-Ollon
 Villeneuve

André Osenda
 André Osenda
 Pierre Rochat
 Olivier Guex
 Marcel Pilet
 Alexandre Veri
 Pierre-Alain Favre
 Thierry Vaucher
 Thierry Vaucher (a. i.)
 Francis Gonzalez
 Stéphane Henchoz
 Alberto Roman
 Alberto Roman
 Pascal Dupont
 Willy Genoud

Région Nord

Comité de direction régional

Jean-Luc Raymondaz Marché des particuliers
 Bernard Mettraux Marché des PME
 Philippe Magnenat Marché des privés

Avenches
 Avenches Milavy
 Chavornay
 Grandson
 Granges-près-Marnand
 Orbe
 Payerne
 Romainmôtier
 Sainte-Croix
 Le Sentier
 Vallorbe
 Yverdon-les-Bains

Claude-Eric Jan
 Claude-Eric Jan
 Valérie Jaggi
 Michel Guillet
 Gaétan Aeby
 Jean-Michel Steiner
 Gaétan Aeby
 Jacques-A. Chezeaux
 Philippe Meystre
 Joël Augsburgger
 Jacques-A. Chezeaux
 Yves Marguerat

Région Ouest

Comité de direction régional

Steve Magnenat Marché des particuliers
 Jean-Daniel Gebhard Marché des PME
 Jean-Michel Isoz Marché des privés

Allaman
 Aubonne
 Coppet
 Cossonay
 Gland
 Morges-Hôtel de Ville
 Morges-Charpentiers
 Nyon
 Penthaz
 Rolle
 Saint-Prex
 La Sarraz
 Signy

Marc-Antoine Chollet
 Patrick Guex
 Nicolas Christe
 Alain Bonzon
 Bernard Morand
 Marc-Antoine Chollet
 Marc-Antoine Chollet
 Laurent Christinet
 Alain Bonzon
 Philippe Diserens
 Pierrette Jaton Cornut
 Alain Bonzon
 Séverine Gretler

Points de vente

Région Centre

Comité de direction régional			
Serge Reichen	Marché des particuliers	Bercher	Alexandre Berthoud
Martial Decoppet	Marché des PME	Bussigny	Lorenzo Carrea
Pascal Aubry	Marché des privés	Cheseaux	Stéphane Borcard
Olivier Engler		Crissier	Pascal Udry (a. i.)
Cyril Saulnier		Cully	Jacques-H. Boillet
		Echallens	Alexandre Berthoud
		Lucens	Philippe Vauthey
		Lutry	Sébastien Rod
		Mézières	Fabrice Chollet
		Moudon	Philippe Vauthey
		Oron-la-Ville	Fabrice Chollet
		Prilly	Joel Pfister
		Renens	Jean-Claude Ansermet
		Savigny	Frédéric Chenevard
		UNIL-Dorigny	Joel Pfister

Région Lausanne

Comité de direction régional			
Didier Python	Marché des particuliers	Bel-Air	Sandra Chaperon
Stéphane Binggeli	Marché des PME	Bellevaux	Daniel Grandchamp
Pascal Aubry	Marché des privés	Bergières	Robert Gabriel
Olivier Engler		Chailly	Christian Corti
Cyril Saulnier		Chauderon	Sandra Chaperon
		CHUV	Monique Ruh
		Avenue de Cour	Bertrand Caillat
		Epalinges	Miguel Abellan
		Gare	Jean-Marc Moillen
		Ouchy	Philippe Milliquet
		Pontaise	Blaise Leuba
		Pully	Bernard Sturny
		La Sallaz	Patrick Crausaz
		St-François	Philippe Blanc
		WTCL	Blaise Leuba

IMPRESSUM

Remerciements

La BCV remercie ses collaborateurs
qui ont participé aux prises de vue
illustrant ce document.

Rédaction et coordination

Wilhelm Blaeuer,
Responsable des relations avec les investisseurs
Division finance et risques

Création et réalisation

www.angebault-portenier.ch

Photographies

Marc Ninghetto, Carouge
Régis Colombo, Lausanne

Impression

Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA,
Le Mont-sur-Lausanne

Siège social

Place Saint-François 14
Case postale 300
CH-1001 Lausanne

Téléphone : 0848 808 880
(tarif national)

Téléfax : 021 212 12 22

Télex : 454 304 bcvl ch

Adresse Swift : BCVLCH2L

Clearing : 767

Internet : www.bcv.ch

e-mail : info@bcv.ch

